Septembre 1896 — N° 33 — 3e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

BREF DE S. S. LÉON XIII

approuvant et bénissant

Le Congrès anti-maçonnique de Trente

Afin de témoigner hautement l'intérêt qu'il porte à l'œuvre des Congrès anti-maçonniques internationaux, Notre Saint-Père le Pape vient d'adresser le Bref suivant au président du Comité central organisateur :

A Notre cher Guillaume Alliata, président du Conseil directif de l'association anti-maçonnique pour l'organisation du premier Congrès international,

LÉON XIII, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Il Nous est toujours fort agréable de voir les catholiques se réunir en Congrès, sous les auspices des Evêques, afin de défendre et de promouvoir les intérêts de la religion.

Dieu, dans sa grande miséricorde, ayant daigné bénir Nos vœux, ces assemblées, convoquées pour des buts divers, se sont tellement développées de nos jours, qu'il n'est aucune question, qui, dans ces réunions catholiques, n'ait été agitée et dont l'Eglise n'ait éprouvé de très grands avantages.

Naguère encore, bien cher Fils, vous Nous avez fait connaître que les efforts de votre association avaient pour but de réunir à Trente des hommes choisis parmi toutes les nations, pour y délibérer en commun sur les menées de la secte maçonnique, dont l'audace s'affirme insolemment de jour en jour, et afin de puiser eux-mêmes une plus grande énergie, pour lui résister, la combattre et pour l'inspirer aux autres. Sans parler d'autres motifs de cette réunion, le projet, à lui seul, mérite un puissant encouragement.

En fait, l'intime persuasion pénètre de plus en plus les peuples que les plus grands périls sont préparés par les Sociétés secrètes à la société et ne peuvent que suivre leurs agissements.

Pour Nous, saisissant toutes les occasions favorables de signaler les dangers déjà réalisés ou à craindre, Nous avons plusieurs fois traité ces graves questions, notamment dans Notre Encyclique *Humanum genus*, et dans Nos Lettres adressées spécialement aux Italiens en 1890 et encore en 1892. Et, en vérité, l'heureux résultat obtenu n'a pas trompé Nos efforts, et Nous regardons comme l'un d'entre eux le projet que vous avez de réunir un Congrès de ce genre. D'après le nombre et le mérite de ceux qui y prendront part, Nous ne doutons pas que cette réunion n'obtienne le succès que présage l'importance des questions qui y seront traitées et l'utilité qu'on est en droit d'espérer.

Toutefois, afin que les résultats désirés correspondent pleinement aux espérances conçues, il importe que ceux qui prendront part à cette assemblée mettent la main à la racine du mal pour l'extirper, qu'ils recherchent soigneusement les moyens par lesquels on peut plus efficacement tenir tête aux efforts grandissants des sectes.

Dans Nos Lettres encycliques, citées plus haut, Nous avons abondamment signalé ces moyens qui peuvent se résumer en un seul : c'est que vos efforts se coalisent et se concentrent sur le terrain même où le combat est tout engagé par les francs-maçons.

Il importe donc souverainement que les documents pontificaux et la direction qu'ils ont donnée soient gardés et retenus comme édictant les règles et les prescriptions formelles auxquelles il faut se conformer avec respect vous-même d'abord, et, plus tard, ceux qui, dans la suite, appliqueront leur zèle et leur collaboration à la délibération de ces moyens.

Assurément, comme Nous l'avons proclamé

ailleurs, les doctrines audacieuses, perverses de cette secte et les moyens pernicieux qu'elle emploie pour réussir, causeraient moins de maux et s'affaibliraient même peu à peu, si les catholiques s'inquiétaient d'opposer aux francs-maçons une résistance plus ferme et une stratégie plus habile. Ceux-ci, en effet, mettent leur confiance dans le mensonge et les manœuvres ténébreuses ; c'est pourquoi, si l'on parvient à leur arracher le masque dont ils se couvrent, il est hors de doute que tous les honnêtes gens se refuseront à participer à leur détestable perversité et la réprouveront.

En conséquence, pressés par la charité du Christ et l'amour des âmes, Nous adressons Nos félicitations à votre entreprise et Nous supplions la Bonté divine de la favoriser. Nous avons la pleine confiance que votre Congrès deviendra pour les catholiques un nouvel encouragement, afin que, pardonnant aux âmes séduites par l'erreur, ils n'épargnent pas l'erreur elle-même et ne permettent pas que les biens très précieux apportés aux hommes par Jésus-Christ soient annihilés. Et afin, très cher Fils, que vos souhaits se réalisent, Nous vous accordons avec amour, à vous-même, ainsi qu'à tous ceux qui prendront part à ce Congrès, la Bénédiction Apostolique, afin qu'elle soit le gage des biens célestes et un témoignage assuré de Notre particulière bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 septembre 1896.

LÉON XIII, PAPE.

DERNIER AVIS POUR LE CONGRÈS

Le Comité français du Congrès antimaçonnique de Trente nous prie d'insérer la communication suivante :

« Les cartes permettant l'assistance à toutes les séances du Congrès doivent être réclamées à *M. Gabriel Soulacroix, 7, rue d'Aboukir, Paris.* La demande doit être accompagnée d'un mandat de 10 francs pour les personnes qui ne les ont pas encore versés, et d'*une lettre de référence du curé de la paroisse*, si l'on n'est pas personnellement connu d'un des membres du Comité français. Cette condition est absolument obligatoire. »

—

D'autre part, nous croyons utile de compléter les explications que nous avons données dans notre précédent numéro, au sujet du billet circulaire permettant de faire de la façon la plus avantageuse et la plus commode le voyage de Trente.

Ce billet est celui du voyage 62 combiné avec la série F-1 des voyages italiens. Il coûte, au total, 193 fr. 75 en première classe et 140 fr. 70 en seconde; il est valable soixante jours.

Le voyage peut se faire en suivant, au choix, l'un des trois itinéraires que voici :

1° **PARIS,** Dijon, Mâcon, Bourg, Ambérieu, Culoz, Aix-les-Bains, Chambéry, Modane, Turin, Milan, Vérone, **TRENTE,** Inspruck, Feldkirch, Zurich (ou Constance), Bâle, Délémont (ou Mulhouse), Belfort, Vesoul, Chaumont, Troyes, **PARIS;** — et *vice-versa.*

2° **PARIS,** Nevers, Moulins, Roanne, Lyon, Ambérieu, Culoz, etc. (ou Grenoble et Montmélian), Modane, Turin, Milan, Vérone, **TRENTE,** avec retour à Paris comme ci-dessus : — et *vice-versa.*

3° **PARIS,** Nevers, Moulins, Clermont-Ferrand, Le Puy, Saint-Etienne, Lyon, Ambérieu, Culoz, etc. (ou Grenoble et Montmélian), Modane, Turin, Milan, Vérone, **TRENTE,** avec retour à Paris comme ci-dessus ; — et *vice-versa.*

Pour obtenir ce billet, il faut le demander à l'une quelconque des gares qui viennent d'être énumérées : *on peut partir non seulement de n'importe laquelle de ces gares, mais même de n'importe quelle gare située sur le parcours.* Ainsi, par exemple, une personne habitant Vichy n'aura qu'à se rendre à Saint-Germain-des-Fossés qui se trouve sur les itinéraires 2 et 3 ci-dessus : un habitant de Genève n'a qu'à se rendre à Culoz, etc.

—

Enfin, nous rappelons que les congressistes qui disposent de peu de temps et veulent se rendre à Trente directement, peuvent bénéficier d'un billet d'aller-retour, valable vingt jours (prix : 197 fr. 65 en première, et 140 fr. 45 en seconde); mais ce billet est seulement à la disposition des personnes partant de Paris ou se rendant à Paris. C'est le billet d'aller-retour Paris-Inspruck-Trente, avec arrêts facultatifs aux principales gares du parcours ; il se délivre exclusivement à Paris, à la direction de la Compagnie de l'Est, rue d'Alsace, 21.

—

Dernière heure. — Une note officielle du Comité Central organisateur, que nous venons de lire dans plusieurs journaux catholiques d'Italie, invite les associations catholiques à envoyer leurs bannières à Trente, pour le pavoisement de la salle du Congrès.

HORAIRE DU CONGRÈS

Samedi 26. — Matin : à 8 h., messe basse dans la Cathédrale, communion générale ; 10 h., séance d'inauguration. — Soir : 3 h. 1/2, séances des sections.

Dimanche 27. — Matin : à 10 h., messe pontificale de S. G. le Prince-Évêque de Trente. — Soir : 3 h., procession solennelle du Très-Saint Sacrement; 6 h., séances des sections.

Lundi 28. — Matin : 8 h., messe à Sainte-Marie-Majeure ; 10 h., séance générale. — Soir : 3 h. 1/2 séances des sections.

Mardi 29. — Matin : 8 h., messe à Saint-Pierre-Saint-Paul ; 10 h., séance générale. — Soir : 3 h. 1/2 séances des sections.

Mercredi 30. — Matin : 8 h., messe à la Cathédrale ; 9 h., séances des sections. — Soir : 3 h., séance générale ; 5 h. 1/2, *Te Deum* solennel à la Cathédrale. Clôture du Congrès.

L'Action Anti-Maçonnique

EN FRANCE

Au moment où le premier Congrès Anti-Maçonnique International va se réunir à Trente, il est utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement de résistance à la secte, en ce qui concerne la France.

A proprement parler, ce mouvement date d'une année à peine. Il a été provoqué par la secte elle-même, dont les excès ont secoué la torpeur des catholiques; la Franc-Maçonnerie, orgueilleuse de ses triomphes, s'est crue certaine de l'anéantissement de l'Eglise, et elle a voulu accélérer son œuvre de destruction avec une telle hâte et avec de tels cris de victoire, que les honnêtes gens ont enfin compris le danger. Disons le mot, on s'est vu au bord de l'abîme.

Toutefois, il convient de rendre justice à un homme qui a aidé puissamment, et plus que tout autre, à éclairer la situation de la plus éclatante lumière. Ce qui a contribué, par dessus tout, à préparer les esprits au mouvement qui se manifeste aujourd'hui, ce qui a attiré l'attention même des plus indifférents sur le travail souterrain de la secte des francs-maçons, ce sont les révélations providentielles du docteur Bataille. On peut dire de notre ami qu'il est bien venu à son heure, et, quelles que soient les critiques dont son ouvrage a été l'objet, — aucune œuvre humaine n'est parfaite, — il n'en reste pas moins le révélateur qui a montré, au monde entier étonné, stupéfait, mais obligé de constater la vérité, le caractère diabolique et essentiellement anti-patriotique de la Franc-Maçonnerie.

Nier que les révélations de Bataille aient été une des causes de la révolte des catholiques contre la secte dominatrice, serait une pure folie. Il suffit, d'ailleurs, de voir quels sont à cette heure les anti-maçons militants, quels sont ceux qui partent en guerre à la voix du Pape, quels sont ceux qui depuis un an organisent la résistance et créent des groupes d'action spécialement affectés à combattre les Loges; ce sont tous des lecteurs, des partisans enthousiastes, des disciples du docteur Bataille.

Celui-ci est le plus modeste des hommes; son œuvre accomplie, il est rentré dans le silence. Il n'a jamais voulu être un chef; il s'est dérobé aux ovations; on le désole, on l'ennuie, on l'irrite presque, quand on réussit à forcer le seuil de son domicile pour venir le féliciter. Néanmoins, il était de notre devoir de lui rendre cet hommage.

Les sceptiques eux-mêmes, ceux qui se refusent à voir que la Maçonnerie est réellement inspirée et conduite par le diable, ceux-là même ont été obligés, tant les preuves ont été accumulées par le Docteur, de reconnaître la main d'une haute direction internationale. C'est lui qui a établi l'authenticité de ce fait capital : les Chapitres de Rose-Croix et les Aréopages de Kadosch, que l'on savait gouvernant secrètement les Loges, sont à leur tour gouvernés, à l'insu du plus grand nombre des adeptes, par les Triangles du Palladisme, formant une suprême fédération occulte. Quand, après avoir dévoilé le pontificat satanique d'Albert Pike et de son successeur, l'indolent Georges Mackey, il a démasqué le troisième anti-pape Adriano Lemmi, quand les découvertes de sa courageuse enquête ont été confirmées par les révélations postérieures et surtout par les événements que la secte n'a pu totalement cacher, alors, dans le monde entier, mais principalement en France, un cri de mépris et de dégoût s'est élevé de toutes parts; partout, on a frémi d'horreur, à la pensée que toutes les persécutions et tous les crimes de la politique anti-chrétienne pratiquée par divers gouvernements sont l'exécution pure et simple d'un plan infernal confié à un scélérat tel que cet Adriano Lemmi. On ne saurait nier l'importance formidable de ces révélations; car elles ont eu un résultat, auquel la campagne de Miss Diana Vaughan n'a pas été étrangère non plus : la Franc-Maçonnerie, se voyant dès lors discréditée dans l'opinion publique, s'est trouvée réduite à essayer de donner le change; elle a feint de répudier son chef Lemmi, et elle l'a remplacé, au Grand Orient d'Italie, par le F∴ Ernesto Nathan, fils naturel de Mazzini.

Pour en revenir à ce qui concerne particulièrement la France, le mouvement d'organisation des forces anti-maçonniques date d'une année à peine.

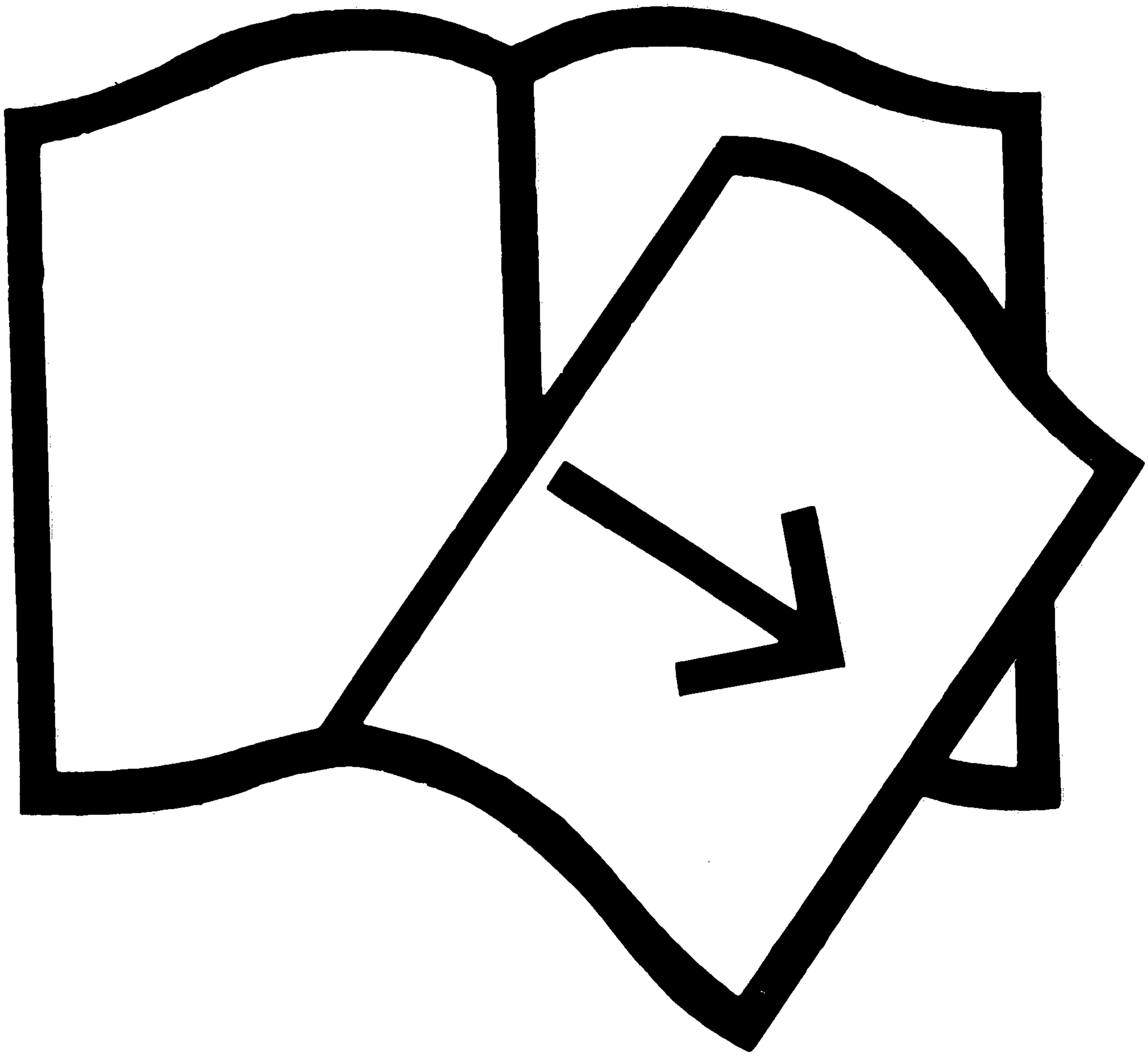
La *Chronique des Œuvres anti-maçonniques*, que nous donnons ci-après, et que nous continuerons, permet de se rendre un compte assez exact de la situation.

En somme, deux groupements se sont créés : l'Union Anti-Maçonnique de France et le Labarum. De chacun d'eux est déjà sortie une œuvre permettant une action générale, sur des terrains où toutes les bonnes volontés peuvent se rencontrer.

Le comité parisien de l'Union Anti-Maçonnique a fondé l'œuvre des Messes de réparation; c'est le champ commun de l'action spirituelle. Il est aisé de prévoir que cette œuvre prendra de jour en jour une plus grande extension, et il est incontestable qu'elle ne pourra qu'attirer d'abondantes grâces aux combattants de la lutte anti-maçonnique.

D'autre part, l'une des Compagnies du Labarum a pris l'initiative de l'Académie Saint-Jean, pour s'effacer aussitôt derrière elle; c'est le champ commun de l'action matérielle. Il suffit de lire les statuts de cette institution pour comprendre quels services immenses elle est appelée à rendre à la bonne cause.

Ces deux œuvres ont l'avantage inappréciable de ne pouvoir porter ombrage à aucun groupement quelconque d'anti-maçons militants. Bien mieux,



Documents manquants (pages, cahiers...)

NF Z 43-120-13

elles contribueront à donner de la vie à tous en général et à chacun en particulier; elles formeront un lien moral entre toutes les sociétés anti-maçonniques, quelle que soit la fédération à laquelle elles appartiennent; elles stimuleront partout le zèle, et, sans avoir à intervenir directement, sans s'ingérer dans l'administration des groupes, elles feront naître partout une généreuse émulation.

Sections de l'Union Anti-Maçonnique ou Compagnies du Labarum, on le conçoit sans peine, n'abdiquent aucune parcelle de leur autonomie, lorsqu'elles font précéder leur séance d'une Messe pour la réparation des blasphèmes et sacrilèges maçonniques et pour la conversion des francs-maçons. De même, lorsqu'elles fonderont une bibliothèque anti-maçonnique ou lorsqu'elles distribueront des brochures de propagande, dont l'Académie Saint-Jean les approvisionnera, lorsque leurs membres les plus érudits prendront part au concours annuel, lorsqu'elles communiqueront documents et renseignements sur les menées de la secte, elles ne porteront atteinte à aucun de leurs droits d'existence; mais, au contraire, elles seront fortifiées dans leur lutte par cet appui extérieur, donné fraternellement, sans aucune immixtion dans leur fonctionnement intérieur.

Nous citerons comme dernier exemple le cas des conférences, puisqu'il y a une section dite des conférences dans l'Académie Saint-Jean. Le but de cette œuvre n'est pas d'organiser elle-même des conférences; ce soin est laissé aux groupes militants : mais l'Académie fait appel aux conférenciers anti-maçons, en tient une liste permanente, et tout groupe pourra dès lors s'adresser à l'œuvre pour avoir un orateur convenablement au courant de la question maçonnique.

Arrivons aux groupes eux-mêmes. Deux fédérations se sont constituées et agissent d'une façon parallèle, sans que la propagande de l'une puisse diminuer la propagande de l'autre; car leur mode d'action n'est pas identique.

Toute la force de l'Union Anti-Maçonnique réside dans ses comités; une Section de l'Union est, en réalité, un comité; la Section agit comme comité. C'est le comité qui est fondé d'abord, par le Conseil Central de France, lui-même constitué et investi par un Conseil Directif universel; le comité local reçoit donc, avant tout, une délégation de pouvoirs.

Dans le Labarum, c'est l'inverse qui se produit. Des anti-maçons, de bonne volonté, se réunissent, sans aucun autre mandat que leur initiative personnelle. Ils forment ainsi une Compagnie; chacun recrute ses amis; alors, ils se font reconnaître. Là, la force n'est pas dans le comité, mais dans la masse des adhérents. Au Labarum, le nombre est la première condition matérielle du succès.

L'Union Anti-Maçonnique de France est une branche de l'Union Anti-Maçonnique universelle. Le Labarum, au contraire, est une fédération essentiellement française; si dans d'autres pays des groupements se constituent, en adoptant le mode de fonctionnement du Labarum de France, chacun gardera son autonomie nationale.

Nous profiterons de ce que nous exposons ces différences, pour démentir un faux bruit qui a été mis en circulation au sujet du Labarum. On a dit que cette fédération visait à se soustraire à la direction des autorités diocésaines; c'est une erreur qu'on ne saurait repousser avec trop d'énergie. Les personnes qui répandent ce faux bruit n'ont pas lu les articles 48, 49 et 50 du projet des Grandes Constitutions; or, ces trois articles sont précisément ceux qui, dans la Ligue, ne soulèvent aucune contestation. Si des modifications peuvent et doivent être apportées sur d'autres points, par contre, le fait du contrôle de l'autorité diocésaine n'a été l'objet d'aucune critique.

Ce que l'on a voulu dans la création du Labarum, c'est mettre l'autorité diocésaine en mesure d'exercer, si elle le désire, son action le plus discrètement possible, et en même temps permettre à des Compagnies de se constituer et d'agir, si l'Evêque préfère n'intervenir en aucune façon; mais si un Evêque déclarait s'opposer à l'établissement d'une Compagnie du Labarum dans son diocèse et si un groupe voulait se constituer malgré cette opposition, il ne serait reconnu par aucune autre Compagnie.

Citons encore une des différences qui existent dans le fonctionnement des deux fédérations.

A l'Union Anti-Maçonnique, le Conseil Central Exécutif représente l'autorité supérieure gouvernant les Sections. Au Labarum, au contraire, le Conseil Central n'est pas le gouvernement des Compagnies, attendu que le principe de l'autonomie des Compagnies est absolu, sous le seul contrôle de l'autorité diocésaine; le Conseil Central du Labarum a pour mission de provoquer la création des Compagnies, de les déclarer constituées lorsque les organisateurs locaux sont en nombre suffisant, et de les relier entre elles, tel est son principal rôle.

Le Conseil Central de l'Union Anti-Maçonnique de France agit sous l'autorité du Conseil Central Directif de l'Union Anti-Maçonnique Universelle. Le Conseil Central du Labarum, au contraire, lorsque la Ligue aura un développement suffisant, sera l'exécuteur des décisions prises par le congrès annuel des Compagnies, dit Grande Consulte : en d'autres termes, chaque Compagnie, respectueusement soumise au contrôle de l'autorité diocésaine, c'est-à-dire approuvée soit publiquement, soit tacitement, enverra, une fois par an, un délégué dans une ville choisie d'un commun accord; les vœux exprimés et votés par l'assemblée de ces délégués feront loi pour la Ligue, après que le Conseil Central du Labarum les aura soumis, par l'intermédiaire de son Cardinal-Protecteur, à la haute approbation du Saint-Siège; dès lors, le Conseil Central n'aura à faire acte d'autorité que

si quelque Compagnie s'écartait de ces résolutions prises par l'ensemble de la Ligue et approuvées comme il vient d'être dit. Par la force des choses, le Conseil Central du Labarum deviendra un comité d'administration générale, une délégation permanente des Compagnies, renouvelable annuellement par fraction.

Bien entendu, étant donné qu'il s'agit de deux fédérations ayant à peine un an d'existence et dont le mode de fonctionnement pourra être modifié par l'expérience, il va sans dire que nous exprimons ici une opinion personnelle. Nous avons étudié l'idée fondamentale qui a présidé à la création de l'Union Anti-Maçonnique de France et à celle du Labarum, et nous disons comment dans notre pensée ces deux fédérations pourront coexister sans aucune rivalité et avoir une action parallèle des plus efficaces, exactement comme nous voyons, dans la Maçonnerie en France, les Loges du Rite Ecossais et celles du Grand Orient de France fonctionner parallèlement, ces deux systèmes maçonniques répondant chacun à une conception différente d'organisme et à une nécessité inéluctable produite par les différences de tempérament.

La diversité du système est très caractérisée, par exemple, dans ce qui a lieu au sujet de l'inscription des adhérents. Les deux fédérations anti-maçonniques françaises ont reconnu l'utilité, au moins provisoire, d'un certain secret sur les noms. Dans l'Union Anti-Maçonnique, on prend un pseudonyme au moment de l'admission (voir l'art. 10 du Règlement que nous publions ci-après); dans le Labarum, on prend un nom de ligueur (voir les art. 18, 19 et 20 des Grandes Constitutions, projet imprimé en brochure dans la *Bibliothèque Anti-Maçonnique)*.

Sur ce point, les deux fédérations agissent de même; mais la similitude s'arrête là. En effet, à l'Union Anti-Maçonnique, chaque Section doit communiquer au Conseil Central les noms d'état-civil de tous ses membres actifs, tandis qu'au Labarum l'expérience a fait renoncer à cet usage : ici, la nouvelle Compagnie en voie de formation fait connaître les noms de ses membres fondateurs, avec les références établissant leur bon catholicisme; après quoi, la responsabilité des admissions est entièrement laissée à la nouvelle Compagnie, une fois constituée; de la sorte, les Compagnies ne communiquent plus que les noms de ligueurs, sauf pour les membres du Comité de Compagnie et pour les adhérents jugés dignes d'avoir droit d'entrée dans toutes les Compagnies. On le voit par cela encore, le mode de fonctionnement est tout à fait différent dans les deux fédérations.

Enfin, le Labarum admet les dames et possède une sorte d'initiation (peu compliquée), dont le principe, posé dans les articles 9 à 13 des Grandes Constitutions, sera l'objet d'une règlementation qui n'est pas encore terminée, mais qui sera aussi simple que possible; cette initiation comporte trois degrés, roulant sur le caractère de la guerre déclarée à l'Eglise par la Franc-Maçonnerie et donnant l'enseignement de la défense religieuse, patriotique et sociale contre la secte. Dans l'Union Anti-Maçonnique, au contraire, le règlement n'impose aucune filière aux adhérents, et tous les membres actifs de l'Union le sont au même titre, quelque soit leur degré de connaissance des choses et des personnes de la Franc-Maçonnerie.

Nous croyons avoir exposé, dans un résumé assez clair, les traits les plus caractéristiques qui distinguent les deux fédérations, toutes deux foncièrement catholiques et patriotes, dont la récente fondation marquera, dans notre pays, le point de départ d'une action énergique contre la secte des francs-maçons. Il nous faut donc conclure.

Le réveil des catholiques est un fait indéniable. Il a été long à se produire, il est juste de le constater ; mais il est non moins certain que le mouvement commence avec un réel enthousiasme.

Bien coupables seraient maintenant ceux qui persisteraient à ne pas entendre la voix du Souverain Pontife, et qui, après le Congrès de Trente, refuseraient leur concours à l'une ou l'autre de ces œuvres d'action anti-maçonnique, qui, avec la grâce de Dieu, promettent de si beaux fruits. Les œuvres vont se multiplier, sans aucun doute ; les bonnes volontés n'auront que l'embarras du choix. Bien coupables aussi seraient ceux qui, se cantonnant d'une façon exclusive dans leur manière de voir, voudraient qu'aucune association de combat ne pût exister à côté de la leur, et qui, en se montrant d'esprit étroit, au lieu de fournir à tous les vrais catholiques les moyens de prendre part à la nouvelle croisade, paralyseraient l'élan et refroidiraient l'ardeur des soldats de Jésus-Christ. Bien coupables enfin seraient ceux qui essaieraient de se dérober à la direction ou au contrôle des Evêques, pour créer des corps francs indisciplinés, qui n'aboutiraient qu'à jeter le trouble dans l'armée.

Un seul général en chef : le Pape !

Aucune évolution qui ne soit exécutée sous l'œil sage des Evêques !

Union large et fraternelle de toutes les bonnes volontés ! encouragement à toutes les loyales et généreuses initiatives !

Grande confiance dans les moyens surnaturels !

Et nous remporterons la victoire.

Léo Taxil.

CHRONIQUE DES ŒUVRES
ANTI-MAÇONNIQUES

UNION ANTI-MAÇONNIQUE

Cette œuvre prend chaque jour de l'extension. Des Sections se forment dans plusieurs départements, notamment dans l'Eure, la Saône-et-Loire, le Pas-de-Calais et le Gers. La dernière Section constituée est à Berck-sur-Mer, et elle a pris pour nom : *Section Notre-Dame des Sables*.

Nous sommes heureux de donner ici les règlements particuliers d'une Section qui fonctionne déjà avec une grande activité ; il y a là un modèle qui peut servir à toutes.

ARTICLE PREMIER. — Un Comité est fondé dans le but de seconder au point de vue local l'œuvre de l'Union anti-maçonnique de France. Il prend le nom de Section Saint......

ART. 2 — Les moyens dont la Section se propose de disposer sont :

Les moyens surnaturels, la prière ;

Les conférences publiques ou privées ;

Les bibliothèques circulantes, la diffusion des bons livres et journaux anti-maçonniques ;

L'appui à donner sous quelque forme que ce soit aux divers Comités de défense religieuse et sociale.

ART. 3. — L'activité de la section doit s'exercer des trois manières suivantes : par les *travaux intérieurs*, qui consistent dans la connaissance des choses et des personnes de la Franc-Maçonnerie ; ses membres s'efforceront tout d'abord d'acquérir des notions générales par la lecture des livres et brochures sur ce sujet. *La Franc-Maçonnerie démasquée*, organe officiel de l'Union, a publié dans son numéro de décembre 1895, un catalogue raisonné des ouvrages utiles. Ils doivent également acquérir la connaissance des choses locales de la Maçonnerie, en recueillant avec soin les listes, diplômes, documents, insignes etc., etc., qu'ils pourront découvrir, et en faisant un dossier aussi complet que possible des actes officiels de la Franc-Maçonnerie locale et des articles de journaux la visant. Pour la connaissance des personnes, le Comité déléguera quelques membres laïques qui connaissent les personnes de la ville pour surveiller les abords des temples les jours de tenue. Il sera formé ainsi une liste maçonnique du pays qui devra être tenue rigoureusement au courant. *Par les travaux extérieurs*, on doit tendre d'abord à une action générale de diffusion des connaissances sur la Maçonnerie et d'impulsion pour la lutte contre elle. On s'occupera donc de la presse, lui signalant les articles, faits et noms pouvant être utilisés ; réunions, conférences, diffusion des affiches, démarches près des particuliers, recrutement des adhérents. Par les *rapports avec le Conseil central exécutif*, on tiendra celui-ci et tous les Comités intéressés au courant des travaux par l'envoi des procès-verbaux des séances de la Section, des actes officiels de la Franc-Maçonnerie locale, des noms des FF.·. qui, résidant dans la ville, appartiennent à d'autres Loges ; le renseigner sur chaque départ en lui transmettant aussitôt copie du dossier complet du F.·. ; noter et suivre tous les fonctionnaires au point de vue de leur affiliation possible dans la secte ; enfin, poursuivre avec zèle et prudence les enquêtes que le Comité jugera nécessaires ou qui seront confiées par le Conseil central exécutif.

ART 4. — *Le nombre des membres de la Section* n'est pas fixé ; mais pour le Comité, il ne saurait excéder vingt personnes.

ART. 5. — *Le Bureau* du Comité se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste et d'un secrétaire-trésorier.

Le président établit l'ordre du jour de chaque réunion, dirige les délibérations et représente d'une façon effective le Comité partout où besoin est.

Le premier vice-président est l'ecclésiastique délégué par l'autorité archiépiscopale : il supplée le président en cas d'empêchement et est chargé des relations avec l'Ordinaire.

Le second vice-président, qui est toujours un laïque, remplace le premier vice-président lorsque le caractère sacerdotal de celui-ci serait une gêne ou un obstacle à une mission temporaire.

Le secrétaire-archiviste établit le compte-rendu des séances, correspond sous le nom convenu avec le Conseil central exécutif et avec les membres adhérents. Il est détenteur des lettres, dossiers, enquêtes, etc... C'est lui qui convoque les membres du Comité pour le jour indiqué par le président.

Le secrétaire-trésorier supplée le secrétaire-archiviste en cas d'absence à une réunion. Il est chargé de l'encaissement des cotisations et dons, ainsi que du règlement des factures et prestations. Il doit en établir un bilan annuel, qui sera remis à la première séance de l'année au premier secrétaire, pour être annexé aux archives.

ART. 6. — Toute *demande* faite pour l'inscription à titre de membre actif au Comité sera soumise au vote de la réunion suivante. La Section a toujours le droit d'ajourner le postulant dans le cas où elle juge utile de recourir à une information complémentaire.

Le vote d'admission peut être fait au scrutin secret sur la demande de trois membres du Comité ; dans ce cas, l'admission du postulant ne sera prononcée que s'il réunit en sa faveur les deux tiers des voix des membres présents.

En cas de refus d'un postulant, le Comité doit sans délai en aviser le Conseil central exécutif.

Pour l'inscription comme membre adhérent, il suffit d'être présenté par l'un des membres et accepté par le Comité.

ART. 7. — En outre des membres actifs, la Section comprend des *membres d'honneur* qui, nommés par le vote unanime des premiers, peuvent assister à toutes les séances de la Section et y ont voix délibérative, et des *membres adhérents*, lesquels s'engagent à renseigner le Comité sur toute question pouvant l'intéresser, et qui, en échange de leur souscription annuelle, reçoivent une carte leur donnant droit à une place réservée aux conférences et réunions organisées sous les auspices de la Section. Les membres adhérents ne peuvent assister à aucune séance du Comité.

Art. 8. — Toute personne n'habitant pas la ville et n'y étant pas *électeur* ne peut faire partie du Comité.

Art. 9. — Le Comité tient séance au moins une fois par mois, et plus s'il y a urgence. *Les réunions* sont toujours ouvertes à l'heure précise indiquée par la convocation, sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour retard ou absence.

Les votes sont acquis à la majorité des membres présents et sont irrévocables.

Art. 10. — *Les noms des membres* actifs de la section doivent demeurer secrets et n'être connus que du Conseil central exécutif et de l'autorité archiépiscopale.

Toutefois, chacun des membres peut révéler à qui lui plaira qu'il fait partie du Comité : mais il ne doit, en aucun cas, donner le nom de ses collègues.

Pour la rédaction des procès-verbaux des séances et pour leur correspondance antimaçonnique, les membres du Comité font usage d'un pseudonyme choisi par eux au moment de leur admission.

Art. 11. — Tout membre actif qui aurait une *question* importante à faire discuter en séance doit, au préalable, en faire part au président ou par lettre adressée au secrétaire pour la faire inscrire à l'ordre du jour de la réunion.

Art. 12. — Les conférences étant le moyen le plus pratique pour dévoiler au public les agissements de la secte, il est formé au sein de la section deux Sous-Comités :

Le Sous-Comité des conférences, présidé par le second vice-président, chargé de l'organisation matérielle des conférences, des invitations et de la statistique des présents ;

Le Sous-Comité de la presse, présidé par le premier vice-président, chargé des rapports avec les journaux pour les annonces et comptes-rendus des conférences antimaçonniques.

Art. 13. — *Les cotisations* sont fixées ainsi qu'il suit :

Pour les membres actifs, un droit d'entrée de 2 francs et une cotisation annuelle de 0 fr. 50 par mois.

Sur ces sommes, le trésorier envoie au Conseil central 1 franc par chaque entrée de membre actif et 1 franc sur chaque souscription annuelle dudit membre actif.

Pour les membres adhérents, le montant de la cotisation annuelle est facultatif, mais ne saurait être inférieur à 1 franc. Les membres d'honneur ne sont astreints à aucune cotisation.

Art. 14. — La section doit veiller à la concorde parfaite de tous ses membres. Tous auront sans cesse présent à l'esprit que l'union et la discipline font la force, et que c'est en semant la discorde que l'ennemi peut nous affaiblir.

En conséquence, quiconque aura à porter une accusation contre un membre devra le faire d'une façon précise et motivée et à visage découvert, et la section sera juge de l'accusation ainsi portée.

Par contre, quiconque sera surpris à colporter contre un membre une accusation grave, dont il ne pourra fournir la preuve, sera réputé agent de discorde et impitoyablement exclu.

Les jugements pour l'exclusion d'un membre ne devront avoir lieu qu'à raison de causes d'une extrême gravité. Aucune entrave ne devra être mise à la défense de l'incriminé. Le jugement sera toujours précédé d'une enquête pour laquelle sera nommée une Commission de trois membres, dont un ecclésiastique. Le rapport de cette Commission sera lu à l'ouverture de la séance du jugement, le membre incriminé étant présent, ayant été convoqué par lettre recommandée. S'il ne se présentait pas, la séance du jugement serait renvoyée à quinzaine, avec même convocation ; cette fois, en cas de nouvelle absence du membre incriminé, il serait passé outre aux débats sur son cas. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que si les trois quarts des membres présents votent dans ce sens.

Le vote a lieu au scrutin secret par oui ou non ; tous les bulletins ayant été écrits par le secrétaire et distribués à chaque assistant avec un bulletin blanc pour les abstentions.

Le jugement d'exclusion ayant été signifié dès le lendemain à l'intéressé par lettre copiée et recommandée, le membre exclu a un mois pour faire appel auprès du Conseil central exécutif. Ledit Conseil désigne une des Sections de Paris pour juger à nouveau l'affaire, mais dans les mêmes formes. Dans le cas où le second jugement a un résultat contraire au premier, le membre en cause n'est réintégré dans sa Section que si celle-ci y consent ; sinon il est réintégré dans l'Union à titre de membre actif isolé, versant désormais ses cotisations à la caisse centrale.

Art. 15. — Tout membre actif dont la démission aura été acceptée devra s'engager sur l'honneur à conserver le secret le plus absolu sur les noms de ses anciens collègues, ainsi que sur les délibérations ou enquêtes auxquelles il aurait pu prendre part.

*
* *

Académie Saint-Jean

Nous rappelons que, parmi les œuvres dont cette association a pris l'initiative, figure celle qui est dite du *Concours Annuel*. Au jour du 27 décembre, l'Académie décernera un prix à l'auteur de la meilleure brochure de propagande sur un sujet fixé : *La Franc-Maçonnerie ennemie de l'Ouvrier*. Les manuscrits doivent être envoyés avant le 31 octobre, à cette adresse : « M. Albert Goustard, 33, rue du Cherche-Midi, à Paris. »

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Académie, ni d'habiter la France, ni même d'être Français, pour concourir ; mais tous les manuscrits soumis au jury doivent être rédigés en langue française. Le jury se compose des membres du Bureau de l'Académie, lesquels ne peuvent pas prendre part au concours.

Le manuscrit ne devra pas dépasser la valeur d'une brochure d'une quarantaine de pages, format in-12 ; il s'agit, en effet, d'établir une brochure populaire, se prêtant le mieux possible à la propagande.

Chaque manuscrit devra porter dans son en-tête une devise, et cette devise devra être reproduite sur une enveloppe cachetée contenant l'indication

du nom et de l'adresse de l'auteur du manuscrit. Les enveloppes ne seront ouvertes que le 27 décembre, à la séance de la proclamation du manuscrit primé.

Un prix unique (médaille d'or de grand module) et des mentions honorables seront décernés au meilleur traité ; l'auteur couronné abandonnera son œuvre à l'Académie Saint-Jean, qui la mettra en brochure populaire et la vendra au prix de revient ; cette brochure pourra même être distribuée gratuitement, si les dons faits à l'Académie dans le courant de l'année le permettent. Les concurrents qui auront obtenu une mention honorable pourront éditer leur œuvre à leur bénéfice (s'ils le désirent), mais à leurs frais, sous le patronage de l'Académie Saint-Jean ; toutefois ils devront donner à leur brochure ainsi publiée un autre titre, attendu que le titre *la Franc-Maçonnerie ennemie de l'Ouvrier* est exclusivement réservé au traité qui aura obtenu la médaille d'or.

L'exécution de cette médaille a été confiée à un artiste de talent, M. Louis Tricart, second prix de Rome. Une somme de mille francs sera nécessaire en tout pour établir cette médaille ; mais aussi l'Académie aura une médaille faite spécialement pour elle et d'une réelle valeur artistique.

Nous espérons pouvoir en publier la photographie dans notre prochain numéro.

Les œuvres de l'Académie Saint-Jean ont eu l'avantage d'attirer tout particulièrement l'attention et la sympathie de notre éminente collaboratrice, Miss Diana Vaughan. En effet, elle s'exprime à ce sujet dans le dernier fascicule de ses *Mémoires d'une Ex-Palladiste* :

« Ayant examiné avec le plus grand soin les œuvres de propagande anti-maçonnique qui sont en voie d'organisation, j'estime que l'Académie Saint-Jean est celle dont les résultats seront les plus immédiats, sans méconnaître l'utilité des autres œuvres. La division des travaux y est admirablement réglée ; le mécanisme du fonctionnement y est d'une extrême implicité. Ne pouvant me consacrer à toutes, je me voue à cette œuvre, pour le temps que j'ai à passer en lutte encore, avant de m'ensevelir dans l'oubli.

« Création de bibliothèques anti-maçonniques ; groupement de conférenciers anti-maçons, mis à la disposition de toutes les sociétés catholiques militantes ; statistique tenue à jour des faits et gestes de l'ennemi ; concours annuel pour couronner la meilleure brochure de propagande contre la secte : voilà le programme de l'*Académie Saint-Jean*. Il est magnifique, et il est merveilleusement pratique.

« Je recommande donc, de toutes mes forces, cette œuvre à mes amis. Il faut la soutenir avec des prières et avec la bourse : les prières, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur les efforts des zélateurs ; la bourse, afin que leurs efforts puissent se multiplier en abondants résultats. »

Là-dessus, Miss Diana Vaughan a ouvert une souscription parmi les lecteurs de ses *Mémoires* et annonce qu'elle publiera les sommes reçues, en les versant au fur et à mesure au trésorier de l'Académie. « Je m'inscris, écrit-elle, pour six cents francs (premier versement). Qui aime Jeanne d'Arc s'unisse à moi pour le succès de l'œuvre nouvelle ! »

Dans son numéro d'août, la *Franc-Maçonnerie Démasquée* mentionnait la réception de ces premiers six cents francs, versés par Miss Diana Vaughan. Nous nous ferons un devoir, à notre tour, de reproduire cette liste de souscription.

*
* *

Messes de réparation

L'œuvre des Messes en réparation des sacrilèges maçonniques et pour la conversion des francs-maçons, fondée par l'Union anti-maçonnique, continue à se répandre et reçoit partout le meilleur accueil. Soixante-dix messes ont été célébrées à ces intentions pendant le mois d'août ; quatre-vingt-huit ont été promises pour le mois de septembre.

D'autre part, des journées de réparation ont été demandées à des communautés religieuses. A Montpellier, tous les jours du mois sont déjà promis en vue de cette pieuse pratique ; on s'occupe à Paris d'obtenir le même résultat.

Enfin, le Souverain Pontife a daigné enrichir d'une indulgence de trois cents jours la prière de l'Union anti-maçonnique de France, prière qui avait été déjà approuvée par le cardinal Richard et que nous recommandons vivement à tous nos lecteurs.

Les Messes de réparation étant quotidiennes, on pourra s'unir ainsi chaque jour dans cette croisade de piété, d'un bout à l'autre de la France.

Voici les messes du mois de septembre :

1er septembre. — Bayonne ; Dreux.

2. — Le Mans ; Beaumont-les-Autels, Eure-et-Loire ; Liancourt, Somme.

3. — Bordeaux ; Montpellier.

4. — Montpellier (3 messes) ; Mayenne ; Paris, Sœurs de Jeanne d'Arc, de la Compagnie Saint-Georges du Labarum ; Notre-Dame d'Esparron, Isère ; Carthans, Allemagne ; Angers (2 messes) ; Laval ; Aymargues, Gard ; Servas, Gard.

5. — Paris (2 messes, Saint-Jacques du Haut-Pas et Saint-Nicolas des Champs).

6. — Paris (2 messes, Saint-Eustache et Compagnie Saint-Jean du Labarum) ; Saint-Germain-en-Laye ; Laval ; Neuville ; Saint-Remy, Nord.

7. — Bétharram, Hautes-Pyrénées ; Paris (Saint-Nicolas-des-Champs).

8. — Paris (Saint-Roch) ; Avignon ; Montpellier ; Montréal, Canada ; Nisko, Galicie.

9. — Paris ; Roche, Nièvre ; Berrias, Ardèche ; Saint-Didier, Ardèche.

10. — Montpellier ; Longeville, Haute-Marne ; Berrias, Ardèche ; Aubenas, Ardèche.

11. — Puteaux, Seine ; Mayenne ; Notre-Dame d'Esparron, Isère ; Berrias, Ardèche.

12. — Paris (St-François-Xavier) ; Beauquesne, Somme ; Berrias, Ardèche.

13. — Laval ; Brive ; Berrias, Ardèche.

14. — Paris (Sainte-Clotilde) ; Montpellier.

15. — Corte, Corse ; Berrias, Ardèche.

16. — Paris (Saint-Sulpice) ; Chamboulive, Corrèze.

17. — Montpellier ; Paris.

18. — Mayenne; Messon, Aube; Toulon; Montpellier; Notre-Dame d'Esparron, Isère.
19. — Paris (Notre-Dame des Victoires); Sanctuaire de Notre-Dame de la Salette (cinquantième anniversaire de l'Apparition); Montpellier.
20. — Verneuil, Eure; Paris (Saint-Roch); Laval; Montpellier.
21. — Saint-Bonnet de Bellac, Haute-Vienne.
22. — Paris (Saint-Germain des Prés).
23. — Paris (Saint-Thomas d'Aquin).
24. — Montpellier; Puteaux, Seine.
25. — Mayenne; Le Kremlin, Seine; Bicêtre, Seine; Notre-Dame-d'Esparron, Isère.
26. — Paris (Saint-Eustache): Pont-Audemer.
27. — Lisieux; Laval.
28. — Conand, Ain; Trente, Tyrol.
29. — Rolleville, Seine-Inférieure; Montpellier.
30. — Montmorency, Seine-et-Oise.

L'indication du jour choisi doit être envoyée, avant le 20 de chaque mois, à M. l'abbé de Bessonies, chapelain, à Notre-Dame des Victoires, Paris.

Des messes sont promises jusqu'à la fin de l'année pour tous les dimanches, lundis, jeudis et vendredis, le 1er, le 8, le 13, le 15, le 20, le 26 et le 27 de chaque mois.

En outre, une Messe de réparation sera dite chaque mois à Notre-Dame des Victoires, à Notre-Dame de la Salette, à Notre-Dame d'Esparron, et aux grottes de Saint-Antoine de Padoue, à Brive.

On recommande spécialement la conversion de Sophia Walder et d'une autre lucifèrienne.

Voici maintenant le texte de la prière dont il vient d'être parlé ci-dessus :

« O Jésus, Verbe incarné, réellement présent dans la sainte Eucharistie, je proteste contre tous les outrages que vous y recevez. Vous saviez, en instituant ce divin Sacrement, combien il serait blasphémé, méprisé, profané; mais vous vouliez vous donner à nous et rien n'a pu arrêter votre amour. Divin Sauveur, je suis à vos pieds pour vous adorer, vous louer et vous consoler; je voudrais réparer tant d'insultes, je voudrais vous donner mille fois plus d'amour que le démon et ses suppôts ne vous portent de haine. Pour suppléer à mon impuissance, daignez recevoir les sentiments du Cœur de Marie, votre auguste Mère, les hommages de tous vos Saints de la terre et du ciel.

« Laissez-moi aussi, très doux Jésus, vous implorer pour toutes ces âmes égarées qui vous blasphèment et vous outragent. Pour elles vous êtes mort sur la croix; pour elles vous vous offrez chaque jour à la sainte Messe. O Jésus, ayez pitié d'elles, convertissez-les, sauvez-les. Je vous le demande au nom de votre amour, au nom de votre miséricorde.

« Ainsi soit-il. »

Nous invitons tout particulièrement les lecteurs de la *Revue Mensuelle* à s'unir à la Compagnie Saint-Jean du Labarum et à réciter cette prière, le dimanche 11 octobre à 8 h. 1/2 du matin, moment où elle sera dite à la Messe de la Compagnie.

Ligue du Labarum

COMPAGNIE SAINT-JEAN

La garde mensuelle de la 4e Compagnie (camp de Paris) a été tenue le dimanche matin 6 septembre, à la suite de la Messe pour la réparation des blasphèmes et profanations sectaires et pour la conversion des Francs-Maçons. Les FF-¡- Louis d'Alcantara, Maurice de Gonzague et Aquilin d'Evreux, membres du Conseil Central, ont fait à la Compagnie l'honneur d'assister à sa séance.

Après un échange de quelques observations au sujet du Congrès de Trente, auquel un membre de la Compagnie assistera, on s'est occupé de l'organisation du service de la Bibliothèque Anti-Maçonnique qui sera ouverte au mois d'octobre. Tout membre actif de la *Compagnie Saint-Jean* s'engagera à consacrer une de ses soirées par mois au service de la Bibliothèque; le service sera ainsi assuré par la présence de deux ligueurs chaque soir. En attendant que la Compagnie soit assez nombreuse pour faire face à cette obligation d'intérêt général, on fera appel au zèle des ligueurs des autres Compagnies parisiennes.

Les ligueurs présents à la réunion, membres de la Compagnie et Chevaliers visiteurs, se sont ensuite réparti cent cinquante exemplaires de la *Nouvelle Croisade* pour les distribuer et faire connaître l'œuvre du Congrès Anti-Maçonnique.

A cause du Congrès de Trente, la prochaine garde Saint-Jean aura lieu, exceptionnellement, le deuxième dimanche du mois, c'est-à-dire le 11 octobre.

La *Compagnie Saint-Jean* vient de faire imprimer ses cartes spéciales pour ses membres correspondants. Elles sont, au recto, à peu de chose près, semblables aux cartes des membres actifs. Le verso porte les mentions suivantes :

« COMPAGNIE SAINT-JEAN DU LABARUM. — *Obligations générales.* Les membres de la Compagnie sont les auxiliaires modestes, mais dévoués de l'*Académie Saint-Jean*, Société Française d'Etudes et de Propagande anti-maçonnique. Dans la lutte ordonnée par le Saint-Siège contre la secte infernale qui se meut et conspire au sein des ténèbres, ils contribueront au triomphe de l'Eglise en mettant leur zèle au service de toute œuvre ayant pour but de faire la lumière; il appartient à chacun de voir dans quelle sphère d'action il peut se rendre le plus utile : les Statuts du Labarum et ceux de l'Académie Saint-Jean indiquent à tous les divers terrains sur lesquels on livrera bataille à la secte, pour l'arrêter dans son invasion destructive et pour la vaincre. Chacun s'inspirera, tout particulièrement, de l'Encyclique *Humanum Genus.*

« *Obligations spéciales des Membres correspondants.* — Le premier dimanche de chaque mois, à 8 h. 1/2 du matin, se mettre en union de prières avec les Membres Actifs de la Compagnie, qui entendent à ce moment la Messe dite pour la réparation des blasphèmes et profanations sectaires et pour la conversion des francs-maçons. Dire notamment la prière de l'Union Anti-Maçonnique; cette prière, approuvée par S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, a été enrichie de 300 jours d'indulgence par S. S. le Pape Léon XIII. — Envoyer au Comité qui en fait transmission à l'Académie

Saint-Jean, tous les renseignements et documents qu'on pourra recueillir concernant les menées de la secte. — Aider, autant qu'il sera possible, à l'extension de la Ligue du Labarum. Une médaille d'argent est décernée à tout Membre Correspondant qui devient principal fondateur d'une nouvelle Compagnie.

« La cotisation des Membres Correspondants, UN FRANC PAR AN, n'est pas obligatoire dans la *Compagnie Saint-Jean du Labarum*. — Étant de passage à Paris, le titulaire de cette carte a droit d'entrée permanente à la BIBLIOTHÈQUE ANTI-MAÇONNIQUE, 5, rue de Tournon, aux heures réglementaires. »

*
* *

COMPAGNIE SAINT-PAUL

Par les soins de la Compagnie nº 6 (camp de Lyon), une conférence anti-maçonnique avait lieu le jeudi 13 août, 5, rue de la Platière. C'était une réunion intime : cent personnes y assistaient. Le bureau fut nommé par l'assistance sur la proposition d'un membre de la Ligue du Labarum, et aussitôt le conférencier prit la parole. Après avoir montré le but auquel aspire la secte maçonnique, l'orateur démontra l'utilité d'une organisation efficace pour lutter contre les suppôts de Satan ; il nomma notre institution, expliqua ses règles et réfuta les objections soulevées contre elle par les personnes qui n'ont examiné notre œuvre que superficiellement. Enfin, après avoir fait appel à la contradiction et résolu à la satisfaction générale les questions qui lui furent posées, le président, en termes chaleureux, remercia la *Compagnie Saint-Paul* de son zèle pour la cause, noble, mais aride, de l'assainissement de la France. La réunion se termina par la prière et par une quête en faveur du Sou Anti-Maçonnique ; puis, on se sépara, chacun promettant de revenir bientôt à nos réunions toujours plus intéressantes.

Le jeudi 3 septembre, la *Compagnie Saint-Paul* donnait de nouveau une conférence, 48, cours Morand, cette fois avec une tombola dont les lots étaient des ouvrages anti-maçonniques. Deux cents personnes étaient présentes. Un labariste lyonnais ouvrit la séance et fit élire le bureau par l'assemblée. Lecture fut donnée ensuite du rapport de la Compagnie, dont voici quelques extraits :

« Mesdames et Messieurs,

« Nous avons le plaisir de vous informer que, pour répondre aux nombreuses demandes qui nous ont été faites, nous organiserons très prochainement plusieurs conférences avec projections à la lumière oxhydrique. L'une des premières vous sera faite par un membre de la *Compagnie Saint-Jean*, du Labarum de Paris. Ainsi, vous le voyez, nous agissons par la propagande. De même que la Franc-maçonnerie travaille sans répit à son œuvre maudite, dont le but est de renverser le catholicisme et de détruire la foi, de même la Ligue du Labarum, fidèle aux enseignements du Pape qui veut que l'on combatte la secte sur son propre terrain, emploie toute son activité à la démasquer pour en inspirer l'horreur, et c'est sans relâche qu'elle travaillera à détruire cette secte infernale. Peu à peu la *Compagnie Saint-Paul* organisera des conférences avec tombola dans tous les quartiers de Lyon...

«... Nous voulons montrer à tous quels sont les dangers dont nous sommes menacés par la Franc-Maçonnerie ; car, nous en sommes convaincus, en nous consacrant à cette œuvre de salut religieux et social, nous ferons jaillir du cœur noble et toujours franc des habitants de cette patriotique cité ce cri de guerre qui est notre devise : *La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi!...*

«... Mesdames et Messieurs, nous avons besoin d'hommes ; il nous faut des volontés fermes et inébranlables ; il nous faut des caractères, en un mot, résolus à ne déposer les armes que lorsque la secte sera vaincue. Mais, pour mener à ses fins notre œuvre, les hommes ne suffisent pas ; il faut aussi que les femmes chrétiennes s'associent au Labarum, pour former parmi nous un comité distinct, indépendant, et pour se faire auprès des familles les propagatrices ardentes de l'action anti-maçonnique.

« En un mot, il nous faut des âmes fortement trempées. Aussi faisons-nous appel à votre vif désir de combattre avec nous sous l'étendard du Labarum anti-maçonnique et la Croix rayonnante du Sacré-Cœur...

«... Tous à la tâche ! il y a assez d'ouvrage pour chacun. En avant, donc ! Dieu le veut ! »

Aussitôt après ce rapport longuement applaudi, le conférencier prit la parole et expliqua minutieusement la vérité de notre devise : *la Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi !* Il montra la secte ennemie de Dieu, de la patrie, de la morale, de la liberté, de la famille, de la société, et enfin il montra la Franc-Maçonnerie ennemie de la France, en particulier.

Fréquemment interrompu par les applaudissements, il termina en répétant encore le cri de guerre et de défi lancé contre les Loges et les Arrière-Loges : *la Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi!* et ce cri fut poussé après lui avec enthousiasme par toute l'assistance.

Quand enfin les bravos s'arrêtèrent, on procéda au tirage de la tombola ; l'assemblée fut très agréablement surprise d'apprendre qu'au lieu de sept lots annoncés il y en avait quinze à tirer. En outre, chacune des personnes qui étaient venues assister à cette belle soirée reçut un exemplaire de l'organe officiel de la Ligue et un exemplaire de la *Nouvelle Croisade*.

Après la quête pour l'œuvre du Sou Anti-Maçonnique, chacun se retira pleinement satisfait.

A la suite de cette conférence, plusieurs personnes ont sollicité leur admission dans la *Compagnie Saint-Paul*.

N. B. — Le Comité de la Compagnie remercie affectueusement les personnes qui ont bien voulu rendre plus intéressante la tombola du 3 septembre. Les ouvrages qui ont été ainsi offerts seront pour les gagnants un précieux souvenir, et, d'autre part, la Compagnie de Lyon les considère comme le gage de la sympathie et de l'intérêt qu'on lui porte ; aussi assure-t-elle ces personnes de son entier dévouement.

Avis. — Les catholiques qui désirent avoir des renseignements sur l'organisation et le fonction-

nement de la *Compagnie Saint-Paul* doivent s'adresser par écrit au secrétaire de la Compagnie, 6, place Bellecour; on leur remettra des feuilles d'adhésion et on leur fournira toutes les explications utiles.

(Une lettre qui nous parvient à la dernière heure nous apprend que Miss Diana Vaughan, ayant été l'objet d'une malveillante insinuation de la part d'un journal lyonnais, à propos du Labarum, a répondu immédiatement en offrant à la *Compagnie Saint-Paul* son étendard.)

***

Ensemble des Compagnies

A la date du 15 septembre, les Compagnies françaises du Labarum sont au nombre de quatorze. Les voici, dans leur ordre de constitution :

Compagnie Saint-Georges, n° 1, Paris. — Compagnie Saint-André, n° 2, Bordeaux. — Compagnie Saint-Gatien, n° 3, Tours. — Compagnie Saint-Jean, n° 4, Paris. — Compagnie Saint-Maurice, n° 5, Paris (Batignolles). — Compagnie Saint-Paul, n° 6, Lyon. — Compagnie Saint-Yves, n° 7, Libourne (Gironde). — Compagnie Saint-Sébastien, n° 8, Narbonne (Aude). — Compagnie Saint-François-Xavier, n° 9, Lesparre (Gironde). — Compagnie Saint-Etienne, n° 10, Elbeuf (Seine-Inférieure). — Compagnie Saint-Pierre, n° 11, Moulins. — Compagnie Saint-Jean-de-Dieu, n° 12, Paris. — Compagnie Saint-Martin, n° 13, Tourcoing (Nord). — Compagnie Saint-François-de Sales, n° 14, Thonon (Haute-Savoie).

En outre, des Compagnies sont en voie de formation au Hâvre, à Besançon, à Grenoble, à Dijon, à Villemomble (Seine), dans la Savoie, la Mayenne, la Haute-Marne, l'Ille-et-Vilaine et le Gers ; ce qui permet d'espérer encore dix Compagnies, au minimum, avant la fin de l'année.

Une sous-fédération régionale se forme pour le cercle du Sud-Est, avec centre à Lyon, grâce à la vaillante initiative de la *Compagnie Saint-Paul*, qui a su se créer un grand nombre de correspondants et qui est énergiquement secondée surtout par les ligueurs de l'Isère et de la Haute-Savoie. S'étant assuré environ trois cents dépôts, qui seront desservis par les zélateurs de l'œuvre, les Compagnies du Sud-Est vont avoir incessamment leur organe spécial qui paraîtra à Lyon sous le titre *le Réveil Anti-Maçonnique*. Un numéro-spécimen est en vente au prix de 10 centimes, daté du 20 septembre.

Le programme de la sous-fédération régionale du Sud-Est comporte les institutions que voici, à faire adopter par toute nouvelle Compagnie se constituant dans le Cercle d'exercice :

1° Messe mensuelle de réparation, suivie d'une instruction aux ligueurs ;

2° Œuvre du Sou Anti-Maçonnique ;

3° Ecole de conférenciers anti-maçons, qui iront dans le Sud-Est faire des conférences et qui, à cet effet, apprendront l'art de parler au peuple ;

4° Bureau de placement, vestiaire, et secours aux malheureux, sous les auspices du Labarum.

VOLTAIRE

EXPLOITÉ PAR LES FRANCS-MAÇONS

Si le nom de Voltaire est toujours d'actualité, il le doit en grande partie aux Francs-Maçons, qui l'ont, pour ainsi dire, accaparé et ne laissent passer aucune occasion de le revendiquer pour une de leurs plus grandes gloires. Voltaire est, après Satan, le Dieu de la Maçonnerie.

Tout récemment encore paraissait, dans la Revue : *La Révolution* (dirigée par le professeur qui occupe à la Sorbonne la chaire maçonnique de l'histoire de la Révolution, M. Aulard), une longue étude où un franc-maçon bien connu, le F∴ Louis Amiable, exposait tous les titres de Voltaire à ce glorieux nom de Franc-Maçon, sans lequel il ne serait, après tout, qu'un poète libre-penseur, un polygraphe estimable; mais sans lequel il lui eût manqué la véritable estampille de génie. Ce qui a mis le sceau à sa réputation de penseur et d'écrivain, ce qui l'a fait en réalité le grand, le sublime, l'incomparable Voltaire, le Voltaire que l'on connaît, c'est son initiation maçonnique. Telle est, en deux mots, la thèse du F∴ Amiable. Pour la soutenir, il a réuni, dans le plus grand détail, tout ce que la Maçonnerie a fait du vivant de Voltaire et depuis sa mort pour consacrer sa gloire et fonder son apothéose.

La thèse n'est pas nouvelle; elle a déjà été maintes fois soutenue par la secte, et en particulier par un Franc-Maçon, médiocre élève de l'auteur de *la Pucelle*, Nicolas Bricaire de La Dixmerie, dont le plus grand titre littéraire est précisément un *Eloge de Voltaire*, que nous retrouverons plus loin. Dans un Mémoire rédigé en 1779 pour la justification de la Loge des Neuf-Sœurs dont il était un des principaux ornements, voici comment le F∴ de La Dixmerie s'exprime au sujet de l'initiation maçonnique du patriarche de l'incrédulité et de l'impiété sataniques :

Quelle époque dans les annales de la Maçonnerie! Quelle gloire, quel triomphe pour la Loge des Neuf-Sœurs! Ce fut à l'âge de 84 ans que le Nestor du Parnasse français, ce vieillard, l'étonnement et l'admiration de l'Europe; lui, dont les écrits, les actions, la personne même étaient pour elle un spectacle toujours varié, toujours intéressant, toujours nouveau, ce fut à cet âge que cet homme unique *vint puiser dans la Loge des Neuf-Sœurs un genre d'instruction que plus de 60 ans d'étude n'avaient pu lui procurer. Nos mystères lui furent développés d'une manière digne d'eux et de lui.*

Il aima, il admira la sublime simplicité de notre morale. Il vit que l'homme de bien était maçon sans le savoir. Il vit que la Loge des Neuf-Sœurs

joignait, à tout ce qu'elle a de commun avec les autres sociétés du même genre, un point de morale négligé presque partout ailleurs, celui d'exciter l'émulation et de proscrire la rivalité, d'unir ceux que des intérêts personnels, un même but, les mêmes prétentions pouvaient diviser, de rendre l'émule utile à son émule, de confondre même ce dernier dans les noms plus doux de Frère et d'ami. Il parut ému, *pénétré de ce qu'il estimait peut-être moins lorsqu'il ne le connaissait pas*. De notre côté, nous crûmes être tout à coup rappelés à ces temps célèbres où Orphée, Homère, Solon, allaient modestement se faire initier aux mystères d'Héliopolis.

Plus tard, en 1836, le F.·. Melchior Potier, dans un précis historique de la Loge des Neuf-Sœurs, exprimait ainsi la même pensée :

Il semblait que ce génie sublime, dont le vol s'était élevé si haut, n'attendait que la *consécration maçonnique pour remonter à la source de la lumière et de la vérité*.

La vraie lumière ne s'est révélée aux yeux de Voltaire que le jour où il fut jugé digne de revêtir le tablier maçonnique.

En cette mémorable année 1778, où Voltaire couronna si glorieusement sa carrière en s'affiliant solennellement à la Franc-Maçonnerie, il était dans sa 84me année, et à la veille de l'heure où il devait paraître devant le tribunal de ce Dieu qu'il n'avait fait semblant de reconnaître que pour mieux l'outrager : Voltaire ne fut maçon que cinquante-quatre jours. Un peu plus il échappait à la secte ; sans la vanité suprême qui l'amenait à Paris, pour s'y faire couronner sur la scène comme le Sophocle français, son nom manquait aux Archives de la Loge des Neuf-Sœurs.

L'occasion s'offre trop belle pour que les Francs-Maçons la laissent échapper : que dirait la France, que dirait l'Europe, que dirait l'avenir, si Voltaire mourait sans être officiellement et ostensiblement un des leurs? Il fallait à tout prix arracher au vieillard infatué d'orgueil cette dernière faiblesse, lui faire rétracter par une adhésion positive et solennelle les sentiments peu honorables pour la secte qu'il avait exprimés dans plusieurs de ses écrits, alors que, comme le dit le F.·. de La Dixmerie, *il l'estimait peut-être moins, parce qu'il ne la connaissait pas.*

On ne sait pas assez, en effet, ce que Voltaire pensait au fond de la Maçonnerie avant cette année 1778, et, ajouterons-nous sans crainte de nous tromper, alors même que, par vanité, il se prêtait à la comédie de l'initiation de 1778. Il est bon de remettre sous les yeux du lecteur les divers passages, où Voltaire a témoigné en quel parfait mépris il tenait la Franc-Maçonnerie.

Voici d'abord comment dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. LXXXII) il expose son origine, en la rattachant à l'histoire des Confréries du Moyen-Age, dont il s'applique à faire ressortir le côté burlesque, et en particulier à la Fête de l'Ane :

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de sapience, un abbé des Conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions et des mandements. Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres patentes. C'était, dans son origine, un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut ensuite un fou de cour qui prenait un droit sur les filous et sur les filles publiques. Point de villes qui n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois, de femmes ; les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés, et c'est de là que vient la société des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres. La plus *méprisable* de toutes ces confréries fut celle des flagellants, etc., etc...

Ailleurs, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Initiation*, il revient sur cette origine de la Franc-Maçonnerie avec le même sentiment de dédain que lui inspiraient toutes les congrégations et associations ayant un caractère religieux, même les mystères de l'antiquité païenne, « dont les secrets sacrés, disait-il avec un mépris qui doit faire bondir d'indignation tout vrai franc-maçon, ne méritaient pas au fond plus de curiosité que l'intérieur des couvents de carmes ou de capucins » ;

L'origine des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries et qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites? N'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans, dont il ne nous reste plus que celle des francs-maçons? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux, qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier, etc...

Le secret dont s'enveloppent les francs-maçons ne lui paraît pas plus respectable que celui dont s'entouraient les initiés des mystères d'Eleusis ou de Samothrace : « Ce secret, sans doute, dit-il, ne méritait pas d'être connu, puisque l'assemblée n'était pas une société de philosophes, mais d'ignorants, dirigés par un hiérophante. On faisait serment de se taire, et tout serment fut toujours un lien sacré. Aujourd'hui même encore, *nos* PAUVRES *francs-maçons* jurent de ne point parler de leurs mystères. *Ces mystères sont bien plats* ; mais on ne se parjure presque jamais. »

Voltaire est de l'avis d'Alexandre, » qui ne faisait pas grand cas de ces *facéties* révérées ;

elles sont fort sujettes à être méprisées par les héros. » (1)

Tous les mystères (2), y compris ceux de ces *pauvres* francs-maçons, sont pour lui autant de parades grotesques, une espèce d'opéra en pantomimes, « tels que nous en avons vu, dit-il, de très amusants, où l'on représentait toutes les diableries du docteur Faustus, la naissance du monde et celle d'Arlequin, qui sortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du soleil. »

Voilà ce que pensait Voltaire des Francs-Maçons et de leurs mystères avant le 10 février 1778, jour où, arrivant à Paris, il acceptait l'hospitalité d'un franc-maçon pur sang, le F.·. marquis de Villette, qu'il venait de marier avec Mlle. de Varicour, une orpheline recueillie par lui, et baptisée par lui du nom de Belle et Bonne.

Entre autres prétentions, ce marquis de Villette affichait celle d'être le fils de M. de Voltaire; en tout cas, il était, à n'en pas douter, son fils spirituel et, quoique maçon, ne se piquait pas d'austérité. Ses mœurs étaient plus que suspectes, et Mme Necker, l'amie des philosophes, qui s'intéressait au sort de Mlle de Varicour, se montra très scandalisée que Voltaire ait livré Belle et Bonne à ce maçon sybarite. Voltaire lui-même ne répudiait pas sa paternité, au moins spirituelle, à l'endroit du marquis. Un jour, M. de Villette se trouvant en visite à Ferney, quelqu'un demanda à Voltaire : « Qu'est venu faire ici M. de Villette? — Il dit, répondit Voltaire, qu'il est venu se purifier chez moi; mais je crains bien qu'il n'ait fait comme Gribouille, qui se mettait dans l'eau de peur de la pluie. »

Il est fort probable qu'avant cette époque déjà, profitant de ses relations avec Voltaire, le marquis de Villette, dévoué comme il l'était à la secte, et particulièrement à la Loge des Neuf-Sœurs dont il faisait partie, l'ait engagé à s'affilier à une Loge, qui affectait, au risque d'exciter la jalousie des Loges rivales, d'être au moins aussi philosophique et littéraire que maçonnique. Ce qu'il y a de certain, c'est que son voyage à Ferney, en 1777, n'avait pas d'autre but que de déterminer le vieillard à venir à Paris; une fois dans la capitale, la secte l'envelopperait de telles cajoleries, de telles séductions, qu'il ne pourrait lui échapper.

Le marquis s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle; il ne manqua pas de mettre dans ses intérêts la nièce bien-aimée de Voltaire, Mme Denis, et sa nouvelle épousée, Belle et Bonne. Ce n'était pas assez des influences domestiques; les maçons de la capitale manœuvrèrent habilement de leur côté. De Versailles et de Paris arrivèrent à Ferney de *prétendues* lettres à M. de Villette, que l'on montrait à Voltaire, remplies des choses les plus flatteuses pour M. de Voltaire de la part du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Monseigneur le comte d'Artois, de toute la cour, assurant qu'on avait la plus grande envie de le voir à Paris.

Voltaire achevait alors sa tragédie d'*Irène* et l'envoyait aux comédiens de Paris, par M. le comte d'Argental, son agent dramatique. On le prit par son faible (1).

MM. de Villette et de Villevieille, dit Wagnière, le secrétaire de Voltaire (2), Mme Denis et Mme de Villette, firent tout ce qu'ils purent pour persuader à ce vieillard que sa tragédie tomberait, s'il n'allait pas lui-même à Paris pour la faire jouer et conduire les acteurs; que c'était l'occasion du monde la plus favorable, puisque la cour, suivant les lettres qu'on lui montrait, était si bien disposée à son égard; que ce voyage convenait à sa gloire, et pour dissuader les trois quarts de l'Europe, qui pensaient qu'il ne lui était pas permis de retourner dans le lieu de sa naissance; qu'il consulterait à Paris M. Tronchin sur sa santé; qu'étant presque obligé d'aller à Dijon pour un procès, il n'aurait plus qu'autant de chemin à faire, etc., etc. Toutes ces raisons, toutes ces sollicitations et ces manœuvres déterminèrent enfin ce vieillard à entreprendre ce voyage funeste.

Le marquis de Villette l'avait précédé, impatient de porter aux Frères la bonne nouvelle. On le tenait enfin; il allait être le jouet de ces *pauvres* francs-maçons, qu'il avait traités comme de simples capucins. Le marquis de Villette répondait de la soumission de son hôte (3).

Aussitôt après son arrivée, le siège en règle du vieux malade commença. L'un des plus qualifiés des membres de la Loge des Neuf-Sœurs, le F.·. de

(1) En écrivant ces lignes, Voltaire ne songeait pas à son héros de prédilection, Frédéric II, l'un des fondateurs de la maçonnerie allemande. Les francs-maçons ne manqueront pas de lui rappeler ce grand exemple. Le jour de son initiation, la loge des Neuf-Sœurs sera décorée du buste de celui que Voltaire comparait à Orphée.

(2) Notons en passant que Voltaire englobe ici dans son mépris les mystères des sectes hérétiques des premiers temps du christianisme, ébionites, gnostiques, stratiotistes, carpocratiens, etc... qu'il affecte de confondre avec les véritables communautés chrétiennes de l'Église naissante.

(1) « C'est, il faut l'avouer, dit La Harpe, dans l'éloge de son maître, cette ambition d'occuper encore le théâtre qui, peut-être, a précipité ses derniers moments, et qui a fait que le favori de la gloire a fini par en être la victime. »

(2) Relation du voyage de M. de Voltaire à Paris en 1778, et de sa mort.

(3) « C'est dans l'hôtel de M. le marquis de Villette, dit Grimm, que Voltaire est descendu avec Mme Denis, pour ne point se séparer de Belle et Bonne, qu'il chérit avec une tendresse extrême. Il y occupe un cabinet qui ressemble plus au boudoir de la volupté qu'au sanctuaire des Muses. »

La Dixmerie, qui cumulait les offices de poète et d'orateur, lui adressa, à titre d'enfant de chœur desservant l'autel du dieu Voltaire, la pièce de vers suivante :

Toujours aux dieux nous devons quelque offrande;
Mais dans le temple du Seigneur
Je suis un simple enfant de chœur,
Et j'attache à l'autel ma chétive guirlande.
En vain j'essayai quelquefois
De joindre ma débile voix
A celles qui pour vous entonnaient des cantiques;
Dans ce nombreux concours dans ce bruyant concert,
Mon faible fausset fut couvert
Par des accents plus énergiques.
Ne sait-on pas aussi que du docte Pigal (1)
Pour vous le ciseau s'évertue?
Que déjà sur son piédestal
On couronne votre statue?
Mais d'un ciseau divin les efforts triomphants
Le font bien moins que vos ouvrages :
Vous êtes l'émule du Temps.
Vous survivez à vos images.
Vous faites mieux encor, vous revoyez ces lieux
De vous avoir vu naître à jamais orgueilleux :
Ces lieux qu'ont illustrés vos chants et votre gloire;
Ces lieux qui sont pour vous le champ de la victoire.
Vous revoyez ce peuple affable et médisant,
Si perfide, si caressant,
Qui, sans raison, prodigue et reprend son suffrage;
Mais à qui, toutefois, vos sublimes talents
Ravissent, depuis soixante ans,
Le doux plaisir d'être volage.

O Voltaire! venez recueillir son encens!
C'est à vos pieds qu'il doit fumer sans cesse :
Vous nous donnez, pour de froids compliments,
Pour de vains applaudissements,
Esprit, goût, génie et sagesse.
Vous soutenez encor les frêles fondements
De notre Parnasse débile.
Ah! vivez pour nous être utile!
Nous n'existons qu'à vos dépens.

Voltaire répondit au fausset de l'enfant de chœur, le 19 février, par un billet que la modestie du F.·. de La Dixmerie l'a empêché de joindre à sa pièce de vers, quand il la publia:

Si on pouvait rajeunir, le vieillard que M. de La Dixmerie honore d'une épître si flatteuse rajeunirait à cette lecture. Il est arrivé extrêmement malade. M. Tronchin lui défend d'écrire, mais il ne lui défend pas de sentir avec la plus extrême reconnaissance les bontés que M. de La Dixmerie lui témoigne avec tant d'esprit.

(1) Pigale lui-même étant venu annoncer à Voltaire qu'il était chargé de sa statue, ainsi que de celle du maréchal de Saxe, Voltaire lui adressa les six vers suivants :

Le roi sait que votre talent
Dans le petit et dans le grand
Ne fit jamais qu'œuvre parfaite.
Aujourd'hui, contraste nouveau!
Il veut que votre heureux ciseau
Du héros descende au trompette.

Après La Dixmerie, ce fut le tour de Roucher, l'auteur du poème oublié : *Les Mois*. La triste mort de ce jeune poète sous le couperet révolutionnaire a attiré sur son nom ce touchant intérêt de la pitié qui s'attache à toutes les victimes de la Terreur. Cette pitié cependant ne doit pas nous aveugler sur le caractère et les erreurs de l'homme. On ne saurait oublier que non seulement Roucher fut un libre-penseur, de l'école de Voltaire et des Encyclopédistes, mais qu'il était franc-maçon, et considéré par la secte comme un des plus hardis précurseurs de la Révolution. C'est à ce titre que le F.·. Amiable le recommande chaudement au respect et à l'admiration de la postérité (1). « Son œuvre des *Mois*, dit-il, fut comme le prélude de la Révolution, le morceau d'orchestre joué avant le drame. »

Il prit une part active au drame lui-même. Avec André Chénier, ce poète païen égaré dans la politique, il fit partie de la *Société de 1789*, dont Condorcet était l'âme, et d'où sortirent les Jacobins. Tout l'esprit révolutionnaire de la Maçonnerie du XVIII[e] siècle respire dans Roucher, et c'est à la Maçonnerie que selon le F.·. Amiable, il faut renvoyer tout l'honneur de son poème révolutionnaire. Conçu d'abord dans le genre purement descriptif, il le refit en lui donnant un tout autre caractère. « Voilà pourquoi, dit le F.·. Amiable, on y retrouve les idées et les aspirations que dès lors enseignait et propageait la franc-maçonnerie. Voilà d'où vinrent à Roucher les conseils, les encouragements et l'appui qui l'aidèrent à mener à bien son œuvre, à la faire connaître et à la répandre sous la forme du livre. »

Toute la doctrine révolutionnaire de Roucher se trouve dans ces lignes de lui : « Nous habitons une maison délabrée et tombant de vétusté (monarchie et catholicisme) ; des circonstances impérieuses l'ont renversée. Le moment présent doit être employé tout entier à la reconstruire sur un nouveau plan ; c'est l'œuvre de la philosophie. » Comme les philosophes, ses amis ou ses maîtres, comme André Chénier et Condorcet, Roucher fut écrasé sous les débris de cette maison, sous laquelle ils avaient pratiqué la mine philosophique et maçonnique qui devait si bien la faire sauter.

Du reste, Roucher est plus franchement matérialiste et athée que Voltaire lui-même. Son Dieu n'est autre que celui de Lucrèce :

O Nature! s'écrie-t-il dans son poème,
O puissance éternelle, infinie,
De l'être et de la mort invincible génie!.....
Rien ne s'anéantit, non rien ; et la matière
Comme un fleuve éternel roule toujours entière,
Je mourrai ; cependant les germes de mon être

(1) *Un poème révolutionnaire en 1779*, article du F.·. Amiable dans *la Révolution*, tome XXIX, août 1895.

D'une éternelle nuit ne seront point frappés ;
Non : de la tombe un jour mes esprits échappés,
Soutiens d'un autre corps, y nourriront la vie.....
Mais ce qu'on cèle à l'homme et ce qu'il doit con-
[naître
C'est qu'il faut se résoudre à voir finir son être,
Sans chercher, dans la nuit d'un douteux avenir,
Un glaive impitoyable affamé de punir ;
Sans refuser son cœur à la douce allégresse,
Sans craindre du plaisir la consolante ivresse ;
Comme on attend la fin d'un jour pur et vermeil,
Pour tomber doucement dans les bras du sommeil.

Voilà la note générale de la philosophie du poème : du Lucrèce et de l'Horace mêlés, sans le prestige de l'imagination poétique.

C'est dans le même langage incolore et plat, où la rime seule fait toute la poésie, qu'il attaque tour à tour la Religion « cette barbare ennemie de la science » :

O nuit des préjugés, où la France égarée
Voisine du tombeau, languit déshonorée,
Quand te verrai-je enfin, cèdant à la raison,
Du bonheur de la terre agrandir l'horizon !

— le tyran, « paré du nom sacré de roi » ;
— les nobles, s'engraissant des biens qu'un peuple infortuné « Leur apporte à la voix d'un peuple couronné; »
— l'adroit fanatisme « Pour régner avec lui, flattant le despotisme. »

Telles sont les inspirations que Roucher puisa à la source de la Lumière maçonnique, et qui lui valent d'être aujourd'hui tiré de l'oubli et apothéosé par les sectaires, héritiers de ses doctrines et de son matérialisme :

« Il fut, dit le F.·. Amiable élevant aux nues son poème insipide, une œuvre de combat contre le préjugé, l'ignorance et l'erreur, contre les puissances malfaisantes qui opprimaient la société française. Roucher a sonné la charge. Nous devons lui être reconnaissants d'avoir, dix ans avant 89, sonné le tocsin des destructions nécessaires. »

Il était bon qu'un franc-maçon, d'aussi bon teint que le F.·. Amiable, nous montrât dans la Franc-Maçonnerie l'arsenal véritable où se forgeaient les armes, que la Révolution devait tourner contre toutes les institutions religieuses et sociales de la France. Nous savons, par lui, dans quelle mesure la Loge des Neuf-Sœurs a collaboré au poème précurseur du F.·. Roucher ; Garat et Court de Gébelin, deux membres de ladite Loge, lui furent d'un grand secours ; Garat lui fournit ses idées sur le Divorce. La Franc-Maçonnerie eut assez d'influence pour désarmer la censure ; Roucher trouva, dans Pidansart de Mairobert, un censeur plus que complaisant; celui-ci ferma les yeux sur l'esprit antireligieux et révolutionnaire du poème; il se contenta d'en éliminer certaine tirade sur Voltaire, que nous retrouverons tout à l'heure.

Le poète des *Mois,* si bien soutenu et éduqué par la Franc-Maçonnerie, ne pouvait pas ne pas prêter sa voix au concert de flatteries, qui devait attirer Voltaire dans l'antre des Neuf-Sœurs. Il composa, en son honneur, un chant de triomphe, qu'il vint lire, au lendemain de la représentation d'*Irène* (1), à la Loge des Neuf-Sœurs.

L'épigraphe, empruntée à Lucrèce, indiquait assez à quelle platitude d'adulation Roucher allait descendre :

.... Nonne decebit
Hunc hominem numero Divûm dignarier esse?

Mais, pour être digne d'être mis au nombre des dieux, Voltaire devait s'incliner devant la majesté des nouveaux mystères d'Eleusis. Le poète débutait ainsi :

Sur un char lumineux, quand Cérès triomphante
Du temple d'Eleusis visitait les autels :
« Profanes, loin d'ici, » criait l'hiérophante,
« Loin d'ici, profanes mortels ! »
Le tonnerre, à ces mots, brisant la voûte sainte,
L'homicide, l'impie et l'ingrat pâlissaient :
Tous, en foule du temple abandonnaient l'enceinte
Et les mystères commençaient.

. . . .

Repoussez l'envieux : chassez le fanatique ;
Que tout soit digne ici de la divinité !
Moi, je vais entonner sous ce sacré portique
Le chant de l'immortalité.

Roucher continuait en opposant à la gloire des farouches conquérants celle, plus sereine et plus pure, du philosophe, du savant, de l'historien, du poète, réunis en Voltaire :

Mais arrive le temps qui juge la victoire,
Le temps qui dans leurs noms les condamne à
[mourir.
Le sien, contre la mort retranché dans l'histoire,
Chaque jour s'en va refleurir.

Le compas à la main, vainement Uranie
Fuyait, avec Newton, par delà tous les cieux ;
Voltaire la poursuit : soumise à son génie,
Il la ramène sous nos yeux.

Toi qu'un essaim d'amours et de jeux environne,
Toi, dont Anacréon a porté les couleurs,
Dis-nous, Muse légère, à qui de ta couronne
Tu dois les plus brillantes fleurs.

. . . .

Qu'un effronté Zoïle en rimes frénétiques
De ce jour de victoire insulte la splendeur !
Ou plutôt que, vendue à l'or du fanatique,
Sa bouche mente sans pudeur !

Voltaire est loin de lui ; les clameurs de l'impie
N'atteindront pas Voltaire en ce jour solennel,
Et par de longs respects un peuple entier expie
L'attentat d'un seul criminel.

(1) Au milieu de ce triomphe sans égal de la représentation d'*Irène*, une des plus grandes joies de Voltaire fut de voir applaudir particulièrement par le public les tirades contre le clergé.

Modérons toutefois nos transports d'allégresse ;
Epargnons un vieillard, hélas ! prêt à périr ;
Il s'écrie, affaibli par un excès d'ivresse :
« Ils veulent me faire mourir ! » (1)

Mais non, non ! Radieux, il sort du Capitole,
Et d'un plus doux triomphe il obtient la faveur,
Au-devant de son char tout un peuple qui vole
Des Calas chante le sauveur.

Maintenant, que Voltaire, après cette victoire,
Aille enfin dépouiller la frêle humanité !
Le destin s'essayait, par ce grand jour de gloire
Au grand jour de l'Eternité.

Dans l'intervalle qui sépare ces deux effusions dithyrambiques de la Loge des Neuf-Sœurs, il s'était passé un événement capable, ce semble, de refroidir le zèle des Franc-Maçons à l'égard de Voltaire. L'auteur du du *Dictionnaire philosophique,* le chantre de la Pucelle, pris d'un dangereux crachement de sang, s'était confessé. Cet acte religieux *in extremis* eût pu laisser croire que Voltaire avait rétracté toutes ses impiétés passées, et était peu disposé à se faire initier aux diaboliques mystères des Neuf-Sœurs. Mais les Francs-Maçons (2) savaient à quoi s'en tenir sur cette comédie de la confession, que l'illustre malade jouait au moins pour la troisième fois. On en faisait des gorges chaudes dans les cercles maçonniques où se colportaient les propos tenus à ce sujet entre le docteur mécréant Lorry et son malade. Voltaire apprenant à son médecin qu'il s'était confessé, celui-ci, refusant de le croire, s'était mis à sourire de pitié. « Vous me croyez donc bien impie ? » lui dit alors Voltaire. A quoi Lorry répliqua par cette heureuse citation d'un vers de Voltaire lui-même :

« Vous craignez qu'on l'ignore, et vous en faites gloire ».

— « Au reste, reprit le malade, je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie. Tout cela me déplaît fort, cette prêtraille m'assomme ; mais me voilà entre ses mains, il faut bien que je m'en tire. Dès que je pourrai être transporté, je m'en vais. J'espère que leur zèle ne me poursuivra pas jusqu'à Ferney. Si j'y avais été, cela ne se serait pas passé ainsi. »

On se communiquait aussi ce bon mot de l'incorrigible vieillard, répondant à un de ses amis qui lui disait : « Vous vous êtes donc confessé ? » — « Pardieu ! vous savez tout ce qui se passe dans ce pays ; il faut bien un peu hurler avec les loups, et si j'étais sur les bords du Gange, je voudrais expirer une queue de vache à la main. »

Cette comédie de la confession de Voltaire n'avait donc rien qui pût alarmer les Francs-Maçons sur le succès de leur dessein. Tout ce qu'ils pouvaient craindre, c'est qu'une nouvelle rechute n'emportât le précieux malade, ou ne le déterminât à suivre le conseil du petit nombre d'amis qui le pressaient de quitter Paris pour aller retrouver à Ferney le repos et la santé.

Aussi ne négligèrent-ils rien pour empêcher Voltaire de céder à cet amical conseil. Il faut lire dans la *Relation* de Wagnière, que nous avons citée plus haut, toutes les manœuvres, tous les stratagèmes mis en œuvre autour de Voltaire pour le détourner de quitter la capitale (1). Il est vrai de dire, qu'avec toute son envie de retourner dans sa solitude de Ferney, Voltaire était retenu à Paris par la plus éloquente des conseillères, la vanité ; et c'est sur elle surtout que comptaient les francs-maçons pour venir en aide à leurs machinations.

Aussitôt que le poète fut remis de son crachement de sang (2), et qu'on put espérer de le voir vivre assez longtemps pour l'amener où

(1) Ce sont les propres paroles prononcées par Voltaire, à la représentation d'*Irène*, au moment où l'on couronnait sa tête.

(2) Personne ne put se tromper sur la sincérité de cette conversion. Les *Mémoires* de Bachaumont observaient, aussitôt après, « que l'empressement que Voltaire avait montré, dès qu'il en avait été le maître, pour faire jouer sa tragédie, prouvait que sa conversion, si elle avait été sincère dans le moment, n'avait pas été longue. »

(1) On chercha surtout à écarter du lit du malade le docteur Tronchin, qui opinait pour le départ pour Ferney, en lui substituant le Dr Lorry, mécréant et probablement franc-maçon.

(2) On lit dans les *Mémoires* de Bachaumont, à la date du 9 mars : « Dès le vendredi soir, M. de Voltaire a soupé avec des œufs brouillés, et le lendemain il s'est mis à table avec tout le monde... La tête est revenue ; il a repris sa fermeté... » Ces œufs étaient apportés par une jeune paysanne de la vallée de Montmorency à l'hôtel de M. de Villette. Un jour, cette paysanne présenta à Voltaire, avec ses œufs, la pièce de vers suivante, composée sans doute par M. de Villette lui-même :

Je n'ai pour tout bien qu'une poule.
Un assez beau coq, son voisin,
Tous les matins lui jette en moule
Un œuf, dont je fais le larcin.
La pauvrette se laisse faire.
Si cette poule, mon trésor,
Conserve les jours de Voltaire,
Ce se sera la poule aux œufs d'or.

Voici des vers tout à fait authentiques, adressés par le F∴ de Villette à Voltaire, au moment de sa convalescence :

Le dernier souffle de la vie
Etait prêt à vous échapper ;
Mais, respectant votre génie,
La mort a craint de vous frapper.
Quatre-vingts ans ont vu l'histoire
Compter vos jours par vos succès ;
Vous vivrez encore pour la gloire
Et pour l'honneur du nom français.
Vous avez, dès votre jeune âge,
Conquis le sceptre des talents,
Et vous y joindrez l'avantage
De le garder jusqu'à cent ans.

l'on voulait, la loge des Neuf-Sœurs songea sérieusement à entamer les négociations. Un banquet solennel y fut donné le 10 mars en l'honneur de l'illustre ressuscité. On but bruyamment à sa santé ; des couplets furent chantés à sa gloire, et on décida de lui envoyer une députation.

Les francs-maçons, dit Bachaumont, remis en vigueur depuis quelques années, et surtout illustrés par la persécution de Naples (1), jouent aujourd'hui un rôle considérable en France, et se sont signalés dans les divers événements patriotiques (lisez : *révolutionnaires*). Entre les loges de cette capitale, celle des Neuf-Sœurs tient un rang distingué. Comme elle est surtout composée de gens de lettres, que M. le marquis de Villette est franc-maçon, *et que M. de Voltaire l'est aussi*, dans une assemblée tenue le 10 de ce mois, un des membres, M. de La Dixmerie, a proposé de boire à la santé du vieux malade, et a chanté des couplets de sa composition en son honneur. Ensuite il a été arrêté de lui faire une députation pour le féliciter sur son retour à Paris, et lui témoigner l'intérêt que la loge prenait à sa conservation. Jusqu'à présent le philosophe n'avait pu l'admettre. Enfin le jour est pris pour aujourd'hui 21 ; et comme ce n'est qu'une tournure afin de voir et de contempler à l'aise cet homme extraordinaire, la députation doit être de trente frères.

Nous savons quel était le véritable but de la députation, et la meilleure preuve de notre assertion est que ce fut précisément dans le cours de cette entrevue que fut décidée l'initiation de Voltaire.

Quant à l'affirmation de Bachaumont, que nous avons soulignée, que Voltaire était déjà franc-maçon, nous avons à lui opposer la négation positive de Wagnière dans son Examen des *Mémoires* de Bachaumont : « *M. de Voltaire n'était point franc-maçon.* Le reste est vrai. » On ne voit pas quel intérêt le secrétaire de Voltaire, maçon lui-même, eût eu à vouloir cacher la vérité sur ce point. Mais cette négation ne fait pas l'affaire de nos francs-maçons. Non contents de l'initiation *in extremis* de leur divinité, ils veulent à toute force que Voltaire ait été maçon dès sa jeunesse, dès l'époque de son voyage en Angleterre. Il faut entendre le F∴ Amiable sur ce point :

On ne pourrait s'étonner, dit-il en substance, que comme Montesquieu, il ait été initié en Angleterre. Il n'est pas étonnant alors que le souvenir des signes de reconnaissance entre frères maçons, qu'il n'avait pas eu l'occasion de pratiquer depuis, se soient effacés de sa mémoire. Peut-être aussi, voulut-il, par flatterie pour la Loge, considérer comme non avenue une initiation faite hors de France (1). Du reste, il fut traité le 7 avril (jour de son initiation) comme ayant déjà reçu la lumière symbolique, puisqu'on ne jugea pas nécessaire de la lui donner. Du reste, s'il n'était pas franc-maçon du dedans, il était franc-maçon du dehors. Nul, plus que lui, n'était animé de l'esprit maçonnique ; nul n'avait professé avec plus d'éclat les principes que propage la franc-maçonnerie, et n'y avait mieux conformé sa conduite... Il allait se sentir chez lui dans le temple symbolique, y retrouver ses idées et ses aspirations, partagées par d'anciens compagnons de lutte et par de nouveaux coopérateurs.

Il ne manque au plaidoyer du F∴ Amiable qu'une chose : c'est d'expliquer comment, étant initié aux sublimes mystères de la Maçonnerie, Voltaire a pu nourrir et exprimer à son endroit les sentiments de mépris que nous connaissons. Quant à ce qu'il dit du Voltaire « maçon du dehors », nous sommes tout-à-fait de son avis. Personne, en fait d'idées, de principes et de conduite, n'était plus réellement maçon que lui, et dans ce sens on peut accorder qu'il fut maçon dès le berceau. Si la loge des Neuf-Sœurs ne jugea pas à propos, comme dit le F∴ Amiable, de lui *donner la lumière symbolique* (et encore, comme nous le verrons, cela n'est pas tout-à-fait exact) c'est précisément parce que Voltaire avait assez prouvé qu'il avait en lui cette Lumière infuse, et que de pauvres lumignons, comme les La Dixmerie et Cie eussent été plus que ridicules de vouloir en remontrer au soleil.

Reprenons le fil des événements.

Ce fut donc le 21 mars que Voltaire reçut la députation de la Loge des Neuf-Sœurs, qui de trente membres, nombre fixé d'abord, s'était élevée à quarante. Elle était présidée par le Vénérable de la Loge, le F∴ Lalande dont le nom est synonyme du matérialisme et de l'athéisme le plus effréné : « Ces Messieurs, dit plus loin Bachaumont, sont tombés dans une veine heureuse : le vieillard était frais, gaillard ; le grand air l'avait fortifié. Il a paru très aimable à l'assemblée. Ne se ressouvenant plus des formules, il a affecté de n'avoir jamais été frère, et il a été inscrit de nouveau ; il a signé sur le champ les Constitutions et a promis d'aller en Loge. M. de Lalande lui ayant nommé successivement les frères qui pouvaient être connus de lui, il a dit à chacun des choses obligeantes, relatives aux actions ou aux ouvrages propres à les caractériser. »

(1) En 1775, Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, avait défendu l'exercice de la Franc-Maçonnerie, et déclaré les francs-maçons « perturbateurs du repos public et violateurs des droits de la souveraineté. »

(1) « Si nous pouvons supposer avec quelque motif, dit le F∴ Juge dans son discours historique sur l'Initiation de Voltaire (10 décembre 1836), que Frédéric dut lui parler quelquefois de notre ordre, s'il y a quelque probabilité qu'il put l'engager à s'y faire agréer, du moins est-il certain que Voltaire sut, en résistant aux sollicitations de ce philosophe, réserver à sa patrie le triomphe de son initiation, et que la loge des Neuf-Sœurs eut seule la faveur inappréciable que lui envient toutes ses sœurs, d'inscrire sur ses colonnes le nom de l'immortel auteur de la *Henriade*. »

Le 30 mars, avait lieu la brillante réception faite à Voltaire par l'Académie, en l'absence des évêques ; et le soir, au milieu des convulsions de joie du parterre, il était couronné à la Comédie comme le Sophocle français. (1)

Les Francs-Maçons ne voulurent pas rester en arrière dans ces manifestations de l'enthousiasme public ; ils avaient à cœur de lutter d'adulation avec l'Académie et le théâtre. Le lendemain, 31 mars, la Loge des Neuf-Sœurs tenait une séance solennelle, où le poète Roucher prononçait l'Ode triomphale que nous avons citée plus haut. La cérémonie de l'Initiation fut fixée pour le mardi 7 avril.

Mardi matin, dit Bachaumont, M. de Voltaire s'est rendu à la Loge des Neuf-Sœurs, suivant la promesse qu'il en avait faite aux députés. La joie des frères leur a fait commettre quelques indiscrétions, en sorte que, malgré le mystère de ces sortes de cérémonies, beaucoup de circonstances de la réception de ce vieillard ont transpiré. On ne lui a point bandé les yeux, mais on avait élevé deux rideaux à travers desquels le Vénérable l'a interrogé et, après diverses questions, sur ce qu'il a fini par lui demander s'il promettait de garder le secret (ce fameux secret dont Voltaire s'est tant moqué) sur tout ce qu'il verrait, il a répondu qu'il le jurait, en assurant qu'il ne pouvait plus tenir à son état d'anxiété. Ayant demandé qu'on lui fit voir la lumière (2), les deux rideaux se sont entrouverts tout à coup, et cet homme de génie est resté comme étourdi des pompeuses niaiseries de ce spectacle (3) ; tant l'homme est susceptible de s'en laisser imposer par la surprise de ses sens ! On a remarqué même que cette première stupeur avait frappé le philosophe au point de lui ôter pendant toute la séance cette pétulance de conversation qui le caractérise, ces saillies, ces éclairs qui partent si rapidement quand il est dans son assiette ordinaire.

Au banquet, il n'a mangé que quelques cuillerées d'une purée de fèves, à laquelle il s'est mis pour son crachement de sang, et que lui a indiquée M[me] Hébert, l'intendante des menus.

Il s'est retiré de bonne heure ; il s'est montré dans l'après-dîner sur son balcon au peuple assemblé ; il était entre M. le comte d'Argental et le marquis de Thibouville...

17 avril. — On est occupé actuellement à imprimer une relation de la séance de ce grand homme à la loge des Neuf-Sœurs, et l'on doit y joindre tous les vers qu'ont enfantés sur cet événement les poètes aimables dont abonde cette Loge. Ils se flattent que leur nouveau confrère y joindra du sien : il est convenu que c'était la seule manière dont il pouvait leur témoigner sa reconnaissance et son zèle. Jusque-là ces messieurs sont fort discrets et ne veulent pas faire part de leurs productions ; voici cependant un couplet qu'on a retenu comme le plus brillant d'une chanson qu'on attribue au frère Ladixmerie :

> Au seul nom de l'illustre frère,
> Tout maçon triomphe aujourd'hui ;
> S'il reçoit de nous la lumière,
> Le monde la reçoit de lui.

La relation dont parle Bachaumont, comme étant sous presse le 17 avril, fut sans doute supprimée par ordre royal, afin de ne point envenimer encore le conflit suscité par la mort du grand impie, qui suivit de si près son initiation maçonnique. Tout ce qui nous en reste est un extrait publié, en décembre, dans la Correspondance de Grimm (1). Nous le donnerons *in extenso*, afin que les lecteurs aient sous les yeux tous les documents essentiels à l'histoire de cet épisode maçonnique, sur lequel il est bon, une fois pour toutes, de faire un jour définitif.

Extrait de la Planche à tracer de la respectable Loge des Neuf-Sœurs, à l'Orient de Paris, le septième jour du quatrième mois de l'an de la vraie lumière 5778 (1).

Le frère abbé Cordier de Saint-Firmin a annoncé

(1) Ce jour-là, son carrosse était couleur d'azur, parsemé d'étoiles d'or ; ce qui fit dire à un plaisant que c'était le char de l'Empyrée : « Dès que sa voiture unique a paru, dit Bachaumont, on s'est écrié : *Le Voilà !* Les savoyards, les marchands de pommes, toute la canaille du quartier, s'étaient rendus là, et les acclamations : *Vive Voltaire !* ont retenti pour ne plus finir. »

(2) C'est ce détail qui m'a fait dire plus haut que l'assertion du F.·. Amiable n'était pas tout à fait exacte, quand il prétend que la Loge des Neuf-Sœurs ne jugea pas à propos de lui donner la lumière symbolique : « La réception à la Loge des Neuf-Sœurs, dit Wagnière, confirme que M. de Voltaire, jusque-là, n'était pas franc-maçon. »

(3) « Le rideau noir, brusquement écarté, nous dit le F.·. Amiable, lui laissa voir l'Orient brillamment illuminé et les hommes illustres qui y siégeaient. » Ces hommes illustres étaient le Vénérable de Lalande, le comte de Strogonow, chambellan de l'impératrice de Russie, le lieutenant-colonel de Laroche, Le Changeux, orateur, et Court de Gébelin, secrétaire.

« Parmi les visiteurs, dit le F.·. Juge, qui au nombre de plus de deux cent cinquante décoraient les colonnes du Temple, se remarquaient le comte d'Ossun, le marquis d'Arcambal, Savalette-Delanges, le comte de Noé, le savant abbé Pingré, le docteur Guillotin, le respectable et vertueux Henrion de Pansey, l'élite des maçons de ce temps, et parmi ceux qui plus tard devaient se faire aussi affilier à notre loge, les frères prince Emmanuel de Salm-Salm, comte de Thy, de Milly, d'Ussieux, le poète Roucher, le comte de Turpin-Crissé, le prince Camille de Rohan, le chevalier Bacon de la Chevalerie, et l'immortel Benjamin Franklin. Parmi les députations des loges étaient celles surtout de la loge de *Thalie*, notre bonne affiliée, ayant à sa tête le frère de Coron, celle de la loge *la Candeur*, guidée par le frère marquis de Saisseval, son Vénérable, et les frères comte de Sesmaisons et comte de Jouy, ses orateurs. »

(1) Grimm s'était contenté, à l'époque de l'initiation, d'écrire ces quelques lignes facétieuses :

« M. de Voltaire, après s'être purifié par sa confession au père Gauthier, a jugé que pour achever son instruction, il ne lui restait plus qu'à se faire initier dans les mystères de la franc-maçonnerie. Il a été reçu en particulier par M. le comte de Strogonow ; il l'a été dans la loge des Neuf-Sœurs par M. de Lalande ; l'on a fait en sa faveur une réception dans les formes ; l'on a lu beaucoup de mauvais vers ; on lui a fait faire ensuite un plus mauvais dîner. »

(1) Le F.·. Amiable relève ici une erreur du *Nouvelliste*, qui a cru faire une rectification en mettant le 4[e] mois au lieu du 2[e], l'année maçonnique se comptant à partir du 1[er] mars. Cette erreur a induit un certain nombre d'historiens à faire initier Voltaire le 7 juin 1778 au lieu du 7 mars, alors qu'il était mort le 30 mai.

à la loge qu'il avait la faveur de présenter, pour être un apprenti maçon, M. de Voltaire. Il a dit qu'un assemblée aussi littéraire que maçonnique devait être flattée du désir que témoignait l'homme le plus célèbre de la France, et qu'elle aurait infailliblement égard, dans cette réception, au grand âge et à la faible santé de cet illustre néophyte.

Le vénérable frère de Lalande a recueilli les avis du très respectable frère Bacon de la Chevalerie, grand orateur du Grand Orient, et celui de tous les Frères de la loge, lesquels avis ont été conformes à la demande faite par le frère abbé Cordier. Il a choisi le très respectable frère comte de Strogonoff, les frères Cailhava, le président Meslay, Mercier, le marquis de Lort, Brinon (1), l'abbé Remy, Fabrony et Dufresne, pour aller recevoir et préparer le candidat. Celui-ci a été introduit par le frère Chevalier de Villars, maître des cérémonies de la loge; et l'instant où il venait de prêter l'obligation a été annoncé par les frères des colonnes d'Euterpe, de Terpsichore et d'Erato, qui ont exécuté le premier morceau de la troisième symphonie à grand orchestre de Guenin. Le frère Capperon menait l'orchestre; le frère Chic, premier violon de l'électeur de Mayence, était à la tête des seconds violons; les frères Salantin, Caravoglio, Olivet, Balza, Lurschmidt, etc., se sont empressés d'exprimer l'allégresse générale de la loge en déployant leurs talents si connus dans le public, et particulièrement dans la respectable loge des Neuf-Sœurs.

Après avoir reçu les signes, paroles et attouchements, le frère de Voltaire a été placé à l'Orient, à côté du vénérable. Un des frères de la colonne de Melpomène lui a mis sur la tête une couronne de laurier qu'il s'est hâté de déposer. Le vénérable lui a ceint le tablier du frère Helvétius, que la veuve de cet illustre philosophe a fait passer à la loge des Neuf-Sœurs, ainsi que les bijoux maçonniques dont il faisait usage en loge, et le frère de Voltaire a voulu baiser ce tablier avant de le recevoir. En recevant les gants de femme, il a dit au frère marquis de Villette : « Puisqu'ils supposent un attachement honnête, tendre et mérité, je vous prie de les présenter à Belle et Bonne. »

Alors, le V.·. F.·. de Lalande a pris la parole, et a dit :

« Très cher Frère, l'époque la plus flatteuse pour cette loge sera désormais marquée par le jour de votre adoption. Il fallait un Apollon à la loge des Neuf-Sœurs, elle le trouve dans un ami de l'humanité, qui réunit tous les titres de gloire qu'elle pouvait désirer pour l'ornement de la maçonnerie.

« Un roi, dont vous êtes l'ami depuis longtemps, et qui s'est fait connaître pour le plus illustre protecteur de notre ordre, avait dû vous inspirer le goût d'y entrer; mais c'était à votre patrie que vous réserviez la satisfaction de vous initier à nos mystères. Après avoir entendu les applaudissements et les alarmes de la nation, après avoir vu son enthousiasme et son ivresse, vous venez recevoir, dans le temple de l'amitié, de la vertu et des lettres, une couronne moins brillante, mais également flatteuse et pour le cœur et pour l'esprit.

« L'émulation, que votre présence doit y répandre, en donnant un nouvel éclat et une nouvelle activité à notre loge, tournera au profit des pauvres qu'elle soulage, des études qu'elle encourage, et de tout le bien qu'elle ne cesse de faire.

« Quel citoyen a mieux que vous servi la patrie en l'éclairant sur ses devoirs et sur ses véritables intérêts, en rendant le fanatisme odieux et la superstition ridicule, en rappelant le goût à ses véritables règles, l'histoire à son véritable but, les lois à leur première intégrité ? Nous promettons de venir au secours de nos frères, et vous avez été le créateur d'une peuplade entière, qui vous adore, et qui ne retentit que de vos bienfaits : vous avez élevé un temple à l'Eternel; mais, ce qui valait mieux encore, on a vu près de ce temple un asile pour des hommes proscrits, mais utiles, qu'un zèle aveugle aurait peut-être repoussés. Ainsi, très cher Frère, vous étiez franc-maçon avant même que d'en recevoir le caractère, et vous en avez rempli les devoirs avant que d'en avoir contracté l'obligation entre nos mains. L'équerre, que nous portons comme le symbole de la rectitude de nos actions; le tablier, qui représente la vie laborieuse et l'activité utile ; les gants blancs, qui expriment la candeur, l'innocence et la pureté de nos actions; la truelle, qui sert à cacher les défauts de nos frères, tout se rapporte à la bienfaisance et à l'amour de l'humanité, et par conséquent n'exprime que les qualités qui vous distinguent; nous ne pouvions y joindre, en vous recevant parmi nous, que le tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. »

Les frères de La Dixmerie, Garnier, Grouvelle, Echard, etc., ont demandé la parole, et ont lu des pièces de vers qu'il serait trop long de rapporter ici.

Le frère nouvellement reçu a témoigné à la R.·. loge qu'il n'avait jamais rien éprouvé qui fût plus capable de lui inspirer les sentiments de l'amour-propre, et qu'il n'avait jamais senti plus vivement celui de la reconnaissance. Le frère Court de Gébelin a présenté à la loge un nouveau volume de son grand ouvrage, intitulé *le Monde primitif*, et l'on y a lu une partie de ce qui concerne les anciens mystères d'Eleusis, objet très analogue aux mystères de l'art royal.

Pendant le cours de ces lectures, le F.·. Monet, peintre du roi, a dessiné le portrait du frère de Voltaire, qui s'est trouvé plus ressemblant qu'aucun de ceux qui ont été gravés, et que toute la loge a vu avec une extrême satisfaction.

Après que les diverses lectures ont été terminées, les frères se sont transportés dans la salle du banquet, tandis que l'orchestre exécutait la suite de la symphonie dont nous avons parlé. On a porté les premières santés. Le cher frère de Voltaire, à qui son état ne permettait pas d'assister à tout le reste de la cérémonie, a demandé la permission de se retirer. Il a été reconduit par un grand nombre de frères, et ensuite par une multitude de profanes, au bruit des acclamations dont la ville retentit toutes les fois qu'il paraît en public....

On aura remarqué qu'il n'est pas question dans cette relation de l'interrogatoire adressé par le Vénérable au nouvel initié, comme si en

(1) A la place de Brinon, il faut lire l'abbé Bignon.

effet les francs-maçons de la Loge des Neuf-Sœurs eussent craint de s'exposer au ridicule en s'érigeant en juges des principes et des sentiments de leur maître à tous. Cependant il y eut entre Voltaire et le Vénérable, au moins pour la forme, un entretien philosophique, où, comme le dit le F.·. de La Dixmerie, Voltaire put admirer la *sublime simplicité* de la morale maçonnique et *s'instruire de ce que plus de 60 ans d'études n'avaient pu lui apprendre* (1). D'après le F.·. Juge, « quelques questions de philosophie et de morale lui ayant été adressées par le Vénérable, les membres de la loge et les frères visiteurs ne purent, à plusieurs reprises, se défendre de manifester hautement toute leur admiration pour les réponses qu'il en reçut. Après qu'elles furent terminées, le Vénérable *fit donner la lumière accoutumée* et le fit conduire à l'autel, où il prêta son obligation, fut constitué apprenti maçon, et reçut les signes, paroles et attouchements du grade (2). »

Quant à l'impression véritablement produite sur l'âme du philosophe par les *pompeuses niaiseries* offertes à ses yeux, Voltaire était trop homme de cour et trop habitué à joüer la comédie pour ne pas simuler un enthousiasme, un étonnement, qui, s'il faut en croire Bachaumont, alla jusqu'à la stupeur, à l'étourdissement. On conçoit, du reste, qu'il ait pu se trouver comme ahuri en face de cette étrange et bruyante parade, et que fatigué, assommé de toutes les fades louanges, de tous les mauvais vers, de toute la grande musique qui retentirent à ses oreilles, il ait perdu, comme le dit le même Bachaumont, la pétulance de conversation, les vives saillies qui le caractérisaient quand il était dans son assiette ordinaire.

Ce qui dut, à notre avis, faire le plus d'impression sérieuse sur son âme philosophique, c'est cette circonstance singulière que son initiation à la secte satanique se faisait dans un lieu longtemps consacré par le séjour d'un ordre religieux, qu'il avait, pour sa bonne part, contribué à faire proscrire de France. Le local où se tenaient les séances de la Loge des Neuf-Sœurs et d'un certain nombre d'autres loges n'était autre que l'ancien noviciat des Jésuites, occupé par le Grand Orient depuis 1774. Toutes les ignobles facéties qu'il avait publiées contre les enfants de Loyola lui revinrent en mémoire, et il triompha délicieusement de cette vengeance posthume exercée sur ces immortels ennemis qu'il eut voulu lapider avec les pierres de Port-Royal. Nous serions bien étonné s'il n'en avait pas fait quelques gorges chaudes avec les maçons, ses élèves, qui l'entouraient. Je retrouve l'écho, fort déclamatoire dans la forme, mais assez fidèle pour le fond, de ce que dut penser Voltaire ce jour-là, dans une page d'un de ceux mêmes qui assistèrent à son initiation, le F.·. Mercier, le fameux auteur du *Tableau de Paris :*

O changement! s'écrie-t-il. O instabilité des choses humaines! Qui l'eût dit, que des loges de francs-maçons s'établiraient rue Pot-de-fer, au noviciat des Jésuites, dans les mêmes salles où ils argumentaient en théologie; que le Grand-Orient succèderait à la Compagnie de Jésus; que la loge philosophique des Neuf-Sœurs occuperait la chambre de méditation des enfants de Loyola; que M. de Voltaire y serait reçu franc-maçon en 1778 et que M. de La Dixmerie lui adresserait ces vers heureux : « Qu'au seul nom de l'illustre frère, etc... »; que son éloge funèbre et son apothéose enfin se célèbreraient avec la plus grande pompe dans le même endroit où l'on invoquait Saint François-Xavier?

O renversement! le Vénérable assis à la place du P. Griffet, les mystères maçonniques remplaçant!... Je n'ose achever. Quand je suis sous ces voûtes inaccessibles aux grossiers rayons du soleil, ceint de l'auguste tablier, je crois voir errer toutes ces ombres jésuitiques, qui me lancent des regards furieux et désespérés. Et là, j'ai vu entrer frère Voltaire, au son des instruments, dans la même salle où on l'avait tant de fois maudit théologiquement. Ainsi le voulut le grand Architecte de l'Univers. Il fut loué d'avoir combattu pendant soixante années le fanatisme et la superstition : car c'est lui qui a frappé à mort le monstre que d'autres avaient blessé. Le monstre porte la flèche dans ses flancs; il pourra tourner sur lui-même encore quelque temps, exhaler les derniers efforts de sa rage impuissante, mais il faut qu'il tombe enfin et qu'il satisfasse à l'Univers.

O Jésuites! auriez-vous deviné tout cela, quand votre P. de la Chaise enveloppait son auguste pénitent dans ses mensonges les plus dangereux et que d'autres, de la même robe, lui inspiraient leur barbare intolérance, leurs idées basses, rétrécies, attentatoires à la liberté et à la dignité de l'homme? Vous avez été les ennemis obstinés de la lumière bienfaisante de la philosophie; et les philosophes se réjouissent, dans vos foyers, de votre chute rapide! Les francs-maçons, appuyés sur la base de la charité, de la tolérance, de la bienveillance universelle, subsisteront encore, lorsque vos noms ne réveilleront plus que l'idée d'un égoïsme persécuteur.

Le F.·. Amiable ne pouvait manquer de citer ces lignes emphatiques en y applaudissant de tout son cœur de maçon, fidèle héritier de la pensée de Voltaire et de Mercier; et, tant

(1) Le F.·. Amiable a senti le besoin de corriger ce que ces paroles de La Dixmerie avaient de trop présomptueusement naïf : « les interrogeants, dit-il, s'instruisaient plutôt qu'ils n'enseignaient. On n'avait pas besoin de connaître Voltaire; soixante ans de vertus et de génie l'avaient assez révélé. »

(2) Le F.·. Juge ajoute ce détail qui ne se trouve pas ailleurs : « L'un des frères de la colonne de Melpomène, le frère Larive, de la Comédie-Française, posa sur la tête du nouvel initié une couronne de laurier, que celui-ci s'empressa d'enlever aussitôt. »

qu'il y aura des maçons pour faire l'éloge du satanique Arouet, on entendra répéter cette allusion au local de la rue du Pot-de-fer. Triste ressource pour l'éloquence qu'un lieu commun qui consiste à se glorifier d'occuper la maison de ceux qu'on a assassinés!

Nous verrons, dans un second article, comment les francs-maçons ont continué, après sa mort et depuis, à exploiter Voltaire, comme ils l'avaient fait de son vivant.

(*A suivre.*)

Gilbert JONAS.

LA DÉMONOLOGIE
DES
PÈRES DE L'ÉGLISE

SAINT JUSTIN ET TATIEN

(II[e] siècle de l'ère chrétienne)

(*Suite*)

L'existence de Satan et des mauvais anges ou démons une fois indubitablement établie sur le témoignage des Ecritures, saint Justin aborde le problème de la chute, qui transforma les bons anges en démons.

Il est muet sur la grande lutte engagée dans le ciel entre les anges révoltés et les anges fidèles, telle qu'elle nous est révélée par l'*Apocalypse* XII, 7, 9. Pour lui, la chute des anges préposés par Dieu à la garde de l'humanité se rattache à l'histoire même du genre humain, à la tentation de nos premiers parents dans l'Éden. Comment pouvait-il croire que cette tentation d'Eve par le serpent ne supposait pas dans le tentateur un Esprit déjà prévaricateur et déchu? c'est ce qu'il ne dit nulle part, et ce que nous ne saurions nous expliquer. Mais les textes sont si formels qu'il est impossible de se faire illusion sur sa véritable pensée à ce sujet : la prévarication des bons anges et leur chute est contemporaine de la chute originelle de nos premiers parents.

Dans son *Dialogue avec Tryphon* (CXXIV), après avoir rappelé la prophétie de David touchant le jugement dernier (Ps. 81), alors que Dieu dira aux méchants : « Vous êtes des dieux, vous êtes tous les fils du Très-Haut ; mais voici que vous mourez comme des hommes et que vous tombez *comme un des rois* », il remarque que par ces paroles, le prophète a voulu rappeler la désobéissance de l'homme, c'est-à-dire d'Adam et d'Eve, et la chute de *l'un des princes* (des anges), *de celui qui est appelé serpent,* et qui fit *la chute la plus profonde pour avoir trompé Eve.* »

Mais ce n'est pas tout. Les bons anges trouvèrent dans l'humanité une autre occasion de chutes nouvelles qui grossirent le nombre des légions infernales ou de l'armée de Satan. Un certain nombre d'entre eux tombèrent victimes des séductions exercées sur eux par les filles des hommes, et de ce commerce impur naquirent des démons. Ce sont ces démons, fruits de ces unions abominables, qui pervertirent le genre humain et le réduisirent en servitude au moyen des prestiges et des terreurs de la magie. (*Apologie II*, 92.)

Quiconque est un peu au courant de la littérature des premiers âges du chistianisme reconnaîtra dans ce simple exposé l'influence d'un livre apocryphe, qui jouit d'une singulière estime auprès des chrétiens des premiers siècles, l'*Apocalypse d'Enoch.* L'apôtre saint Jude (*Epître catholique,* 15) le cite à propos du jugement qui doit être prononcé par le Seigneur sur les impies ; et Tertullien, rappelant ce passage de l'apôtre, dit que le livre d'où il a été tiré était pur et sans mélange avant le déluge, mais que dans la suite il a été corrompu par les hérétiques et a passé pour apocryphe. Sans doute le passage cité par saint Jude faisait partie de l'ancienne version authentique. On ne connaissait ce livre que par les fragments qu'en citent les pères de l'Eglise ou qui se trouvent dans la *Chronographia* de George Syncelle, quand, en 1773, on en découvrit en Abyssinie une traduction Ethiopienne, qui passa bientôt dans toutes les langues de l'Europe.

Parmi les prétendues révélations faites à Enoch et à Noë que renferment les cinq parties de ce livre, se trouve (1[re] partie, 1-36) un récit de la chute des anges, inspiré par une fausse interprétation de ces versets de la Genèse (VI, 1-4) : « Après que les hommes eurent commencé à se mutiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles, les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu. Et Dieu dit : mon Esprit ne demeurera plus à jamais avec l'homme, parce qu'il est chair ; et les hommes ne vivront plus que cent vingt ans. Or, il y avait en ce temps-là des géants sur la terre. Et depuis, les enfants de Dieu ayant épousé les filles des hommes, ils engendraient pour eux-mêmes, et ces enfants furent des hommes puissants et fameux dans le siècle. »

Il faut lire l'interprétation de ce passage dans saint Augustin (*Cité de Dieu* l. XV, 23), interprétation acceptée par l'Eglise, et qui ne voit dans les *enfants* ou les *anges* de Dieu dont parle la Genèse que les enfants de Seth épousant les filles de Caïn. Quant à la fable du faux Enoch acceptée par saint Justin, la chute des

anges et leur transformation en démons par suite de leur commerce avec les filles des hommes, elle n'est qu'une création légendaire, qui, selon l'opinion d'un savant historien, M. Michel Nicolas, (*Des doctrines religieuses des Juifs*, p. 282), avait pris naissance dans une secte ascétique pharisaïque de l'Egypte, n'ayant aucun rapport avec le judaïsme alexandrin.

On peut donc conclure en toute assurance avec saint Augustin :

« Les saints anges n'ont pu tomber dans le crime qu'on leur attribue. Les anges dont il est parlé dans saint Pierre « que Dieu n'a pas épargnés et qu'il a précipités dans les ténébreuses prisons de l'enfer » ne sont autres que ceux qui se sont révoltés au commencement contre lui et qui sont tombés du ciel avec le diable leur prince.

« Laissons les fables de ces écritures qu'on nomme apocryphes, parce que l'origine en a été inconnue à nos pères, qui nous ont transmis les véritables par une succession très certaine et très connue. Bien qu'il se trouve quelque vérité dans ces écritures apocryphes, elles n'ont aucune autorité canonique à cause des nombreuses faussetés qu'elles contiennent.

...Il est certain, selon les écritures canoniques, tant hébraïques que chrétiennes, qu'il y a eu avant le déluge beaucoup de géants citoyens de la cité de la terre, et que les enfants de Seth, qui étaient enfants de Dieu par la grâce, s'écartèrent de la justice en s'associant avec eux... »

*
* *

La démonologie de saint Justin, roule en grande partie sur la question de l'origine de l'idolâtrie, qu'il n'hésite pas à attribuer à l'action diabolique. Cette démonstration tient une grande place dans ses *Apologies* et son *Dialogue avec Tryphon*.

« De vains simulacres, sans âme et sans vie, ne peuvent être l'image du vrai Dieu, mais plutôt celle de ces démons qui parurent autrefois, et dont ils portent les noms...

« Autrefois apparurent de mauvais démons sous des formes trompeuses ; ils corrompirent les femmes et les enfants. Ils effrayèrent les hommes eux-mêmes ; ceux-ci, frappés de terreur et d'une sorte de vertige, ne jugèrent plus d'après la raison de ce qu'ils avaient vu ; ils ignoraient d'ailleurs l'existence de ces mauvais démons, et dans leur ignorance, ils en firent des dieux, les désignant par les noms que chacun d'eux avait pris (1). Socrate seul écouta le langage d'une raison saine ; il essaya de démasquer l'imposture et de détourner les hommes de ce culte affreux. Mais les démons, à la faveur de la corruption qu'ils avaient semée dans les cœurs, parvinrent à le faire mettre à mort, comme impie et athée, l'accusant lui-même d'avoir donné cours à la croyance de nouveaux démons... Aujourd'hui, ils tentent les mêmes efforts contre nous ; et voilà pourquoi, on nous appelle athées... » (*Apologie* I, 5, 6.)

« Quand le Dieu qui créa le monde eut soumis la terre à l'homme et disposé les astres, qu'il fit évidemment pour lui, de manière à rendre la terre féconde et ramener le retour des saisons, il commanda à ses anges de veiller sur l'homme et sur tout ce qui respire sous les cieux. Tel est le noble emploi qui leur fut confié. Mais plusieurs d'entre eux se corrompirent et furent appelés démons ; ils placèrent le genre humain sous leur joug, se firent rendre un culte, dresser des autels, immoler des victimes, et avec tous les crimes enfantèrent tous les maux. Vos poètes en ont fait des dieux, et les ont désignés sous les noms que chacun de ces anges déchus avait pris. » (*Apologie* II, 5.)

D'après saint Justin, les démons seuls sont capables des infamies prêtées aux dieux du paganisme, et en particulier au Dieu suprême, à Jupiter : « Persuaderez-vous à un homme de bon sens que ce Jupiter n'ait été qu'un parricide, fils d'un père comme lui parricide, ravisseur d'un jeune Ganymède, qu'il faisait servir à d'infâmes amours, corrupteur de tant de femmes qui lui donnèrent une multitude d'enfants, dignes imitateurs de ses turpitudes ? » (*Apologie I*, 21.)

Mais, non seulement les dieux adorés par les païens ne sont que des démons ; les hommes mêmes qui osent se donner pour des dieux, ne sont que des envoyés et des instruments du diable : « tel ce Simon le Magicien, Juif samaritain, qui fit, à l'aide du démon, au milieu de Rome, sous l'empereur Claude, des prodiges étonnants, et que vous avez honoré d'une statue entre deux ponts dans une île du Tibre, portant cette inscription latine : *Simoni, deo sancto*... Tel ce Ménandre, du bourg de Capparetas, disciple de Simon, et comme lui inspiré du démon, qui étonna aussi par ses prodiges opérés à l'aide de la magie, au point de faire illusion à presque tous les habitants d'Antioche, et de persuader à ses disciples que la mort n'aurait sur eux aucun empire... Tel ce Marcion de la province du Pont, qui vit encore et enseigne publiquement qu'il existe un Dieu supérieur à celui qui a fait ce monde. L'impression qu'il fit sur les esprits à la faveur du démon fut telle, qu'il les porta aux plus horribles blasphèmes... » (*Apologie I*, 26.)

Une théorie fort ingénieuse et particulière à saint Justin, c'est que la plupart des fables du paganisme, ne sont que des parodies imaginées

(1) C'est entre Babel et Abraham, vers l'an 2247 avant Jésus-Christ, que semble devoir être placée la première apparition de l'idolâtrie.

par les démons pour empêcher les hommes de croire à la mission du Christ :

« Ils savaient par les prophéties que le Christ devait venir, que les méchants seraient livrés au supplice d'un feu éternel. D'après cette connaissance, ils firent croire à l'existence d'un grand nombre d'enfants de Jupiter. Ils espéraient par là que les hommes regarderaient ce qui fut prédit du Christ comme autant de fictions ridicules, et n'en feraient pas plus de cas que des fables forgées par les poètes. Ils répandirent celles-ci principalement chez les Grecs et en général chez les gentils, où ils savaient par les prophètes que le Christ devait surtout trouver des adorateurs. » (*Apologie I*, 54).

C'est ainsi que saint Justin voit tour à tour : dans la fable de Persée, la naissance et l'assomption de la Vierge ; dans Hercule, le héros invincible qui parcourut toute la terre, l'image de celui dont Isaïe a dit : « Il s'élance dans la carrière fort comme un géant » ; dans Esculape, la parodie du Christ guérissant les malades et ressuscitant les morts ; dans Minerve, la parodie de la Vierge ; dans les diverses ablutions pratiquées par les rites païens, l'imitation diabolique du baptême chrétien ; dans les mystères de Mithra celle de la divine Eucharistie.

Parmi les nombreuses applications que saint Justin fait de cette théorie aux fables du paganisme, quelques-unes pourront paraître trop curieusement cherchées et peut-être un peu forcées. Tel nous semble en particulier ce passage de la *1re Apologie* (ch. 54).

« Moïse, le plus ancien des écrivains connus, avait annoncé en ces termes la venue du Christ : « le sceptre ne sortira point de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui à qui appartient le sceptre et qui est l'attente des nations. *Il liera son ânon à la vigne, il lavera sa robe dans le sang du raisin.* » (*Genèse* XLIX, 10). — Qu'imaginèrent les démons ? Ils supposèrent un dieu Bacchus, qu'ils firent passer pour un fils de Jupiter, pour l'inventeur de la vigne. Aussi emploient-ils le vin dans la célébration de ses mystères, et racontent-ils qu'il fut cruellement déchiré et remonta au ciel.

« Moïse ne disant pas explicitement si celui qui doit venir est le fils de Dieu, s'il doit rester sur la terre ou remonter au ciel, et si le mot *pullus* désigne plutôt un ânon qu'un jeune cheval, les démons restaient à cet égard dans la plus grande incertitude ; pour se tirer d'embarras, ils inventèrent la fable de Bellérophon, né de l'homme et porté au ciel sur Pégase. »

On comprend combien ces rapprochements si curieux pouvaient avoir de force aux yeux des païens pour lesquels ils étaient faits. La concordance des mythes païens avec les prophéties falsifiées et défigurées ne pouvait être que l'œuvre du père du mensonge, de Satan.

*
* *

Nous avons vu comment saint Justin ne bornait pas l'action du démon aux temps qui précédèrent la venue du Christ, et comment il suit son histoire après cette venue, nous montrant en lui l'auteur des hérésies et des prestiges magiques opérés par ses suppôts pour ruiner la foi nouvelle. Il fait aussi des démons les auteurs de cette loi qui condamnait à la peine de mort ceux qui lisaient les livres d'Hystaspes, de la sybille ou des prophètes ; les instigateurs des persécutions, des calomnies contre les chrétiens, les auteurs des mauvaises lois, les inspirateurs et possesseurs des magistrats iniques ; en un mot, les adversaires acharnés dont l'unique soin est de détourner les hommes de Dieu et du Christ, pour faire d'eux leurs esclaves et leurs ministres.

« Je dois vous prévenir, crie-t-il aux païens (*Apologie I*, 14) que vous avez à vous tenir en garde contre un terrible ennemi, l'esprit des ténèbres que nous avons vaincu, et qui ne cherche qu'à vous séduire, qu'à vous détourner de l'étude et de l'intelligence des vérités dont nous voulons vous instruire. Il ne néglige rien pour vous retenir sous son joug, dans un honteux esclavage, et vous faire servir d'instruments à ses desseins. Prestiges, songes, fantômes, il met tout en œuvre : c'est par là qu'il prend dans ses pièges ceux qui s'inquiètent peu de l'avenir. Il ne veut pas que vous lui échappiez comme nous lui avons échappé nous-mêmes ; car nous étions aussi ses esclaves. Mais nous avons su rompre nos liens, dès que nous avons connu le Verbe... »

Suit alors ce magnifique développement si souvent cité, où saint Justin met en regard des souillures et des prévarications païennes, la vie chaste et pure des disciples de Jésus-Christ.

Le point fondamental de la démonologie tout apologétique de saint Justin est l'origine satanique de l'idolâtrie et du paganisme, qui ne sont en somme que le culte du diable. Cette doctrine a paru à ses historiens tellement caractéristique de son enseignement, qu'ils sont tentés de retrancher du nombre de ses œuvres authentiques le *Discours aux Grecs*, où se trouve sur ce point une théorie qui leur semble différer de celle que nous avons exposée d'après les *Apologies*. D'après cet ouvrage (XXI), la croyance à la multiplicité des dieux aurait sa source, non pas dans l'action positive et directe du démon imposant son culte à l'homme, mais dans une tradition humaine mal interprétée du dialogue d'Eve avec le serpent, et en particulier de cette

assertion du serpent : « Si vous m'écoutez en transgressant l'ordre de Dieu, *vous deviendrez semblables à des dieux.* » En conséquence, lorsque Dieu cessa de dire aux hommes qu'il n'y avait pas d'autres dieux que lui, ils se souvinrent que le démon leur avait parlé de plusieurs autres dieux, et purent transmettre à leur postérité l'idée et le nom de ces dieux chimériques (1).

Nous avouons que nous ne voyons pas entre cette théorie et celle que nous avons exposée plus haut une contradiction suffisante pour refuser à saint Justin la parternité du *Discours aux Grecs*. Les deux théories se complètent au contraire l'une par l'autre ; le diable, en instituant le culte païen, ne fait que continuer l'œuvre commencée par lui au paradis terrestre.

Il nous reste à faire mention d'une opinion particulière de saint Justin sur l'état actuel des démons.

D'après lui, les démons ne sont pas encore livrés au châtiment éternel de l'enfer.

« Le Christ, dit-il (Apologie I, 28), nous a annoncé qu'avec Satan et son armée tous ceux qui l'auront adoré ici-bas seront précipités dans des étangs de feu pour y subir des supplices sans fin. S'il diffère, s'il suspend l'arrêt prononcé, c'est à cause de l'homme. Il prévoit que plusieurs peuvent se repentir, qu'un grand nombre sont encore à naître. Il a créé l'homme raisonnable, libre et dès lors capable de se déclarer pour la vérité et d'embrasser la vertu, de sorte qu'aucun de nous ne peut s'en prendre à Dieu, s'il vient à se perdre. »

Au témoignage de saint Irénée, le saint martyr disait qu'avant la venue de Jésus-Christ, Satan n'avait pas osé blasphémer contre Dieu, parce qu'il n'était pas encore assuré de sa propre condamnation. (2)

(1) Il faut mentionner ici une opinion qui fait naître l'idolâtrie d'une autre tradition biblique défigurée par une fausse interprétation, en inférant de cette donnée des livres saints : la création du premier homme *à l'image de Dieu*, l'assimilation complète de Dieu à l'homme : de là l'anthropomorphisme, ou la supposition d'après laquelle Dieu serait en tout semblable à ses vivantes images, et devrait avoir, comme elles, un corps, des organes et des sexes différents. La plupart des dieux des cultes idolâtriques sont en effet androgynes ou hermaphrodites : Bacchus, Hermès, Eros, Priape, Vénus, Brahma, etc...

(2) Cette opinion de saint Justin se trouve plus développée dans un fragment tiré de son livre contre Marcion (Joannes Antiochenus patriarcha : *Delectus capitum collectorum ex variis libris*) : « Avant l'avènement du Seigneur, le diable ne connaissait pas clairement le mode de sa condamnation, parce que les prophètes en avaient parlé avec quelque obscurité, Isaïe par exemple, qui dévoila tragiquement toute la condamnation du diable sous le personnage de l'Assyrien. Mais après l'avènement du Seigneur, dès qu'il comprit nettement que le feu éternel lui était réservé à lui et à ses anges, il ne cessa de tendre des embûches aux fidèles afin d'avoir de nombreux compagnons de son apostasie, et de ne pas subir seul l'ignominie de la damnation, se complaisant ainsi dans cette froide et envieuse consolation. »

En conséquence, le châtiment des démons, d'après saint Justin, serait remis à l'époque du jugement dernier. Il semble même, dans certains passages, étendre cette opinion aux damnés eux-mêmes, dont il ne sépare pas la cause d'avec celle des démons. Mais ailleurs, aussi bien dans le *Discours aux Grecs* que dans ses *Apologies*, il déclare nettement que les damnés subissent leur châtiment aussitôt après leur mort : « Quand nous disons que c'est Dieu qui a fait le monde, dit-il (Apologie I, 20), (1) qu'il l'a embelli, nous parlons comme Platon ; que tout sera dévoré par le feu, nous sommes d'accord avec les stoïciens ; que les âmes des méchants *restent après leur mort douées de sentiment et subissent leur châtiment*, tandis que celles des justes, désormais affranchies de la souffrance demeurent éternellement heureuses, nous tenons le langage de vos poètes et de vos philosophes... » S'il dit ailleurs que les damnés seront, après le jugement dernier, jetés avec les démons dans le feu éternel, il s'agit, dans sa pensée, d'un autre état, où non seulement l'âme, mais le corps sera tourmenté avec l'âme en compagnie des démons.

Quant à l'opinion qui remet après le jugement dernier le châtiment définitif des démons par le feu, sans toutefois les exempter jusque-là de la peine due à leur péché, plusieurs Pères de l'Eglise l'ont adoptée après saint Justin, en particulier saint Hilaire (*In psalm.* CXLIII et *Contra Constantium*, n° 8). Le Père Pétau, dans son traité *De Angelis*, cap. IV, fait à ce sujet cette observation : « Bien que l'ancienne opinion (celle de saint Justin) ne soit plus acceptée aujourd'hui, parce que presque tous les théologiens sont d'accord que les démons subissent actuellement toutes les peines essentielles de la damnation, cependant on ne saurait accuser d'erreur et encore moins d'hérésie celui qui prétendrait que le diable et ses anges ne sont pas encore livrés au dernier supplice, qui doit consommer leur damnation ». L'opinion commune sur ce point est celle de saint Thomas : « Un double lieu de châtiment, dit-il, (Quæst LXIV, art. IV.) est dû aux démons : un, l'enfer, en raison de leur faute ; et l'autre, l'air, en raison de l'exercice de la vertu humaine et du salut du genre humain. Or, ajoute-t-il, l'épreuve du salut humain s'étend jusqu'au jour du jugement ; en conséquence, le ministère des anges et celui des démons doit durer jusqu'à cette époque ». (2)

(1) *Discours aux Grecs*, 35 ; *Apologie I*, 12.

(2) Unde et usque tunc et boni angeli ad nos huc mittuntur, et dæmones in hoc aere caliginoso sunt ad nostrum exercitium : licet eorum aliqui etiam nunc in inferno sint, ad torquendum eos quos ad malum induxerumt,. sicut et

Nous croyons avoir indiqué d'une façon assez précise les points de la démonologie de saint Justin qui peuvent paraître, en face du dogme établi ou des opinions généralement reçues par la théologie, s'écarter de la vérité. Rappelons encore que s'il a erré, ce n'est que sur des questions accessoires qu'il n'a touchées qu'en passant, et que son enseignement sur les questions fondamentales de l'existence des mauvais esprits, et leur rôle dans le monde avant et après la venue du Christ, est irréprochable. Aujourd'hui surtout que nous assistons à la résurrection du paganisme avec toutes ses absurdités et ses turpitudes, les Apologies de saint Justin sont à l'ordre du jour, et sa démonstration de l'origine satanique du polythéisme n'a rien perdu de son à propos et de sa valeur.

*
* *

Nous en dirons autant du *Discours contre les Grecs*, de son disciple Tatien, écrit alors que celui-ci n'était pas encore tombé dans les erreurs des Valentiniens et n'avait pas encore fondé la secte des encratites. (1) Comme son maître, Tatien, d'origine assyrienne, connaissait à fond le polythéisme ; il nous apprend qu'il avait été témoin des infamies payennes, qu'il avait participé aux mystères sacrés, et scruté les diverses doctrines religieuses grecques et romaines. C'est alors que, rencontrant par hasard « quelques livres barbares, trop anciens et trop divins pour qu'on puisse les comparer avec les doctrines et les erreurs du paganisme, » il se fit le disciple de saint Justin, et l'aida d'abord activement dans sa mission de démasquer les mensonges et les turpitudes du polythéisme, en leur opposant les dogmes et les préceptes de Jésus-Christ. Pour lui, comme pour saint Justin, le paganisme est une création du diable, et dans sa démonologie, il ne fait guère que suivre les traces de son maître. Nous l'avons vu, plus haut, s'en écarter sur la question de l'évocation des âmes des morts. Il ne fait non plus, du moins dans ce qui nous reste de lui, aucune mention de la légende tirée du livre d'Enoch. Voici sa doctrine sur la chute des anges, qu'il rattache avec saint Justin, à la chute de l'homme (VII).

« Lorsque les hommes eurent suivi un certain (Esprit) plus astucieux que les autres, parce qu'il était le premier né des créatures, et qu'ils l'eurent regardé comme Dieu, bien qu'il fût en révolte contre Dieu, alors le Verbe n'eut plus rien de commun avec le chef de cette criminelle rébellion, ni avec ceux qui s'étaient attachés à lui. Dès ce moment, l'homme créé à l'image de Dieu fut abandonné de l'Esprit plus puissant (l'Esprit Saint) et sujet à la mort ; mais le premier-né, pour avoir transgressé la loi de Dieu, devint alors un démon ; ceux qui imitèrent son orgueil insensé et se laissèrent prendre à ses illusions formèrent des légions de démons et furent abandonnés à leur folie, parce qu'ils avaient abusé de leur libre arbitre. »

Tatien nous montre ensuite les démons à l'œuvre, réalisant leur plan de perversion de l'humanité, en y introduisant d'abord le culte du destin ; (1) « car, leur ayant montré les astres disposés dans les cieux comme des dés sur une table, ils introduisirent le destin qui répugne à toute idée de justice. » Puis vint le culte de la nature et des animaux : » Ils enseignèrent d'abord que des animaux avaient leur demeure dans le ciel, et firent rendre des honneurs divins aux divers animaux avec lesquels ils vivaient *depuis qu'ils avaient été chassés des régions supérieures* (2), les quadrupèdes qui habitent les montagnes, ils avaient pour but de se faire regarder eux-mêmes comme des habitants des cieux, et de persuades aux hommes qu'une conduite déraisonnable sur la terre peut devenir raisonnable par la position des astres... »

Le culte du destin amena le culte des dieux qui en sont les arbitres. Il est difficile de ridiculiser, avec plus d'esprit et de science que l'a fait Tatien, les folles puérilités de l'astrologie et les fables ineptes de la mythologie païenne ; tout cela est l'œuvre des démons, « qui, dit-il, *après avoir tiré leur esprit de la matière dont ils avaient été formés*, se livrèrent à la débauche et à l'intempérance, se tournant, les uns vers une matière plus pure, les autres vers une matière plus vile, qu'ils imitaient dans leur manière de vivre. Voilà ceux que vous adorez, ô Grecs ! des créatures nées de la matière, et toutes désordonnées ; car, dans leur orgueil insensé, ils secouèrent le joug et se firent les voleurs de la divinité. Mais le Seigneur de toutes choses les a laissés s'égarer, jusqu'à ce que le monde, arrivé à sa fin, soit anéanti, et que le juge arrive, et que tous ceux qui, malgré les attaques du démon, auront désiré

aliqui boni angeli sunt cum animabus sanctis in celo. — Sed post diem judicii omnes mali, tàm homines quàm angeli, in inferno erunt ; boni vero in celo ».

(1) Le *Discours contre les Grecs* est le seul des nombreux ouvrages de Tatien qui nous ait été conservé ; le plus fameux de ses ouvrages écrits après sa chute est le *Diatessaron*, espèce de Concordance des quatre évangiles, nommé aussi *l'Evangile de Tatien* ou *des encratites*.

(1) C'est la fortune, le hasard ou le destin, que les Arabes adoraient sous le nom de *Gad* à l'époque des prophètes. Les devins de profession apparaissent pour la première fois à l'époque de Joseph, appelés pour interpréter le songe de Pharaon.

(2) Ces paroles laisseraient croire que Tatien admettait une chute des Esprits angéliques, antérieure au péché originel. — Dans les anciennes traditions américaines, où se trouvent des traces évidentes de la chute des anges (Devatas), les anges repentants sont admis à expier leurs fautes en passant par toute la série des formes animales.

de connaître le Dieu de toute perfection, reçoivent, au jour du jugement, à raison de leurs combats, un témoignage plus éclatant. » (XII).

On voit reparaître ici l'opinion de saint Justin sur l'époque à laquelle est remis le châtiment final des démons : Tatien la développe plus amplement encore au ch. XIV : « Le privilège que les démons ont maintenant de ne point mourir comme les hommes tournera contre eux quand ils seront livrés aux supplices ; car, alors, au lieu de participer à la vie éternelle, ils trouveront pour ainsi dire la mort dans l'immortalité. »

D'après ce même passage, il est évident que Tatien n'avait pas sur la nature des démons des idées bien nettes et bien définies ; on ne saurait dire, après l'avoir lu, s'il a cru qu'elle fût purement spirituelle, ou un composé d'esprit et de matière. Les expressions que nous avons soulignées pourraient venir jusqu'à un certain point à l'appui des critiques qui ont prétendu trouver dans ce discours la croyance à la matérialité et à la mortalité de l'âme. Cependant Tatien s'en explique plus clairement dans le chapitre suivant où, montrant en quoi consiste réellement dans une créature l'image et la ressemblance de Dieu, il ajoute à propos des démons : « Les démons n'ont point de chair, mais ils sont un composé *tout spirituel* d'air et de feu ; leurs corps ne sont visibles qu'à ceux qui sont remplis de l'esprit de Dieu, et jamais aux autres, c'est-à-dire à ceux dont la vie est toute animale ; car l'être inférieur ne peut comprendre celui qui est au-dessus de lui. C'est pourquoi les démons ne peuvent faire pénitence, parce qu'ils sont pour ainsi dire les splendeurs de la matière et de l'iniquité... »

Touchant les caractères et l'étendue de l'action du démon sur les hommes, la doctrine de Tatien est plus orthodoxe :

« Les démons qui commandent aux hommes ne sont pas les âmes des hommes. Comment, en effet, pourraient-elles agir après la mort ?... Les démons, en exerçant sur les hommes toute leur malice, les courbent vers la terre, et les trompent par toute sorte d'artifices, afin de les empêcher de s'élever vers les cieux. Ce qui arrive dans ce monde ne nous est pas caché, et nous pouvons facilement comprendre les choses d'en haut, si la vertu divine s'unit à nous. *L'homme animal voit aussi les démons* (1), et ceux-ci quelquefois se montrent aux hommes, soit pour les convaincre de leur existence, soit pour leur nuire comme à des ennemis, soit encore pour engager ceux qui leur ressemblent à les adorer ; car, s'ils le pouvaient, ils renverseraient le ciel même avec toutes les créatures ; ils le tentent vainement, ils ne le peuvent pas ; seulement, ils attaquent avec une matière inférieure, une matière qui leur est semblable... Notre corps éprouve des maladies et de certains désordres, dont les démons se disent eux-mêmes les auteurs, parce qu'ils surviennent en même temps que la maladie. Quelquefois leur malice, semblable à une tempête, ébranle toute la constitution de notre corps ; mais, frappés par une seule parole de l'Esprit Saint, ils s'éloignent avec frayeur, et le malade est guéri.

« ...L'admirable saint Justin a dit avec raison que les démons étaient semblables aux voleurs ; de même, en effet, que ces derniers prennent quelquefois des hommes vivants pour les rendre ensuite à leur famille au moyen d'une rançon, ainsi les démons, après s'être insinués dans des corps humains et les avoir avertis en songe de leur présence, leur ordonnent ensuite de paraître en public, et à la vue de tous les spectateurs, abandonnant les corps malades dont ils avaient pris possession, ils détruisent ainsi les maladies dont ils étaient les auteurs, et rendent à l'homme sa première santé. »

Ces courts aperçus de Tatien, où çà et là brillent de véritables traits d'éloquence, nous font regretter la perte d'un traité spécial qu'il avait écrit avant ce Discours, et où il s'étendait fort au long sur la nature des démons. Peut-être y trouverait-on l'explication des opinions singulières que nous avons rencontrées dans le *Discours contre les Grecs*, et sans doute un écho fidèle de la démonologie de son admirable maître.

L'abbé C. T. F.

(1) Ceci semble en complète contradiction avec ce qui précède.

Les apparitions de Tilly

Les apparitions de Tilly sont toujours à l'ordre du jour. Voici quel est en ce moment l'état de la question.

M. Gaston Méry, qu'il faut citer en première ligne quand il s'agit de Tilly, accusé par la rumeur du Calvados d'avoir vu lui-même les apparitions et d'en avoir été ému au point d'en pleurer, se justifie de cet excès d'émotion, et réduit à leur véritable valeur les visions personnelles dont il a été favorisé.

Voici, dit-il, les faits dans leurs strictes proportions :

Jeudi dernier, grâce à la protection de M. Lardeur, un peintre qui a un joli brin de plume au bout de son pinceau, ainsi qu'en peuvent juger les lecteurs de *La Vérité*, j'avais été admis au couvent des sœurs, faveur insigne comme vous savez...

Marie Martel, l'une des voyantes, et quelques personnes seulement priaient dans la salle, d'où vingt-huit fois déjà les écolières et les religieuses ont aperçu la vision. Je me place derrière elles

On récite le chapelet. A la troisième dizaine, il me semble voir une sorte de nuage blanc venir se placer derrière l'une des crêtes de la haie où se trouve l'orme miraculeux. La forme du nuage épouse exactement le contour de la crête. On dirait le haut du voile d'une statue gigantesque de la Vierge Immaculée. Tout à coup ce voile semble monter, et je crois que le reste du costume va m'apparaître. J'ai, je l'avoue, à ce moment, un coup au cœur. Hélas! j'en suis pour mon émotion. La vision, au lieu de se compléter, disparaît totalement, au moment précis où Marie Martel entre en extase.

Quelques instants plus tard et à différentes reprises, je revois le même spetacle, mais moins distinctement que la première fois. Le voile paraît seulement plus petit que précédemment. Suis-je le jouet d'une hallucination? A droite et à gauche, sur les autres crêtes de la haie, je ne remarque rien de semblable.

L'extase de Marie Martel cesse. Je raconte ce que j'ai vu. Chacun se remet à prier, persuadé que la vision va m'apparaître entière maintenant. De fait, je revois, mais de moins en moins distinct, l'ourlet blanc, qui encore paraît et disparaît. Puis, soudain. il ne reparaît plus, et ce sont des formes géométriques que j'aperçois. très nettes, représentant l'extrême faîte d'un édifice.

Ce quelque chose semble fait de briques émaillées, brillantes, d'une teinte qui tient le milieu entre le violet et le rose. Pour bien me prouver à moi-même que je ne suis pas la dupe d'une illusion, je cesse de regarder dans la direction de la haie; je me frotte les yeux. Je regarde de nouveau, je revois. Cela dure quelques secondes seulement. Et je ne revois plus rien.

Tels sont les faits. Je me les suis expliqués ainsi. Ce que je prenais pour le voile de la Vierge, c'était l'irisement de la crête de feuillage, produit par les rayons du soleil, irisement qui s'évanouissait chaque fois qu'un nuage, passant devant l'astre, assombrissait l'atmosphère. J'ai pu suivre avec des jumelles, un peu plus tard, ces jeux de lumière. Mais d'où vient que cet irisement ne se produisait que sur l'une des crêtes de la haie?

Quant à l'embryon de monument que j'ai aperçu, je n'ai rien découvert qui pût m'en expliquer la provenance. Je l'ai vu parfaitement, c'est tout ce que je puis dire.

Et voilà à quoi se résume ma vision. Un brave homme du pays m'a dit ceci :

— La Vierge a voulu, par ces visions partielles, vous prouver seulement que les Apparitions étaient réelles ; elle n'a pas voulu vous donner la joie de les constater dans leur ensemble, peut-être parce que vous n'en êtes pas digne.

Le brave homme avait sans doute raison, en supposant que la Vierge soit vraiment pour quelque chose dans ces phénomènes merveilleux, ce dont, je le confesse, je doute un peu...

Quoi qu'il en soit — j'expliquerai par ailleurs mes réserves — il n'en a pas fallu davantage pour qu'on me classe, dans les journaux locaux, parmi les voyants de première catégorie. C'est bien de l'honneur qu'on me fait. Je ne le mérite pas. Et j'espère que mes excellents, mais trop crédules confrères du Calvados, ne m'en voudront pas d'avoir, par ces quelques lignes, remis au point leurs informations d'une fantaisie bien échevelée.....

On le voit, les révélations personnelles de M. Gaston Méry se réduisent à fort peu de chose, et il est difficile de le classer parmi les voyants, même de seconde ou troisième catégorie.

Une brochure de M. l'abbé Gombault, curé de Montlivault, en faveur du surnaturalisme divin des apparitions, est venue, dans l'intervalle, leur donner un nouveau regain d'attraction et de curiosité.

Depuis quinze jours, dit la *Croix du Calvados* du 2 août, les faits mystérieux se renouvellent presque journellement, tels qu'ils ont déjà été décrits maintes fois et sans grande variété.

Il y a encore des visions de bustes, de têtes grimaçantes, d'objets qui épouvantent. De leur côté, Louise Polinière et Marie Martel viennent régulièrement au champ et continuent d'avoir leurs extases profondes.

Voici, par exemple, le récit d'une soirée de la semaine dernière, tel qu'il est fait par un de nos bons correspondants :

Malgré une pluie fine mais pénétrante et une nuit d'une effrayante obscurité, une centaine de personnes se trouvaient toujours là au pied de l'arbre. J'étais là, parmi la foule qui priait dans le recueillement à la lueur blafarde de trois cierges mourant sous les rafales du vent. Vers dix heures un quart, Louise Polinière arrive, et commence son chapelet : c'en est fait, un instant suffit, elle tombe en extase; son œil se fixe sur un objet qui pour elle seule va demeurer visible, son corps semble vaciller comme un roseau au gré du vent, ses pieds ne plus toucher terre, parfois elle se renverse comme pour mieux suivre des yeux sa vision qui remonte au ciel et parfois aussi elle s'élance les bras tendus comme si elle voulait parvenir à la toucher. Son extase dure la première fois vingt-cinq minutes : Louise raconte qu'elle a vu la Vierge, mais n'ajoute rien à ses récits précédents. L'intervalle entre cette première extase et la seconde dure d'ailleurs très peu de temps, car à peine a-t-on pu lui faire quelques questions qu'elle revient tout doucement à cet état mystérieux qui lui permet de voir ce quelque chose qui déconcerte si facilement les données de notre science moderne. Louise voit pendant trois quarts d'heure sa vision. Pendant quelques minutes de grosses larmes roulent de ses yeux : mais, dans ses traits, dans les quelques mouvements de son corps, rien de convulsif, rien d'effrayant, tout respire le calme, je dirai même que son visage prend parfois une expression de bonheur. Quelques expériences sont faites; on lui brûle du magnésium devant les yeux, on la touche, on la pince, on lui fait toucher mainte relique : rien n'ébranle son impassibilité et c'est avec le plus grand calme qu'elle revient à elle au départ de sa vision. Interrogée de nouveau, elle raconte qu'elle a vu la Vierge Immaculée avec de beaux rayons d'or dans les mains et, sous ses pieds, une superbe banderole portant en lettres

d'or cette inscription : « Je suis l'Immaculée Conception. » La Vierge, dit-elle, lui a parlé très longtemps, mais pour elle seule, et elle lui a promis un bonheur qu'elle ne veut pas révéler. L'apparition souriait à la voyante et son visage respirait la plus vive allégresse pendant le chant du *Magnificat*.

Ces réponses étaient d'une simplicité qui prouverait en faveur de cette âme naïve et sincère.

Louise Polinière peut être le jouet du démon, comme le sous-entend l'abbé Gombault ; en tous cas, elle est de bonne foi et j'assure que, à mon avis, tous les caractères des visions de Marie Martel, tels que les décrit l'abbé Gombault dans son livre, peuvent s'appliquer trait pour trait aux visions de Louise Polinière jeudi dernier.

Les étrangers se succèdent : Polonais, Irlandais, habitants du Gabon, avec un jeune nègre, etc., etc.

Parmi les visiteurs de marque, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer M. l'abbé Desroches, curé de Sainte-Catherine de Fierbois, dont le presbytère abrita quelque temps Jeanne d'Arc.

On évalue à deux ou trois cents le nombre des étrangers qui font la sainte communion dans l'église de Tilly chaque semaine.

Voilà les faits. . . . .

J'ai dit, et je répète, que dans l'opinion publique Louise Polinière tient une plus grande place que Marie Martel. Un bruit qui s'en va se répandant un peu partout, et qui dit que Marie Martel *fait de bonnes affaires*, et ramasse, par ci, par là, plus d'une centaine de francs par semaine, au lieu que Louise Polinière n'a jamais reçu un sou, est-il pour quelque chose dans cette formation de l'opinion? Je ne sais. Les savants apprécieront.

23 août. — Un de nos correspondants nous écrit :

La fête de l'Assomption avait été le jour choisi par M. le Doyen pour la bénédiction solennelle de la statue placée au champ de M. Lepetit, statue offerte, comme on sait, par la famille d'une prétendue miraculée (1). La journée devait, c'était l'espoir des trois mille pèlerins présents ainsi que celui des habitants de Tilly, abonder en événements extraordinaires. L'espoir n'a été déçu en rien. Aucune journée ne fut peut-être plus fertile en apparitions. Toutes les voyantes ont pu contempler les traits de leur vision presque à tous les instants de leur présence dans l'enceinte privilégiée. La Vierge, ont-elles dit, était radieuse alors qu'on bénissait la statue ; elle a béni la foule à plusieurs reprises et paraissait heureuse en contemplant les fidèles en procession, qui chantaient se louanges. Un mot de la statue : elle est vêtue de blan avec une ceinture bleue ; c'est la Vierge de Lourde étendant les bras dans l'attitude de la Madone d. la Médaille miraculeuse ; quelques roses sont à se pieds. Les voyantes s'entendent toutes pour dir qu'elle est très conforme à l'objet de leurs visions et de fait, c'est une statue d'une grande beaut d'expression. Elle est abritée par une petite chapelle provisoire placée au pied même de l'orm miraculeux.

(1) *La Semaine religieuse* de Paris, 23 août, et *La Semaine religieuse* de Bayeux, 30 août, reproduisent le communiqué suivant :

« On a fait quelque bruit à propos de l'érection d'une statue de la Très Sainte Vierge, à Tilly-sur-Seules. Un journal local a même insinué que cette cérémonie impliquait, de la part de l'autorité ecclésiastique, une certaine reconnaissance des faits extraordinaires qu'on a signalés, depuis plusieurs mois, à Tilly.

« En réalité, une personne pieuse a fait don de la statue, pour être érigée en ce lieu, et l'autorité ecclésiastique a estimé que, puisqu'on y priait déjà, il ne pouvait être mauvais qu'au lieu de prier devant des arbres, on priât au pied d'une image de la Très Sainte Vierge.

« Mais il suffit de constater le silence de *La Semaine religieuse* de Bayeux, pour apercevoir que, jusqu'ici, l'autorité ecclésiastique ne s'est prononcée, en aucune façon, sur ce qui se passe à Tilly. »

Voici maintenant, toujours d'après la *Croix du Calvados*, les principales opinions émise sur l'origine de ces apparitions.

2 août. — Nous avons eu l'occasion cette semaine, à la *Croix*, de voir un prêtre qui, depuis de longues années, s'est fait une spécialité des étude sur les faits d'hystérie, spiritisme et autres d. même ordre. D'après lui, il n'y aurait encore à Tilly rien de prouvé certainement quant à l'existence du surnaturel divin. Il nous a même affirmé que rien pour lui ne paraissait, jusque-là, *certainement* en dehors des forces purement naturelles.

Si nous sommes bien renseignés, Mgr Méric, après la lecture des faits, aurait émis une opinion absolument semblable.

En outre, ce pieux et savant prêtre nous a fait observer qu'il ne fallait point accepter sans contrôle tous les dires de M. l'abbé Gombault.

Par exemple, il semblerait que certains détails à lui racontés par les religieuses seraient un peu différents du récit que les mêmes religieuses auraient fait des mêmes faits, il y a trois mois.

En outre, dans sa discussion des faits, il y aurait quelques rectifications à apporter.

Par exemple, est-il bien sûr que le fait de ne plus rien voir les yeux fermés prouve suffisamment que l'apparition n'est pas diabolique?

Il affirme que les hystériques voient toujours la vision à la même place, et qu'elles cessent de la voir dès qu'elles portent leur regard à un autre endroit. Cette affirmation est-elle bien conforme aux affirmations des doctes expérimentateurs de la Salpêtrière ou de l'école de Nancy?

Quoi qu'il en soit, nous trouvons que M. l'abbé Gombault, dans son livre, donne beaucoup à Marie Martel au détriment de Louise Polinière.

L'avenir dira s'il a raison.

Pour l'heure, nous ne voulons qu'enregistrer les critiques et les faits.

16 août. — Dans le clergé, je tiens à ne pas le dissimuler, il y a encore à l'heure présente un bon nombre de prêtres, et non des moindres, qui doutent, à fond, de la réalité du *surnaturel* à Tilly.

Et la *Croix du Calvados* cite, à l'appui de son dire, une longue lettre d'un curé, qui ne voit dans ces apparitions qu'un moyen ingénieux d'arriver à bâtir une église à Tilly, une concurrence aux pèlerinages de Pontmain et de Lourdes !

La brochure de M. l'abbé Gombault, qui a

ris, depuis son apparition, les proportions 'un volume, est devenue l'objet d'une vive olémique entre catholiques. Prise sévèrement partie par l'auteur, la *Croix du Calvados* se éfend d'avoir jamais eu le dessein qu'il lui mpute d'expliquer naturellement la vision des œurs et des enfants de l'école.

Au contraire, dit-elle (23 août), au moment même où nous citions, à titre de document, l'opinion 'un prêtre savant qui ne croyait pas à l'existence du préternaturel à Tilly, nous affirmions à nouveau notre dessein de n'avoir d'autre volonté, en citant cette opinion, que d'*enregistrer les critiques* avec es faits.

Quand M. l'abbé Gombault aura relu cet article, l s'apercevra peut-être que ses épithètes se sont rompées d'adresse.

Nous n'en voulons pas autrement à ce bon doceur. Notre désir, qu'il le sache bien, est que les apparitions de Tilly soient discutées, entre gens compétents s'entend.

Que M. l'abbé Gombault ne s'y trompe point, il a dans le diocèse de Bayeux, même en dehors de Mgr Méric et du prêtre que je citais l'autre jour, un assez bon nombre de savants consciencieux qui sont de taille à discuter à froid ses raisons.

Dans notre seule ville de Caen, des gens comme les abbés Lepleux et Cosson pourraient peut-être lui fournir d'utiles réflexions.

Je regrette que M. Gombault n'ait peut-être pas assez pensé à cela, et qu'il ait cru pouvoir oser parler si vite, sans prendre l'avis des docteurs en Israël, non point de ceux qui venaient des sciences psychiques pour passer une heure à Tilly, mais de ceux qui, de Caen ou de Bayeux, assistant à tout depuis quatre mois, pesant tout, réfléchissant à tout, dépouillant à nouveau les livres spéciaux, n'ont pas encore dit leur mot, attendant sans doute que ceux-là qui parlent les premiers se soient emballés à fond.

De son côté, la *Croix de Paris*, qui a semblé au curé de Montlivaud prendre trop peu chaudement la cause du surnaturel dans la question de Tilly, a reçu de lui par huissier, une lettre où l'auteur d'un certain article intitulé : « Les Vierges de Tilly » est accusé de n'avoir rien compris au livre de l'abbé Gombault et de s'être contenté d'en faire une lecture indigeste. Il n'est pas agréable en effet à un homme d'une conviction aussi arrêtée et aussi scientifiquement raisonnée de s'entendre traiter de « naïf, et d'homme d'un parti-pris inqualifiable. »

Une étude plus approfondie des phénomènes de Tilly n'a fait que confirmer M. le chanoine Brettes dans sa première opinion, tendant à voir dans ces apparitions l'œuvre du diable.

Voici ce qu'écrit à ce sujet la *Croix de l'Orne* :

On a beaucoup parlé depuis deux mois de M. le chanoine Brettes. A l'occasion de sa venue dans le diocèse, il y a quinze jours, pour les fêtes de la Délivrande, quelques-uns de nos amis ont cru devoir l'interroger touchant ses opinions précises sur les visions de Tilly.

Nous croyons ne pas être trop indiscrets en les résumant ici pour nos lecteurs.

J'avais cru d'abord, a dit le chanoine Brettes, qu'en dehors de ces faits d'imagination et d'hallucination pure qui sont nombreux, et desquels personne de sérieux ne tient compte, il y avait, à Tilly, du divin et du diabolique. A l'examen des faits, je crois maintenant, très fortement, qu'en fait de préternaturel, il n'y a, à Tilly, que du diabolique.

1° On se souvient que j'ai demandé des fouilles. Je ne dissimulerai pas, aujourd'hui, quelle était mon intention à cet égard.

L'arbre au pied et autour duquel ont lieu les apparitions est tout simplement, pour moi, depuis longtemps, un *arbre hanté*. Je suis convaincu que, l'arbre enlevé, toute apparition cesserait immédiatement. Il m'a paru difficile de demander nettement la disparition de l'arbre; mais j'espérais que par des fouilles, on serait amené à le déraciner, et finalement à le mettre bas.

2° Une des choses qui me frappent le plus dans le cas de Tilly, c'est que quiconque un peu théologien a interrogé les *voyants* et les *voyantes* sur leurs apparitions, a dû voir qu'aucun récit n'était pleinement satisfaisant, et qu'au contraire, chacune de ces visions laissait voir ce que les spécialistes appellent un *defectus* quelconque.

Un tel vous dira que la Vierge était merveilleuse et bonne, qu'elle était vêtue de blanc, avec une ceinture bleue, des roses rouges sous ses pieds et un diadème éblouissant sur sa tête, mais il ajoutera qu'un *fleuron était brisé*.

Pour un autre, la Vierge apparaissait sous forme de statue miraculeuse, mais sa face était terne et comme souillée par la boue.

Pour un autre, ce sont des rébus qu'on lit au bas de la statue, ou des inscriptions qu'on ne peut déchiffrer qu'en partie.

Autre exemple : Pour beaucoup, l'apparition vient d'en bas, sort de terre et finit en s'évanouissant dans l'air.

A toutes ces marques, je crois reconnaître l'œuvre du diable contrefaisant la Vierge, et essayant de jeter le discrédit sur toutes les apparitions, y compris celle de Lourdes.

Nous sommes tout à fait de l'avis de M. le chanoine Brettes.

LA CORRUPTION MAÇONNIQUE

LE NÉO-MALTHUSIANISME

C'est avec une profonde perspicacité que le Père Deschamps (*Les Sociétés Secrètes et la Société*, édition de 1882, tome 1er, pages 184 et 185) écrivait déjà :

« C'est par degrés seulement que la secte peut corrompre la famille.

« Le mariage conduit au divorce ; le divorce et les pratiques malthusiennes à l'amour libre... »

Il citait ensuite Weishaupt présentant, d'après Jean-Jacques Rousseau, la dégradation de quelques peuples sauvages comme l'*état de nature*.

« Le *premier âge* du genre humain est celui de la nature sauvage et grossière. La famille à l'état nomade est la seule société. La faim, la soif faciles à contenter, un abri contre l'injure des saisons, une *femme* (quelconque, sous un abri quelconque) — et, après la fatigue, le repos, sont les seuls besoins de cette période. En cet état, *l'homme jouissait des deux biens les plus estimables : l'égalité et la liberté* — (donc point de mariage, *homme libre, femme libre*). — Il en jouissait dans toute leur *plénitude*, il en aurait joui toujours, s'il avait voulu suivre *la route que lui indiquait la nature* (WEISHAUPT, *Ecrits originaux*, t. II, part. 2, *grade d'Epopte*. — Comparez Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les origines de l'inégalité parmi les hommes*, première et deuxième parties sur les *femmes communes*.)

Le Père Deschamps faisait ensuite observer que le Saint-Simonisme était parfaitement logique, quand, développant l'enseignement des loges, il demandait « *que le mariage, législation de l'adultère, fit place à la souveraineté des penchants et à l'émancipation du plaisir.* » Il en était de même du *Fourriérisme*, du *Perfectionisme* de Noyes, qui érigeaient l'amour libre et la *pantagamie* en principe.

Dès 1830, le juif Piccolo Tigre recommandait d'insinuer aux futurs francs-maçons *le dégoût de la famille* et de la religion, et il ajoutait : « *Puisque nous ne pouvons supprimer la femme,* CORROMPONS-LA. Le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous. »

Depuis plus d'un siècle, la Franc-maçonnerie a mis cette théorie en pratique et l'a expérimentée par l'organisation des *loges féminines* ou *d'adoption*.

Depuis plus d'un siècle, la Franc-Maçonnerie préconise ces épouvantables doctrines.

Nous voyons dans le *Rituel de 1775* (Imité par les auteurs des *Rituels de 1817 et de 1860*,) que le Vénérable, à l'*Instruction des Compagnonnes*, dit :

D. Etes-vous Compagnonne ?
R. Donnez-moi une pomme et vous en jugerez.

Pour cent de nos lecteurs qui n'ont jamais eu ces Manuels à leurs dispositions, nous affirmons que lorsque la Sœur a prêté son obligation de Compagnonne, « l'*Inspecteur lui présente une pomme, il la fait mordre dedans en lui disant de ne point avaler ni mordre le pépin.* (*Rituels* de 1775, 1817 et 1860). »

C'est du malthusianisme en symbole, pas autre chose.

On retrouve ces expressions maçonniques sous la plume de certains journalistes pornographes actuels donnant ainsi en langage couvert des conseils à leurs lectrices.

Enfin, nous ne devons pas oublier que dans ses sataniques *Instructions* du 14 juillet 1889, le trop célèbre Albert Pike, Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle, ravalant déjà la Sœur Maçonne au degré des prostituées du plus bas étage, disait, en parlant du franc-maçon à surveiller au début de sa carrière :

« NOUS RECOMMANDONS TRÈS INSTAMMENT DE MULTIPLIER LES LOGES D'ADOPTION. Elles sont indispensables pour former des Maçons bien maîtres d'eux-mêmes... Le vrai Maçon *arrive à la perfection*, c'est-à-dire à se dominer, *en employant son zèle, dans les Loges d'Adoption, à se soumettre aux épreuves naturelles*. LE COMMERCE AVEC LA FEMME COMMUNE A TOUS SES FRÈRES LUI FAIT UNE CUIRASSE CONTRE LES PASSIONS QUI ÉGARENT LE COEUR..... Nous vous demandons de l'observer avec le plus grand soin pendant son *Apprentissage*, d'abord, et de faire ensuite de la loge d'Adoption, *où il pénétrera quand il sera Compagnon, votre critérium, votre instrument de contrôle infaillible*..... Vous verrez si ses préjugés tombent. S'il reste esclave de ses passions, S'IL S'ATTACHE EXCLUSIVEMENT A UNE FEMME, NE VOUS PRÉOCCUPEZ PLUS DE LUI, VOUS PERDRIEZ VOTRE TEMPS. Il ne saurait être un adepte ; car le mot « *adepte* » signifie celui qui est parvenu par sa volonté et par ses œuvres, qui méprise les préjugés et qui triomphe de ses passions. »

Au point de vue du « *papillonnage* » des Francs-Maçons, Albert Pike n'avait rien innové, puisque la *Loge des FF.·.*, édition de 1830, pages 206-207, renferme un *Cantique d'Adoption* dont voici le troisième couplet :

Parcourant ces riants climats
On peut voir le plus sage
Quand les sotes ont tant d'appâts
S'égarer au voyage ;
Sans crainte pourtant,
Puisqu'en voyageant
Jeunesse se façonne,
Un maçon pourra
Se former, s'il va
De maçonne en maçonne.

Génération, pas création, disent les *Rituels*

-crets et les Rituels ont certainement inspiré 'ex-porcher de Cempuis, le F.·. Paul Robin, secrétaire-trésorier de la prétendue *Ligue pour l'amélioration de la race humaine*. Les documents ci-dessous, dont nous avons pu nous procurer des exemplaires authentiques, vont prouver à nos lecteurs que nous n'exagérons rien ; le F.·. Paul Robin est bien le digne continuateur de l'œuvre de Mme Annie Besant, des F.·. Charles Bradlaugh, Yves Guyot (ancien ministre de la R. F.) Talandier, ancien député, etc.

***

RÉGÉNÉRATION

igue pour l'amélioration de la Race humaine.

SÉLECTION SCIENTIFIQUE

ÉDUCATION INTÉGRALE

Laissant de côté toute condition imposée aux satisfactions sexuelles dans les divers pays, par les lois et les coutumes, nous posons en principe :

Que, dans tous les pays, la femme soit maîtresse de son corps ; que nul ne puisse lui imposer l'union avec qui que ce soit ; que nul ne puisse lui interdire l'union avec un adulte consentant.

Qu'elle soit sous ce rapport parfaitement libre, sans encourir ni châtiment légal, ni blâme de l'opinion.

Remarquons au contraire que l'utilité de la création d'un nouvel humain est une question très complexe, contenant des considérations de lieux, de temps, d'institutions, de personnes.

Qu'autant il est désirable, aux points de vue familial et social d'avoir un nombre suffisant d'individus sains de corps, forts, intelligents, adroits, bons, autant il l'est peu d'avoir un grand nombre d'enfants dégénérés, destinés la plupart à mourir prématurément, tous à souffrir beaucoup par eux-mêmes, à imposer des souffrances à leur entourage, à peser lourdement sur leurs ressources toujours insuffisantes des assistances publiques et des charités privées, aux dépens d'enfants de meilleure qualité.

Nous considérons comme une grande faute familiale et sociale de mettre au monde des enfants dont la subsistance et l'éducation ne seront pas suffisamment assurés dans le milieu où ils naissent *actuellement*.

Nous ne contestons pas que certaines réformes ou améliorations permettent à la terre de nourrir *plus tard* un plus grand nombre d'habitants, mais, nous affirmons qu'il est indispensable, avant de vouloir augmenter le nombre de naissances, d'attendre que ces réformes aient été exécutées ou aient produit leur effet.

La Ligue a pour but :

1. De donner aux femmes l'instruction physiologique leur permettant d'user de leur liberté.
2. De répandre les notions exactes de science physiologique et sociale permettant aux parents d'apprécier les cas où ils devront se montrer prudents quant au nombre de leurs rejetons.
3. De lutter contre toute fâcheuse interprétation légale ou administrative de sa propagande humanitaire.
4. Enfin, en général, de faire tout ce qui est nécessaire pour que les lois de l'accroissement de la population soient bien connues de tous les humains, ainsi que les conséquences pratiques, afin de rendre l'humanité heureuse et par suite meilleure.

POUR LE COMITÉ PROVISOIRE :

Le Secrétaire-Trésorier,

PAUL ROBIN.

En attendant la constitution régulière de la Ligue, adresser toute communication, envoi de fonds, adhésion, avec ou sans permission *de publier le nom, au secrétaire-trésorier*,

6, rue Haxo, à Paris.

Corbeil, imp. DREVET.

***

Régénération de la race humaine

SOMMAIRE DES CONFÉRENCES DE PAUL ROBIN SUR LE NÉO-MALTHUSIANISME

1. — Malthus a établi :

1° Que la population, si aucun obstacle ne l'en empêche, croît indéfiniment en progression géométrique ;

2° Que la quantité de subsistances que peut fournir un sol limité est nécessairement limitée ;

Donc : *Que la population a une tendance constante à s'accroître au-delà des moyens de subsistance.*

2. — Les *obstacles naturels* à l'accroissement de la population sont tous *douloureux*, répressifs : morts de faim, de misère, de maladie, guerres, meurtres.

3. — Les *moyens fournis* par la *science physiologique* ne causent *aucune douleur*, sont *préventifs :* ils empêchent les naissances, les conceptions non désirées.

4. — Il y a intérêt pour tous, individus, familles, groupes sociaux plus ou moins étendus, humanité entière, à ce que les enfants naissent de la meilleure qualité possible.

5. — Cette vérité est admise pour toutes les espèces vivantes utiles à la nôtre, aussi bien végétales qu'animales, et la *pratique* des cultivateurs et des éleveurs est parfaitement conforme à la théorie de la *sélection artificielle scientifique.*

6. — Pour notre race, la solution de ce problème, *le plus grave de tous*, est laissée au *hasard*, et on le *complique* follement par la *sélection à l'envers*, la *destruction des meilleurs*, la conservation, la *reproduction des plus mauvais*.

7. — La *morale positive* ne peut être autrement définie que *la science et l'art du bonheur* de tout ce qui vit et sent et avant tout de notre race.

Nous avons tous intérêt *à connaître cette science, à pratiquer l'art* qui en est la conséquence.

8. — Pour arriver au bonheur de tous, il faut :

1° Une bonne organisation de la société humaine. Celle-ci n'a pu être réalisée par les individus, en très grande majorité, presque sauvages des temps passés et présents. Elle le sera par les générations prochaines ayant reçu :

2° Une bonne éducation. De celle-ci, seuls auront tiré tout le profit possible, pour eux et pour leurs semblables, ceux qui seront de :

3° Bonne naissance.

9. — Le problème du bonheur humain a donc *trois parties* à résoudre dans cet ordre et dans cet ordre seul.

1° *Bonne naissance;* 2° *Bonne éducation;* 3° *Bonne organisation sociale.*

Les efforts, pour résoudre une partie du problème, sont vains tant que les précédentes sont mal résolues.

10. — C'est aux mères à résoudre la première. Toutes savent que *c'est un grand malheur*, une grande faute *de mettre au monde des enfants* qui ont des chances d'être *mal doués*, ou de ne pouvoir, dans les conditions actuelles, recevoir la *satisfaction entière de leurs besoins matériels et moraux.*

Cette vérité est la plus importante de toutes.

11. — Les femmes doivent savoir que la science leur fournit les moyens efficaces et non douloureux de ne mettre au monde d'enfants que quand elles le veulent, et elles ne le voudront certainement alors que dans des conditions telles que leurs enfants aient toutes les chances *d'être sains, vigoureux, intelligents et bons*. Que toutes l'apprennent, les inférieures aussi bien que les supérieures. De la sagesse, de la prudence, de la *volonté raisonnée de celles-ci*, et de *l'heureuse abstention de celles-là*, dépend d'abord leur propre satisfaction, puis la première, la plus importante condition du bonheur de l'humanité.

Que le nombre d'hommes diminue provisoirement ou définitivement, peu importe. Mais que la qualité de tous marche résolument vers l'idéale perfection.

12. — Les gens bien nés, bien élevés, n'auront aucune peine à s'entendre pour créer les organisations sociales basées sur la réelle liberté de chacun, assurant à tous l'abondance de tous les biens produits par la nature et l'industrie, et la félicité générale résultant de la bonté de tous envers tous.

PAUL ROBIN ∴.

6, rue Haxo, Paris.

NOTA. — *Le conférencier accepte d'aller soutenir sa thèse dans les milieux sérieux. Il sollicite les adresses des personnes s'intéressant à la question de* l'amélioration humaine, *pour avoir des communications.*

12.725. — Corbeil, Imprimerie DREVET.

Voilà jusqu'où va la corruption maçonnique !

Nous prions nos lecteurs de nous excuser, mais nous avons cru qu'il était de notre strict devoir de livrer ces pièces à la plus grande publicité, afin de mettre en garde contre ces nouvelles manœuvres et ces Conférences qui n'auront d'écho que dans les lycées et les collèges de filles, où la Franc-Maçonnerie prépare la « femme de l'avenir, la femme sans préjugés, la néo-malthusienne, la sœur maçonne parfaite. »

A. DE LA RIVE.

TRIBUNE DES ABONNÉS

Le Miracle de la Salette

(Suite)

CHAPITRE III

L'APPARITION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE SUR LA MONTAGNE DE LA SALETTE, LE 19 SEPTEMBRE 1846.

« Eh bien ! mes enfants, vous le ferez « passer à tout mon peuple. »

Je soumets cette publication au jugement du Saint-Siège Apostolique, et je déclare condamner et rétracter à l'avance tout ce qu'il y trouverait de contraire à la doctrine catholique.

MÉLANIE, Bergère de la Salette.

I

Le 18 septembre, veille de la Sainte Apparition de la Sainte Vierge, j'étais seule comme à mon ordinaire à garder les quatre vaches de mes maîtres. Vers les 11 heures du matin, je vis venir auprès de moi un petit garçon. A cette vue, je m'effrayai, parce qu'il me semblait que tout le monde devait savoir que je fuyais toutes sortes de compagnies. Cet enfant s'approcha de moi et me dit : « Petite, je viens avec toi, je suis aussi de Corps. » A ces paroles, mon mauvais naturel se fit bientôt voir, et, faisant quelques pas en arrière, je lui dis : « Je ne veux personne, je veux rester seule. » Puis je m'éloignais, mais cet enfant me suivait en me disant : « Va, laisse-moi avec toi, mon maître m'a dit de venir garder mes vaches avec les tiennes; je suis de Corps. » Moi, je m'éloignai de lui, en lui faisant signe que je ne voulais personne, et, après m'être éloignée, je m'assis sur le gazon. Là, je faisais ma conversation avec les petites fleurs du bon Dieu. Un moment après, je regarde derrière moi, et je trouve Maximin assis tout près de moi. Il me

dit aussitôt : « Garde-moi, je serai bien sage. » Mais mon mauvais naturel n'entendit pas raison. Je me relève avec précipitation, et je m'enfuis un peu plus loin sans rien lui dire, et je me remis à jouer avec les fleurs du bon Dieu. Un instant après, Maximin était encore là à me dire qu'il serait bien sage, qu'il ne parlerait pas, qu'il s'ennuyerait d'être tout seul; et que son maître l'envoyait auprès de moi, etc... Cette fois, j'en eus pitié, je lui fis signe de s'asseoir, et moi, je continuai avec les petites fleurs du bon Dieu. Maximin ne tarda pas à rompre le silence, il se mit à rire (je crois qu'il se moquait de moi); je le regarde, et il me dit : « Amusons-nous, faisons un jeu. » Je ne lui répondis rien, car j'étais si ignorante, que je ne comprenais rien au jeu avec une autre personne, ayant toujours été seule. Je m'amusais avec les fleurs, et Maximin, s'approchant tout à fait de moi, ne faisait que rire en me disant que les fleurs n'avaient pas d'oreilles pour m'entendre, et que nous devions jouer ensemble. Mais je n'avais aucune inclination pour le jeu qu'il me disait de faire. Cependant, je me mis à lui parler, et il me dit que les dix jours qu'il devait passer avec son maître allaient bientôt finir, et qu'ensuite il s'en irait à Corps, chez son père, etc... Tandis qu'il me parlait, la cloche de la Salette se fit entendre, c'était l'*Angelus;* je fis signe à Maximin d'élever son âme à Dieu. Il se découvrit la tête et garda un moment le silence. Ensuite, je lui dis : « Veux-tu dîner? — Oui, me dit-il. Allons. » Nous nous assîmes; je sortis de mon sac les provisions que m'avaient données mes maîtres, et, selon mon habitude, avant d'entamer mon petit pain rond, avec la pointe de mon couteau, je fis une croix sur mon pain, et au milieu un tout petit trou, en disant : « Si le diable y est, qu'il en sorte, et si le bon Dieu y est, qu'il y reste, » et, vite, vite, je recouvris le petit trou. Maximin partit d'un grand éclat de rire, et donna un coup de pied à mon pain, qui s'échappa de mes mains, roula jusqu'au bas de la montagne et se perdit. J'avais un autre morceau de pain, nous le mangeâmes ensemble; ensuite, nous fîmes un jeu; puis comprenant que Maximin devait avoir besoin de manger, je lui indiquai un endroit de la montagne couvert de petits fruits. Je l'engageai à aller en manger, ce qu'il fit aussitôt; il en mangea et en rapporta plein son chapeau. Le soir, nous descendîmes ensemble la Montagne, et nous nous promîmes de revenir garder nos vaches ensemble.

Le lendemain, 19 septembre, je me retrouve en chemin avec Maximin; nous gravissons ensemble la montagne. Je trouvais que Maximin était très bon, très simple, et que volontiers il parlait de ce dont je voulais parler; il était aussi très souple, ne tenant pas à son sentiment; il était seulement un peu curieux, car quand je m'éloignais de lui, dès qu'il me voyait arrêtée, il accourait vite pour voir ce que je faisais, et entendre ce que je disais avec les fleurs du bon Dieu; et s'il n'arrivait pas à temps, il me demandait ce que j'avais dit. Maximin me dit de lui apprendre un jeu. La matinée était déjà avancée; je lui dis de ramasser des fleurs pour faire le Paradis. Nous nous mîmes tous les deux à l'ouvrage; nous eûmes bientôt une quantité de fleurs de diverses couleurs. L'*Angelus* du village se fit entendre, car le ciel était beau, il n'y avait pas de nuages. Après avoir dit au bon Dieu ce que nous savions, je dis à Maximin que nous devions conduire nos vaches sur un petit plateau près du petit ravin, où il y aurait des pierres pour bâtir le Paradis. Nous conduisîmes nos vaches au lieu désigné, et ensuite nous prîmes notre petit repas; puis, nous nous mîmes à porter des pierres et à construire notre petite maison qui consistait en un rez-de-chaussée, qui, soi-disant était notre habitation, puis un étage au-dessus qui était, selon nous, le Paradis. Cet étage était tout garni de fleurs de différentes couleurs, avec des couronnes suspendues par des tiges de fleurs. Ce Paradis était couvert par une seule et large pierre que nous avions recouverte de fleurs. Le Paradis terminé, nous le regardions; le sommeil nous vint; nous nous éloignâmes de là à environ deux pas, et nous nous endormîmes sur le gazon.

La Belle Dame s'assied sur notre Paradis, sans le faire crouler.

II

M'étant réveillée et ne voyant pas nos vaches, j'appelai Maximin et je gravis le petit monticule. De là, ayant vu que nos vaches étaient couchées tranquillement, je redescendais et Maximin montait, quand tout à coup je vis une belle lumière, plus brillante que le soleil, et à peine ai-je pu dire ces paroles : « Maximin, vois-tu là-bas? Ah! mon Dieu! » En même temps, je laisse tomber le bâton que j'avais en main. Je ne sais ce qui se passait en moi de délicieux dans ce moment, mais je me sentais attirée, je me sentais un grand respect plein d'amour, et mon cœur aurait voulu courir plus vite que moi.

Je regardais bien fortement cette lumière qui était immobile, et comme si elle se fût ouverte, j'aperçus une autre lumière bien plus brillante et qui était en mouvement, et dans cette lumière une très belle Dame assise sur notre Paradis, ayant la tête dans ses mains. Cette Belle Dame s'est levée, elle a croisé médiocrement ses bras en nous regardant et nous a dit : « Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur; je

suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle. » Ces douces et suaves paroles me firent voler jusqu'à elle, et mon cœur aurait voulu se coller à elle pour toujours. Arrivée bien près de la Belle Dame, devant elle, à sa droite, elle commence le discours et des larmes commencent aussi à couler de ses beaux-yeux.

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller la main de mon Fils. Elle est si lourde et si pesante, que je ne puis la retenir.

« Depuis le temps que je souffre pour vous autres! Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse. Et pour vous autres, vous n'en faites pas cas. Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres.

« Je vous ai donné six jours pour travailler,
« je me suis réservé le septième, et on ne veut
« pas me l'accorder. C'est ce qui appesantit tant
« le bras de mon Fils.

« Ceux qui conduisent les charrettes ne savent pas parler sans y mettre le nom de mon Fils au milieu. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils.

« Si la récolte se gâte, ce n'est qu'à cause de vous autres.

« Je vous l'ai fait voir l'année passée par les pommes de terre; vous n'en avez pas fait cas; c'est au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez, et vous y mettiez le nom de mon Fils. Elles vont continuer de se gâter; à la Noël, il n'y en aura plus. »

Ici, je cherchais à interpréter la parole: *pommes de terre;* je croyais comprendre que cela signifiait: pommes. La belle et bonne Dame, devinant ma pensée, reprit ainsi:

«Vous ne comprenez pas, mes enfants? Je vais vous le dire autrement. »

La traduction en français est celle-ci:

« Si la récolte se gâte, ce n'est rien que pour vous autres; je vous l'ai fait voir l'année passée par les pommes de terre, et vous n'en avez pas fait cas; c'était au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez, et vous y mettiez le nom de mon Fils. Elles vont continuer à se gâter, et à la Noël il n'y en aura plus.

« Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer.

« Tout ce que vous sèmerez, les bêtes le mangeront: et ce qui viendra tombera tout en poussière quand vous le battrez. Il viendra une grande famine. Avant que la famine vienne, les petits enfants au-dessous de sept ans prendront un tremblement et mourront entre les mains des personnes qui les tiendront; les autres feront pénitence par la faim. Les noix deviendront mauvaises; les raisins pourriront. »

Ici, la belle Dame qui me ravissait resta un moment sans se faire entendre; je voyais cependant qu'elle continuait, comme si elle parlait, de remuer gracieusement ses aimables lèvres. Maximin recevait alors son secret. Puis, s'adressant à moi, la très Sainte Vierge me parla et me donna un secret en français. Ce secret, le voici tout entier et tel qu'elle me l'a donné:

III

« Mélanie, ce que je vais vous dire maintenant ne sera pas toujours secret; vous pourrez le publier en 1858.

« Les prêtres, ministres de mon Fils, les prêtres, par leur mauvaise vie, par leurs irrévérences et leur impiété à célébrer les saints mystères, par l'amour de l'argent, l'amour de l'honneur et des plaisirs, les prêtres sont devenus des cloaques d'impureté. Oui, les prêtres demandent vengeance, et la vengeance est suspendue sur leurs têtes. Malheur aux prêtres et aux personnes consacrées à Dieu, lesquelles, par leurs infidélités et leur mauvaise vie, crucifient de nouveau mon Fils! Les péchés des personnes consacrées à Dieu crient vers le ciel et appellent la vengeance, et voilà que la vengeance est à leurs portes, car il ne se trouve plus personne pour implorer miséricorde et pardon pour le peuple; il n'y a plus d'âmes généreuses, il n'y a plus personne digne d'offrir la Victime sans tache à l'Eternel en faveur du monde.

« Dieu va frapper d'une manière sans exemple.

« Malheur aux habitants de la terre! Dieu va épuiser sa colère, et personne ne pourra se soustraire à tant de maux réunis.

« Les chefs, les conducteurs du peuple de Dieu ont négligé la prière et la pénitence, et le démon a obscurci leurs intelligences; ils sont devenus ces étoiles errantes que le vieux diable traînera avec sa queue pour les faire périr. Dieu permettra au vieux serpent de mettre des divisions parmi les régnants, dans toutes les sociétés et dans toutes les familles; on souffrira des peines physiques et morales; Dieu abandonnera les hommes à eux-mêmes, et enverra des châtiments qui se succèderont pendant plus de trente-cinq ans.

« La société est à la veille des fléaux les plus terribles et des plus grands événements; on doit s'attendre à être gouvernés par une verge de fer et à boire le calice de la colère de Dieu.

« Que le Vicaire de mon Fils, le Souverain Pontife Pie IX, ne sorte plus de Rome après l'année 1859; mais qu'il soit ferme et généreux,

qu'il combatte avec les armes de la foi et de l'amour ; je serai avec lui.

« Qu'il se méfie de Napoléon ; son cœur est double, et quand il voudra être à la fois pape et empereur, bientôt Dieu se retirera de lui : il est cet aigle qui, voulant toujours s'élever, tombera sur l'épée dont il voulait se servir pour obliger les peuples à le faire élever.

« L'Italie sera punie de son ambition en voulant secouer le joug du Seigneur des Seigneurs ; aussi elle sera livrée à la guerre ; le sang coulera de tous côtés ; les Eglises seront fermées ou profanées, les prêtres, les religieux seront chassés ; on les fera mourir, et mourir d'une mort cruelle. Plusieurs abandonneront la foi, et le nombre des prêtres et des religieux qui se sépareront de la vraie religion sera grand ; parmi ces personnes, il se trouvera même des Evêques.

« Que le Pape se tienne en garde contre les faiseurs de miracles ; car le temps est venu que les prodiges les plus étonnants auront lieu sur la terre et dans les airs.

« En l'année 1864, Lucifer avec un grand nombre de démons seront détachés de l'enfer : ils aboliront la foi peu à peu, et même dans les personnes consacrées à Dieu ; ils les aveugleront d'une telle manière que, à moins d'une grâce particulière, ces personnes prendront l'esprit de ces mauvais anges.

« Plusieurs maisons religieuses perdront entièrement la foi et perdront beaucoup d'âmes.

« Les mauvais livres abonderont sur la terre, et les esprits de ténèbres répandront partout un relâchement universel pour tout ce qui regarde le service de Dieu ; ils auront un très grand pouvoir sur la nature : il y aura des églises pour servir ces esprits.

« Des personnes seront transportées d'un lieu à un autre par ces esprits mauvais, et même des prêtres, parce qu'ils ne se seront pas conduits par le bon esprit de l'Evangile, qui est un esprit d'humilité, de charité et de zèle pour la gloire de Dieu.

« On fera ressusciter des morts et des justes, c'est-à-dire que ces morts prendront la figure des âmes justes qui avaient vécu sur la terre, afin de mieux séduire les hommes : ces soi-disant morts ressuscités, qui ne seront autre chose que le démon sous ces figures, prêcheront un autre Evangile contraire à celui du vrai Christ-Jésus, niant l'existence du Ciel, soit encore les âmes des damnés. Toutes ces âmes paraîtront comme unies à leurs corps. Il y aura en tous lieux des prodiges extraordinaires, parce que la vraie foi s'est éteinte et que la fausse lumière éclaire le monde.

« Malheur aux princes de l'Eglise qui ne seront occupés qu'à entasser richesses sur richesses, qu'à sauvegarder leur autorité et à dominer avec orgueil !

« Le Vicaire de mon Fils aura beaucoup à souffrir, parce que, pour un temps, l'Eglise sera livrée à de grandes persécutions ; ce sera le temps des ténèbres ; l'Eglise aura une crise affreuse.

« La sainte foi de Dieu étant oubliée, chaque individu voudra se guider par lui-même et être supérieur à ses semblables. On abolira les pouvoirs civils et ecclésiastiques ; tout ordre et toute justice seront foulés aux pieds ; on ne verra qu'homicides, haine, jalousie, mensonge et discorde, sans amour pour la patrie ni pour la famille.

« Le Saint-Père souffrira beaucoup. Je serai avec lui jusqu'à la fin pour recevoir son sacrifice.

« Les méchants attenteront plusieurs fois à sa vie sans pouvoir nuire à ses jours ; mais ni lui, ni son successeur... ne verront le triomphe de l'Eglise de Dieu.

« Les gouvernants civils auront tous un même dessein qui sera d'abolir et de faire disparaître tout principe religieux, pour faire place au matérialisme, à l'athéisme, au spiritisme et à toutes sortes de vices.

« Dans l'année 1865, on verra l'abomination dans les lieux saints ; dans les couvents, les fleurs de l'Eglise seront putréfiées, et le démon se rendra comme le roi des cœurs.

« Que ceux qui sont à la tête des communautés religieuses se tiennent en garde pour les personnes qu'ils doivent recevoir, parce que le démon usera de toute sa malice pour introduire dans les ordres religieux des personnes adonnées au péché, car les désordres et l'amour des plaisirs charnels seront répandus par toute la terre.

« La France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre seront en guerre ; le sang coulera dans les rues ; le Français se battra avec le Français, l'Italien avec l'Italien ; ensuite il y aura une guerre générale qui sera épouvantable. Pour un temps, Dieu ne se souviendra plus de la France ni de l'Italie, parce que l'Evangile de Jésus-Christ n'est plus connu. Les méchants déploieront toute leur malice, on se tuera, on se massacrera mutuellement jusque dans les maisons.

« Au premier coup de son épée foudroyante, les montagnes et la nature entière trembleront d'épouvante, parce que les désordres et les crimes des hommes percent la voûte des cieux. Paris sera brûlé et Marseille englouti ; plusieurs grandes villes seront ébranlées et englouties par des tremblements de terre ; on croira que tout est perdu : on ne verra qu'homicides, on n'entendra que bruit d'armes et que blasphèmes. Les justes souffriront beau-

coup ; leurs prières, leur pénitence et leurs larmes monteront jusqu'au ciel, et tout le peuple de Dieu demandera pardon et miséricorde, et demandera mon aide et mon intercession. Alors Jésus-Christ, par un acte de sa justice et de sa grande miséricorde pour les justes, commandera à ses anges que tous ses ennemis soient mis à mort. Tout à coup, les persécuteurs de l'Eglise de Jésus-Christ et tous les hommes adonnés au péché périront, et la terre deviendra comme un désert. Alors se fera la paix, la réconciliation de Dieu avec les hommes ; Jésus-Christ sera servi, adoré et glorifié ; la charité fleurira partout. Les nouveaux rois seront le bras droit de la sainte Eglise, qui sera forte, humble, pieuse, pauvre, zélée et imitatrice des vertus de Jésus-Christ. L'Evangile sera prêché partout, et les hommes feront de grands progrès dans la foi, parce qu'il y aura unité parmi les ouvriers de Jésus-Christ, et que les hommes vivront dans la crainte de Dieu.

« Cette paix parmi les hommes ne sera pas longue : vingt-cinq ans d'abondantes récoltes leur feront oublier que les péchés des hommes sont cause de toutes les peines qui arrivent sur la terre.

« Un avant-coureur de l'antechrist, avec ses troupes de plusieurs nations, combattra contre le vrai Christ, le seul Sauveur du monde ; il répandra beaucoup de sang, et voudra anéantir le culte de Dieu pour se faire regarder comme un Dieu.

« La terre sera frappée de toutes sortes de plaies (outre la peste et la famine qui seront générales) ; il y aura des guerres jusqu'à la dernière guerre, qui sera alors faite par les dix rois de l'antechrist, lesquels rois auront tous un même dessein et seront les seuls qui gouverneront le monde. Avant que ceci arrive, il y aura une espèce de fausse paix dans le monde ; on ne pensera qu'à se divertir, les méchants se livreront à toutes sortes de péchés, mais les enfants de la sainte Eglise, les enfants de la foi, mes vrais imitateurs, croîtront dans l'amour de Dieu et dans les vertus qui me sont les plus chères. Heureuses les âmes humbles conduites par l'Esprit-Saint ! Je combattrai avec elles jusqu'à ce qu'elles arrivent à la plénitude de l'âge.

« La nature demande vengeance pour les hommes, et elle frémit d'épouvante dans l'attente de ce qui doit arriver à la terre souillée de crimes.

« Tremblez, terre, et vous qui faites profession de servir Jésus-Christ, et qui, au dedans, vous adorez vous-mêmes, tremblez ! car Dieu va vous livrer à son ennemi, parce que les lieux saints sont dans la corruption ; beaucoup de couvents ne sont plus les maisons de Dieu, mais les pâturages d'Asmodée et des siens.

« Ce sera pendant ce temps que naîtra l'antechrist, d'une religieuse hébraïque, une fausse Vierge qui aura communication avec le vieux serpent, le maître de l'impureté ; son père sera Ev. ; en naissant, il vomira des blasphèmes, il aura des dents ; en un mot, ce sera le diable incarné ; il poussera des cris effrayants, il fera des prodiges, il ne se nourrira que d'impuretés. Il aura des frères qui, quoiqu'ils ne soient pas comme lui des démons incarnés, seront des enfants de mal ; à douze ans, ils se feront remarquer par les vaillantes victoires qu'ils remporteront ; bientôt, ils seront chacun à la tête des armées, assistés par des légions de l'enfer.

« Les saisons seront changées, la terre ne produira que de mauvais fruits, les astres perdront leurs mouvements réguliers, la lune ne reflètera qu'une lumière rougeâtre ; l'eau et le feu donneront au globe de la terre des mouvements convulsifs et d'horribles tremblements de terre qui feront engloutir des montagnes, des villes, etc.

« Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'antechrist.

« Les démons de l'air avec l'antechrist feront de grands prodiges sur la terre et dans les airs, et les hommes se pervertiront de plus en plus. Dieu aura soin de ses fidèles serviteurs et des hommes de bonne volonté ; l'Evangile sera prêché partout, tous les peuples et toutes les nations auront connaissance de la vérité !

« J'adresse un pressant appel à la terre ; j'appelle les vrais disciples du Dieu vivant et régnant dans les cieux ; j'appelle les vrais imitateurs du Christ fait homme, le seul et vrai Sauveur des hommes ; j'appelle mes enfants, mes vrais dévots, ceux qui se sont donnés à moi pour que je les conduise à mon divin Fils, ceux que je porte pour ainsi dire dans mes bras, ceux qui ont vécu de mon esprit ; enfin, j'appelle les apôtres des derniers temps, les fidèles disciples de Jésus-Christ, qui ont vécu dans un mépris du monde et d'eux-mêmes, dans la pauvreté et dans l'humilité, dans le mépris et dans le silence, dans l'oraison et dans la mortification, dans la chasteté et dans l'union avec Dieu, dans la souffrance et inconnus du monde. Il est temps qu'ils sortent et viennent éclairer la terre. Allez, et montrez-vous comme mes enfants chéris ; je suis avec vous et en vous, pourvu que votre foi soit la lumière qui vous éclaire en ces jours de malheurs. Que votre zèle vous rende comme des affamés pour la gloire et l'honneur de Jésus-Christ. Combattez, enfants de lumière, vous, petit nombre qui y voyez ; car voici le temps des temps, la fin des fins.

« L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation. Mais voilà Enoch et Elie remplis de l'Esprit de Dieu ; ils prêcheront avec la force de Dieu, et les hommes de bonne vo-

lonté croiront en Dieu, et beaucoup d'âmes seront consolées ; ils feront de grands progrès par la vertu du Saint-Esprit et condamneront les erreurs diaboliques de l'antechrist.

« Malheur aux habitants de la terre ! Il y aura des guerres sanglantes et des famines, des pestes et des maladies contagieuses ; il y aura des pluies d'une grêle effroyable d'animaux, des tonnerres qui ébranleront des villes, des tremblements de terre qui engloutiront des pays ; on entendra des voix dans les airs, les hommes se battront la tête contre les murailles; ils appelleront la mort, et d'un autre côté la mort fera leur supplice : le sang coulera de tous côtés. Qui pourra vaincre, si Dieu ne diminue le temps de l'épreuve ? Par le sang, les larmes et les prières des justes, Dieu se laissera fléchir. Enoch et Elie seront mis à mort, Rome païenne disparaîtra ; le feu du ciel tombera et consumera trois villes ; tout l'univers sera frappé de terreur, et beaucoup se laisseront séduire, parce qu'ils n'ont pas adoré le Christ vivant parmi eux. Il est temps ; le soleil s'obscurcit ; la foi seule vivra.

« Voici le temps, l'abîme s'ouvre. Voici le roi des rois des ténèbres. Voici la bête avec ses sujets, se disant le sauveur du monde. Il s'élèvera avec orgueil dans les airs pour aller jusqu'au ciel ; il sera étouffé par le souffle de saint Michel, archange. Il tombera, et la terre, qui depuis trois jours sera en de continuelles évolutions, ouvrira son sein plein de feu ; il sera plongé pour jamais avec tous les siens dans les gouffres éternels de l'enfer. Alors l'eau et le feu purifieront la terre et consumeront toutes les œuvres de l'orgueil des hommes, et tout sera renouvelé ; Dieu sera servi et glorifié.

IV

Ensuite la Sainte Vierge me donna, aussi en français, la règle d'un nouvel ordre religieux.

Après m'avoir donné la règle de ce nouvel ordre religieux, la Sainte Vierge reprit ainsi la suite du discours :

« S'ils se convertissent, les pierres et les rochers se changeront en blé, et les pommes de terre se trouveront ensemencées par les terres.

« Faites-vous bien votre prière, mes enfants ? »

Nous répondîmes tous les deux :

« Oh ! non, Madame, pas beaucoup.

« Ah ! mes enfants, il faut bien la faire, soir et matin. Quand vous ne pourrez pas mieux faire, dites un *Pater* et un *Ave Maria :* et quand vous aurez le temps et que vous pourrez mieux faire, vous en direz davantage.

« Il ne va que quelques femmes un peu âgées à la messe ; les autres travaillent tout l'été le dimanche, et l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la messe que pour se moquer de la religion. Le carême, ils vont à la boucherie comme les chiens.

« N'avez-vous pas vu du blé gâté, mes enfants ? »

Tous les deux nous avons répondu : « Oh ! non, Madame ».

La Sainte Vierge s'adressant à Maximin : « Mais toi, mon enfant, tu dois bien en avoir vu une fois vers le Coin, avec ton père. L'homme de la pièce dit à ton père : Venez voir comme mon blé se gâte. Vous y allâtes. Ton père prit deux ou trois épis dans sa main, il les frotta, et ils tombèrent en poussière. Puis, en vous retournant, quand vous n'étiez plus qu'à une demi-heure de Corps, ton père te donna un morceau de pain en disant : Tiens, mon enfant, mange cette année, car je ne sais pas qui mangera l'année prochaine, si le blé se gâte comme cela. »

Maximin répondit : « C'est bien vrai, Madame, je ne me le rappelais pas. »

La très Sainte Vierge a terminé son discours en français :

« Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple. »

La très belle Dame traversa le ruisseau, et à deux pas du ruisseau, sans se retourner vers nous qui la suivions (parce qu'elle attirait à elle par son éclat, et plus encore par sa bonté qui m'enivrait, qui semblait me faire fondre le cœur), elle nous a dit encore :

« Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple. »

Puis elle a continué de marcher jusqu'à l'endroit où j'étais montée pour regarder où étaient nos vaches. Ses pieds ne touchaient que le bout de l'herbe sans la faire plier. Arrivée sur la petite hauteur, la belle Dame s'arrêta, et vite je me plaçai devant elle pour bien, bien la regarder et tâcher de savoir quel chemin elle inclinait le plus à prendre ; car c'était fait de moi, j'avais oublié mes vaches et les maîtres chez lesquels j'étais en service ; je m'étais attachée pour toujours et sans conditions à *Ma* Dame ; oui, je ne voulais plus jamais, jamais la quitter, je la suivais sans arrière-pensée et dans la disposition de la servir tant que je vivrai. Avec *Ma* Dame je croyais avoir oublié le Paradis, je n'avais plus que la pensée de bien la servir en tout, et je croyais que j'aurais pu faire tout ce qu'Elle m'aurait dit de faire, car il me semblait qu'Elle avait beaucoup de pouvoir. Elle me regardait avec une tendre bonté qui m'attirait à elle, j'aurais voulu avec les yeux fermés m'élancer dans ses bras, elle ne m'a pas donné le temps de le faire. Elle s'est élevée insensiblement de terre à une hauteur d'environ un mètre et plus ; et restant ainsi suspendue en l'air un tout petit instant, Ma belle Dame

regarda le ciel, puis la terre et à droite et à gauche, puis Elle me regarda avec des yeux si doux, si aimables, et si bons, que je croyais qu'Elle m'attirait dans son intérieur, et il me semblait que mon cœur s'ouvrait au sien. Et tandis que mon cœur se fondait en une douce dilatation, la belle figure de ma bonne Dame disparaissait peu à peu ; il me semblait que la lumière en mouvement se multipliait ou bien se condensait autour de la très Sainte Vierge, pour m'empêcher de la voir plus longtemps. Ainsi la lumière prenait la place des parties du corps qui disparaissaient à mes yeux ; ou bien il semblait que le corps de Ma Dame se changeait en se fondant. Ainsi la lumière en forme de globe s'élevait doucement en direction droite.

Je ne puis pas dire si le volume de lumière diminuait à mesure qu'elle s'élevait, ou bien si c'était l'éloignement qui faisait que je voyais diminuer la lumière à mesure qu'elle s'élevait ; ce que je sais, c'est que je suis restée la tête levée et les yeux fixés sur la lumière, même après que cette lumière, qui allait toujours s'éloignant et diminuant de volume, eut fini par disparaître.

Mes yeux se détachent du firmament, je regarde autour de moi, je vois Maximin qui me regardait, et je lui dis : « Ménin, cela doit être le bon Dieu de mon père, ou la sainte Vierge, ou quelque grande sainte. » Et Maximin lançant la main en l'air, dit : « Ah ! si je l'avais su ! »

Chanoine ROUBAUD

(A suivre.)

***

Nouvelles notes sur le Compagnonnage.

Nous prions nos lecteurs de se reporter à la page 221 de notre numéro d'avril 1895, où un de nos abonnés, A. P. demandait quelques explications au sujet des divers points de contact, qui pouvaient exister entre le Compagnonnage et la Franc-Maçonnerie. Un de nos correspondants, avait déjà répondu à ces questions dans un article inséré dans le numéro de juin 1896. De nouveaux éclaircissements, qui nous arrivent aujourd'hui sur ce même sujet, aideront à élucider la question. Un abonné Landais nous écrit :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les « Notes sur le Compagnonnage.·. » publiées dans la *Revue mensuelle* (juin 96, pp. 356 à 358).

Cet article m'a remis en mémoire la lettre de l'abonné A. P. que vous avez publiée dans le numéro d'avril 95 (P.221,222).

A cette époque (avril 95), je n'avais pas encore l'ouvrage de Perdiguier (dont je vous parle ci-dessous). — Un des extraits (complets) que je vous copie affirme et complète la rencontre de M. A.P., lequel aurait dû (à mon avis, pour compléter sa curiosité éveillée par la vue des écharpes C.·.) suivre (si possible) cet enterrement *jusque dans* le cimetière. — Là il aurait été complètement édifié. — Mais il aurait été bon de savoir (peut-être, M. A. P. voudra-t-il le dire) si le clergé suivait le cortège. — Il ne nous dit pas non plus ce qu'il y avait sur le cercueil.

Voici le titre complet de l'ouvrage de Perdiguier : « *Le Livre du Compagnonnage*, par Agricol Perdiguier dit Avignonnais la Vertu, Compagnon menuisier.

3e Edition, Paris, Perdiguier 1857 (2 volumes) (ornés du portrait de l'auteur et de 17 lithographies).

Ces lithographies représentent les C.·. en *tenue* avec leurs insignes,

Dans la planche qui représente « le 1er Compagnon des menuisiers du devoir de liberté » celui-ci porte une écharpe (de droite à gauche), ornée sur la poitrine d'une équerre et d'un compas (dorés) entrelacés (ceux-ci entourés de deux branches d'acacias ??? le bois est doré et les feuilles bleues). L'écharpe est ornée à ses extrémités inférieures de franges en or.

Voici la Table *générale* des matières de l'ouvrage en question, Tome I. Introduction. Lettres de Châteaubriand, Béranger, Lamartine, Lamennais. — Notice sur le Compagnonnage. — Rencontre de deux Frères. — Notes. — Chansons et notes. — Chansons de tous les devoirs. — Géométrie, architecture et trait. — Chronologie des Progrès.

Le Tome II n'a pas un intérêt si documentaire (ou plutôt si spécial) que le premier. Il contient des notes, des chansons, des lettres à l'auteur et les réponses à l'auteur etc.

A la fin du Tome II se trouve la « liste des Compagnons, des affiliés, des personnes de bonne volonté qui ont souscrit, en 1857, à la 3e édition du livre du Compagnonnage. » Voici trois noms que je vous copie (parmi les souscripteurs) à cause des signes.·. qui les suivent :

« Orléans (Loiret) = Amand dit Guépin Cœur d'Amour, C.·. S.·. = Venet Blois la droiture, C.·. T.·. = Rémond, dijonnais l'Obligeant, C.·. B.·. »

Maintenant, je me permets de répondre aussi clairement que possible aux deux questions posées dans sa lettre par l'abonné A. P.

1° Parmi les gravures représentant les Compagnons en tenue, il n'y en a qu'UNE (ayant des insignes maçonniques.·.) qui représente UN C. ayant une Echarpe. = 1° Le 1er Compagnon des menuisiers du devoir de liberté (les deux parties de l'écharpe = .·. = rattachées sur le côté gauche par un gros nœud bleu avec au milieu un bouton en or).

N. B. Les serruriers et les tonneliers ont les mêmes *insignes* (rubans bleus et blancs

frangés d'or qu'ils attachent à la boutonnière de l'habit et qu'ils font flotter au côté gauche) mais le PREMIER Compagnon SEUL porte l'*écharpe*.

= La 2e figure (ayant des insignes maç. ∴) représente le « Compagnon charpentier du devoir de la liberté ». — Celui-ci a, attaché à sa boutonnière et flottant du côté gauche, trois longs rubans, attachés l'un derrière l'autre, blanc, vert et rouge, tous trois frangés d'or). — Celui qui est dessus (le blanc) porte (brodés en or) les emblêmes∴ suivants = une équerre et un compas entrelacés, le temple avec ses deux colonnes, l'étoile flamboyante, plus 3 lettres (suivies des 3 points), que je ne puis lire. — Entre l'équerre et le temple se trouve un emblème dont je ne puis deviner la nature à cause de l'or qui le recouvre.

I : Réponse à la 1ere Question. — L'Echarpe Maç∴ et l'Echarpe Comp∴ se ressemblent tout à fait, sauf que la seconde est frangée d'or, mais cette seconde a toujours des emblèmes maç∴.

II : Réponse à la 2e Question. — 1° Les individus *écharpés* de blanc sont des CHEFS Compagnons Charpentiers et non pas des C. Charpentiers.

2° Les Compagnons ayant une origine maç∴ ne pouvaient et ne peuvent avoir que LEURS attributs.

Voici enfin quelques courts extraits du livre de Perdiguier qui m'ont paru compléter les indications données et demandées par l'abonné A.P.

ENTERREMENTS

Soit qu'un Compagnon meure dans une maison privée ou dans un hospice, sa Société se charge presque toujours de son *enterrement*, et de tous les frais qu'il peut occasionner.

« Le défunt est porté dans un corbillard, ou par quatre ou six Compagnons qu'on relève de temps en temps. Le cercueil est paré de cannes en croix, d'une équerre est d'un compas entrelacés, et des couleurs de la Société. Chaque Compagnon a un crêpe noir attaché au bras gauche, un autre à sa canne, et de plus, quand les autorités le permettent, il se décore des couleurs, insigne de son Compagnonnage. Les Compagnons sont placés sur deux rangs, marchent dans un grand recueillement et vont ainsi à l'église, puis au cimetière. Arrivés à ce dernier lieu, ils déposent le cercueil sur le bord de la fosse, et l'entourent par le cercle vivant qu'ils forment. Si les Compagnons en cérémonie sont des menuisiers soumis au devoir de Salomon, l'un d'eux prend la parole, rappelle à haute voix les qualités, les vertus, les talents de celui qui a cessé de vivre, et tout ce qu'on a fait pour le conserver à la vie. Il pose enfin un genou en terre, tous ses frères l'imitent, et adresse à l'Etre suprême une courte prière en faveur du Compagnon qui n'est plus; il recommande son âme à sa miséricorde et à sa douce justice. Après le prononcé de cette prière toujours si éloquente, on descend le cercueil dans la fosse, et l'on place aussitôt, près de la tombe, sur le terrain le plus uni, deux cannes en croix; deux Compagnons, en cet endroit, près l'un de l'autre, le côté gauche en avant, se fixent, font demi-tour sur le pied gauche, portent le droit en avant, de sorte que les quatre pieds puissent occuper les quatre angles formés par le croisement des cannes; ils se donnent la main droite, se parlent à l'oreille et s'embrassent. Chacun passe, tour à tour, par cette accolade, pour aller de là prier à genoux sur le bord de la fosse, puis jeter trois pelletées de terre sur le cercueil. Quand la fosse est comblée, les Compagnons se retirent en bon ordre.

« La cérémonie funèbre des menuisiers du devoir de maître Jacques diffère peu de celle que je viens de décrire.

« Dans beaucoup de corps d'états, on remplace le discours par des cris lamentables auxquels le public ne peut rien comprendre. Quand on a descendu le cercueil dans la fosse, un Compagnon descend se placer à son côté; on pose aussitôt, à fleur de terre, un drap qui dérobe à tous les yeux le vivant et le mort; des lamentations partent de dessous terre, lamentations auxquelles les Compagnons qui entourent la tombe répondent par d'autres lamentations. Si cette cérémonie a lieu pour un charpentier de Soubise, il se passe à ce moment quelque chose dont je dois ne point parler (1).

« Il est rare que les Compagnons fassent un enterrement sans aller, en sortant du cimetière, choquer le verre ensemble... »

(*Le Livre du Compagnonnage* par Agricol Perdiguier. Tome I. Pages 66 et 67)

RUBANS OU COULEURS

« Les couvreurs, les charpentiers et les tailleurs de pierre passants ont des rubans fleuris et variés en couleurs. Ils les portent au chapeau. Les couvreurs les font flotter derrière le dos; les charpentiers les font tomber par devant l'épaule gauche; les tailleurs de pierre aussi, mais un peu moins bas. D'après leur manière de voir, ceux qui travaillent au faîte des maisons doivent porter les couleurs au faîte des chapeaux, les tailleurs de pierre étrangers ont des rubans fleuris et de toutes couleurs qu'ils portent attachés au cou, tombant sur la poitrine. On remarque de l'or chez ceux qui occupent de hauts emplois. Les menuisiers, les

(1) Quel est ce terrible secret ??? (*Note du Copiste*)

serruriers du devoir de liberté les portent bleus et blancs, attachés au côté gauche.

« Les chefs sont décorés de l'écharpe bleue ou blanche et très ornée.

« Les menuisiers, les serruriers du devoir, et presque tous les autres dévorants ont le rouge, le vert, le bleu, le blanc pour couleurs premières; puis, en voyageant, ils en cueillent d'autres. Ils les portent tous au côté gauche, et attachées à une boutonnière plus ou moins élevée. Outre les rubans, les teinturiers portent des ceintures écarlates. Les Compagnons qui portent les rubans au chapeau ou au cou en portent au côté aussi.

« Arracher les couleurs à un Compagnon, c'est le plus grand outrage qu'on puisse lui faire. Il faut considérer les couleurs d'une Société comme le drapeau d'une nation. » (*Le Livre du Compagnonnage,* par Agricol Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, Compagnon menuisier. Tome I. Page 63.)

LE COMPAGNONNAGE

« Les ouvriers allemands qui bâtirent les cathédrales de Cologne et de Strasbourg dans le courant du XIIIe siècle étaient associés; ils se nommaient francs-maçons ou maçons francs, ou maçons libres; car tous ces noms signifiaient la même chose; les statuts de leur association, dite franc-maçonnerie, étaient secrets; elle admettait successivement aux grades d'apprenti, de Compagnon et de maître, grades qui répondaient à ceux des Compagnons français. Elle avait des fêtes, des cérémonies, des signes, des attouchements et des mots particuliers pour se reconnaître. Son but était de former, en excitant l'émulation, des artistes habiles, et de donner du bien-être à tous les associés; le Compagnonnage, en France, avait encore le même but. Cette association de francs-maçons allemands qui taillaient la pierre et élevaient les cathédrales n'existe plus, mais elle a donné naissance à la franc-maçonnerie des symboles, répandue de nos jours sur tous les points du monde. Pour prouver que, pour appuyer de folles prétentions, je n'invente pas des fables à plaisir, j'emprunte à l'histoire d'Allemagne, par M. Lebas, et publiée dans la plus belle collection historique que l'on puisse voir, l'*Univers Pittoresque,* les détails suivants :

« Lorsque au XIe et au XIIe siècles l'art fut déplacé et passa des mains des moines dans celles des laïques, ces derniers, à l'exemple de leurs devanciers, liés entre eux dans tous les pays par une confraternité qui leur assurait aide et secours, ou bien encore, à l'imitation des artistes byzantins et arabes, qui avaient continué les corporations romaines, s'unirent entre eux, formèrent une confrérie qui se reconnaissait à certains signes et cachaient au vulgaire les règles de son art. En Allemagne, cette association, déjà commencée par les architectes de la cathédrale de Cologne, ne se répandit généralement que du temps d'Envin de Steinbach, à la fin du XIIIe siècle. Les membres qui la composaient se divisaient en maîtres et en Compagnons, et se donnaient le nom de francs-maçons, à cause de certains privilèges dont jouissait le métier de maçon. Cette association se divisait à son tour en associations particulières qui portaient le titre de loges, du nom donné à l'habitation de l'architecte près de chaque édifice en construction. Les statuts de la franc-maçonnerie étaient tenus secrets; avant d'être reçus, les frères s'engageaient sous serment à l'obéissance et à garder un silence absolu sur tout ce qui concernait leur union. Les maximes de l'art ne devaient jamais être écrites; elles étaient exprimées par des figures symboliques empruntées à la géométrie ou bien aux instruments d'architecture et de maçonnage, et la connaissance de ces symboles n'était communiquée qu'aux seuls initiés. Cette absence de toute leçon écrite avait le double avantage de conserver l'art, comme une chose sacrée, au-dessus de la portée du vulgaire, qui l'eût profanée et affaiblie, et de forcer à l'apprentissage pratique tous ceux qui voulaient devenir artistes. On n'était reçu franc-maçon qu'après avoir fait des preuves de maîtrise dans un examen d'autant plus sévère et d'autant plus scrupuleux, que la confrérie répondait du talent de ses membres, désignant souvent les maîtres, les conducteurs, les Compagnons qui devaient entreprendre un édifice, les encourageant, les réprimandant et les punissant selon le mérite de leur ouvrage. L'esprit mathématique des architectes du moyen-âge, ne voyant le bien et le beau de l'ensemble que dans la symétrie, l'ordre et l'harmonie des parties, avisa de soumettre à des règles inviolables non seulement la conduite de l'artiste, mais encore la conduite morale des francs-maçons. La vie de chacun devait être religieuse, honnête et tranquille. Un règlement maçonnique fait à Torgan, en 1462, par les maîtres de Magdebourg, d'Halberstadt, d'Hildesheim, etc., conservé de nos jours à Rochiltz, est resté comme un curieux monument des statuts de l'association. Les rapports les plus importants comme les plus insignifiants en apparence des architectes et des ouvriers y sont strictement réglés, sous menace incessante de punition; et cette punition était rien moins, en plusieurs cas, que de se voir expulser de la confrérie, comme mauvais sujet, ou déclaré sans honneur. Le mensonge, la calomnie, l'envie, une vie débauchée étaient, chez les Compagnons, punis par le renvoi, et tout porte à croire qu'une pareille condamnation les privait de leur métier. Chez les maîtres,

ces mêmes fautes amenaient le même résultat : ils étaient aussi déclarés sans honneur. La moindre négligence dans le travail, et jusque dans l'entretien des instruments et des outils, était également punie de peines déterminées. Deux tribunaux, l'un supérieur et l'autre inférieur, connaissaient des délits et jugeaient tous les différends. Le premier de ces tribunaux siégeait tous les trois ans dans le chef-lieu de chaque confrérie particulière; le second se tenait dans la loge de l'architecte, qualifiée de lieu sacré; enfin la grande loge de Strasbourg prononçait en dernier ressort sur toutes les causes. Les maximes symboliques ne servaient pas seulement à exprimer les maximes de l'art en général, elles étaient encore employées comme signature par les maîtres et les ouvriers, qui devaient signer de leur marque particulière chaque pièce d'ouvrage, afin d'en faire connaître l'auteur. Ces mêmes signes, variés à l'infini, servaient de clef à l'explication de l'édifice.

. . . .

« Du reste, si, comme tout porte à le croire, une croyance plus élevée que celle du vulgaire avait été admise par la franc-maçonnerie du moyen-âge, elle seule a survécu à l'objet principal et primitif de l'association et s'est continué jusqu'à nos jours dans l'institution uniquement morale de la franc-maçonnerie moderne.

« L'association franc-maçonnique comptait quatre loges principales : la loge de Strasbourg, la loge de Cologne, la loge de Vienne et celle de Zurich. La première avait vingt-deux loges du midi de l'Allemagne sous sa dépendance ; la seconde, toutes les loges du pays du Rhin ; la troisième, celles d'Autriche, de Bohême et de Hongrie; enfin la quatrième, les loges de la Suisse. La loge de Strasbourg avait en même temps la suprématie générale sur toutes les autres, et l'architecte en chef de la cathédrale était toujours le grand-maître des francs-maçons d'Allemagne. Mais, au XVIe siècle, l'esprit qui avait animé la confrérie s'était peu à peu retiré d'elle avec la science qu'elle avait été amenée à négliger tant par sa propre faute que par suite des événements politiques. Le style de la renaissance qui vint s'opposer au style gothique alors dans sa période décroissante, et qui fut favorablement accueilli en Allemagne, fit bientôt regarder les préceptes de l'art du moyen âge et de la franc-maçonnerie comme ruinés et usés ; et quand, à la fin du XVIIe siècle, une décision de la diète impériale rompit les relations des loges d'Allemagne avec la loge de Strasbourg, parce que cette ville était devenue française, l'association se trouva sans chef et ne se hâta pas d'en choisir un autre. Enfin, en 1731, une autre décision de la diète ayant défendu de tenir les règles de l'art secrètes comme par le passé, la franc-maçonnerie se trouva dissoute de fait, puisqu'elle n'avait plus de but, et elle disparut entièrement en tant qu'institution ayant l'art pour objet. »

« Voilà comment s'expliquent, dans des ouvrages très estimés, des écrivains pleins de sagesse et de profondeur.

« J'ajouterai que les plus haut placés d'entre les anciens associés, ayant acquis des richesses, se sentirent de l'ambition au cœur ; l'architecture ne fut plus l'objet de toutes leurs pensées : ils aimèrent à fréquenter des gens étrangers à leur art, d'une condition quelquefois élevée, qu'ils attirèrent insensiblement dans leur association mystérieuse ; et quand, en 1731, l'association industrielle fut dissoute, l'association philosophique (1) ayant déjà un commencement d'existence, se constitua définitivement, s'étendit à l'infini, et passa du simple au figuré. Oui, ici tout fut symbolisé : le tablier de peau de l'ouvrier devint l'emblème du travail, le compas celui de la justice, l'équerre celui de la droiture, le niveau celui de l'égalité, le maillet celui de la puissance ; Dieu fut appelé le grand architecte ; les discours en prose et en vers relatifs à l'association prirent le nom de pièces d'architecture. En général, dans les banquets, on appela les aliments des matériaux. Le pain fut la pierre, le sel et le poivre furent le sable ; la fourchette fut la pioche ; la cuiller fut la truelle, et les assiettes furent des tuiles. On ne peut le méconnaître, voilà bien la parodie des mots que la même association employait tout naturellement dans son état primitif. Malgré cette démonstration, beaucoup de francs-maçons, beaucoup de membres de cette association des symboles, qui couvre en ce moment le monde, auraient bien de la peine à se persuader qu'ils sont issus d'une association d'ouvriers. Cela est vrai pourtant, comme il est vrai que les charbonniers des environs de Naples furent les initiateurs des Carbonari de l'Italie et de la France, dont le but unique était le renversement de toute royauté, comme il est vrai que les Compagnons fendeurs, paisibles bûcherons, obscurs habitants des forêts, furent la souche d'une association toute poli-

(1) Cette association transformée ainsi, ne répondant plus aux besoins des ouvriers, ceux-ci fondèrent une société nouvelle, dite des Compagnons maçons étrangers. Cette société d'ouvriers, éludant l'ordonnance impériale de 1731, s'étendit dans l'ombre et le silence. Elle finit enfin par se montrer au grand jour, par trouver une sorte de liberté et conquérir son droit de cité. Les villes de Brême, Lübeck, Hambourg, Rostock, Berlin, Lunebourg, Brunswick, Sigeberg, Dantzick, Leipzig, Copenhague, etc. connaissent les Compagnons maçons Etrangers. Mais, dans ces derniers temps, en l'année 1839 et en l'année 1840, des contestations s'étant élevées entre les Compagnons et les Maîtres, l'autorité est intervenue, les Compagnons ont été condamnés à des peines sévères, et la dissolution de leur société a été prononcée.

tique, à la tête de laquelle marchèrent, dit-on, des généraux et des magistrats.

« Au reste, comment les membres d'une association dont les travaux sont tout spirituels et moraux auraient-ils pris le nom de maçons, qui n'était donné primitivement qu'à ceux qui taillaient la pierre, en se servant d'une mace (1) en fer ou en bois avec laquelle ils frappaient sur un ciseau en fer et acier ? De mace vint le mot maçon. Les maçons des pays où la pierre était moins dure inventèrent une sorte de marteau taillant, avec lequel ils taillaient la pierre, et le nom de tailleur de pierre remplaça peu à peu celui de maçon, que cependant ils portent encore dans certaines contrées. »

(*Le Livre du Compagnonnage*, par Agricol Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, Compagnon menuisier.

(Tome II. Pages 245 à 251.)

Un abonné landais.

***

Prédictions catholiques

Monsieur le Rédacteur,

Après avoir lu l'article du mois de mai de la *Revue mensuelle*, intitulé *Prédictions diaboliques*, il m'est venu l'idée de coordonner celles que je vous envoie et qui pourront offrir, par la comparaison, quelque intérêt à vos lecteurs.

« Les Turcs feront un cadeau au Pape en signe d'obéissance et se convertiront ensuite » (2)...

(Rosa Columba)

« Malheur à toi, grande ville ! Voici des rois armés par le Seigneur; *mais déjà le feu t'a égalée à la terre.* »

(P. Olivarius. *Orval*).

« Lorsque vingt ans après, les pères se promèneront avec leurs enfants dans les ruines, ceux-ci demanderont ce que c'est que cet endroit, et ils répondront : « Mon fils, il y avait là une grande ville que Dieu a détruite à cause de ses crimes ». *Ce bouleversement sera général et non* pour la France seulement.

« On sera près de cet événement lorsque l'Angleterre commencera à s'ébranler et on (3) le saura à ce signe, comme on sait que l'été approche, quand les feuilles du figuier commencent à verdir. »

(1) Mace ; c'est ainsi qu'on écrivait anciennement le mot masse. Voyez le dictionnaire de Borel et celui de Trévoux.

(2) Que l'on se rappelle le cadeau fait à Léon XIII lors de son jubilé par le Sultan ; et d'autre part, que l'on regarde tout ce que fait le même Léon XIII pour le retour au bercail de l'Orient.

(3) Le P. Neckton entend dire sans doute : « *Ebranlée dans sa foi hérétique.* »

« L'Angleterre éprouvera, à son tour, une révolution plus affreuse que la première révolution française, et *cette révolution donnera à la France le temps de se rasseoir.* »

(Neckton)

« Et la Gaule vue comme délabrée *va se rejoindre* : Dieu aime la paix : *venez, jeune prince*, quittez l'île de la captivité... Oyez... Joignez le lion à la fleur blanche... Venez. »

(Ross)

« Il y aura une grande stupeur, quand on saura qu'il y a dans Paris *un Roi reconnu*, et qui demeure au milieu du peuple, et qu'on verra placé sur le trône un premier janvier, le dernier de cette époque. » (1)

G. R.

« Le premier courrier qui viendra en Italie apportera cette joyeuse nouvelle et le Roi susnommé sera le défenseur du Saint-Siège. »

(Pecchi)

« Le sixième âge de l'Eglise commencera avec le *monarque puissant* et le Pontife saint, et durera jusqu'à l'apparition de l'Anti-christ. »

(Holzhauser)

« Lors, *un seul pasteur* sera vu dans la Celte-Gaule. »

« L'*homme puissant par Dieu* s'asseyera bien, moult sages règlements appelleront la paix. Dieu sera cru d'avec lui, tant prudent et sage sera le rejeton de la Cap. »

(Olivarius. *Orval*)

« Car bien que dans le cinquième âge nous ne voyons partout que les calamités les plus déplorables; tandis que tout est dévasté par la guerre; que les catholiques sont opprimés par les hérétiques et les mauvais chrétiens, que l'Eglise et ses ministres sont rendus tributaires; que les principautés sont bouleversées, que les monarques sont tués, que les sujets sont rejetés et que tous les hommes conspirent à ériger des républiques, il se fait un changement par la main du Dieu tout-puissant, tel que personne ne peut se l'imaginer. Car ce *monarque puissant*, qui viendra comme envoyé de Dieu, détruira les républiques de fond en comble; il soumettra tout à son pouvoir et emploiera son zèle pour la vraie Eglise du Christ... »

« Toutes les hérésies seront reléguées en enfer. »

(Holzhauser)

« Moult brebis égarées s'en viendront boire au ruisseau vif : trois princes et rois mettront bas le manteau de l'erreur. »

« En ce temps-là, *un grand peuple et la mer*

(1) C'est-à-dire : le premier janvier 1899. (??)

reprendra la vraie croyance en deux tierces parts. » (1)

(OLIVARIUS)

« Et le Saint-Père réintégré dans *tous* ses droits, chantera le *Nunc Dimittis*. »

(PECCHI)

« L'empire des Turcs sera brisé et le *monarque puissant* règnera en Orient et en Occident. »

(ROSA COLUMBA)

« La guerre cessera au moment d'éclater, on n'en verra pas les massacres, elle finira par la victoire de l'*Empereur* ; on connaîtra alors tout ce qu'il a fait en faveur du Saint-Siège. »

(PECCHI)

Et qui ne serait pas frappé d'une telle concordance, d'une telle précision !

G. Ramackers

* * *

L'anti-jéhovisme des premiers gnostiques

Les premiers gnostiques ont exposé à leurs disciples un syncrétisme confus, qui s'inspire à la fois du judaïsme, du christianisme et des vieilles croyances de l'Egypte ou de la Perse, lesquelles elles-mêmes, avec le temps, avaient dégénéré en un panthéisme idolâtrique.

Le gnostique Satornilus disait que sept anges créateurs administraient le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, l'air et l'eau. L'un d'eux était le Dieu des Juifs. L'homme, création de ces anges, était d'abord un être grossièrement formé, qui rampait comme un ver de terre. Le Père inconnu daigna lui envoyer l'étincelle de vie pour l'animer.

Le lecteur pourra comparer ce récit de la création avec l'histoire hideusement grotesque inventée par les Lucifériens : le Dieu mauvais (Jéhovah) formant un homme, misérable créature qui se vautrait dans la boue, et à qui le Dieu bon (Lucifer) donna un sexe en le saisissant, etc... (2). Albert Pike paraît avoir pillé les gnostiques.

Il est vrai que ce Satornilus, après avoir affirmé que le Sauveur est venu détruire la puissance du dieu méchant des Juifs, enseigne que Satan est un ange du mauvais principe (3). Il ne paraît pas avoir dit que Satan est Lucifer, ni que Lucifer est le Dieu bon. Toutefois le luciférianisme peut être tiré de son système, car il s'y trouve en germe.

Basilide dit que le grand *Archôn*, Dieu des Juifs, est une émanation inférieure de la Divinité, qu'il ignore le Dieu suprême, et que son arrogance a causé toutes les guerres des Juifs contre les nations. Il enseigne aussi que les Anges créateurs des hommes les maltraitent et les tyrannisent. Si l'homme, selon lui, est enclin à l'erreur et au péché, c'est qu'il émane d'un Dieu ignorant et orgueilleux.

Carpocrate a tiré de ce système une conséquence logique, en affirmant qu'il faut mépriser les lois des Juifs et toutes les lois humaines, inspirées par les Anges créateurs et tyrans de l'humanité. Son fils Epiphane a prêché le communisme, fait l'éloge du crime, et enseigné que l'âme, après la mort, est conduite par un *Diabolos* au pied du prince du monde, qui la renvoie animer un corps jusqu'à ce qu'elle se soit affranchie des lois des Anges en commettant sur terre tous les crimes. Cette hideuse doctrine mérite les applaudissements des satanistes modernes.

Le système de Valentin ne paraît pas, au premier coup d'œil, être immoral comme le précédent. Toutefois, Valentin dit que l'éon Sophia, émanation divine, voulut, par orgueil, créer d'elle-même, sans l'aide du Dieu suprême, et ne produisit qu'un avorton (principe du monde). Les trois types de la création sont Démiurge, prince de l'essence psychique, Diabolos, prince de l'essence matérielle, Béelzébub, prince de l'essence spirituelle. Démiurge, sot et faible d'esprit, se figura créer tous les êtres, tandis que Sophia les créait à sa place. Son orgueil lui fit dire : « Il n'y a pas d'autre dieu que moi. » L'école italique valentinienne a développé ces théories en les modifiant : c'est ce que M. Bataille n'a point montré.

On saisit ici le principe d'un dualisme, d'ailleurs absurde pour tout philosophe, que Manès emprunta plus tard aux doctrines corrompues de la Perse, qui fut enseigné chez les Bulgares et inspira des hérétiques italiens ainsi que les Albigeois du XIIe siècle. Des tribus slaves, au début de notre moyen-âge, reconnaissaient une divinité blanche, source de tout bien, une divinité noire, source de tout mal, et n'élevaient des temples qu'à la seconde (1). Les Yézidis actuels sont soupçonnés, sans preuves positives, de rendre à Satan un culte de crainte (2). En approfondissant ces recherches, on trouvera très probablement qu'en Europe comme en Asie, le dualisme s'est transmis sans interruption jusqu'à nos jours depuis de longs siècles (3).

(1) L'Angleterre évidemment. « Et la mer » indique cette puissance maritine et ses îles coloniales. « Deux tierces parts » : Ecosse et Angleterre proprement dite. L'Irlande (3e tiers) étant catholique depuis toujours.

(2) *Le Diable au XIXe Siècle*, II.

(3) Le gnosticisme n'a jamais expliqué comment le Dieu des Juifs, *émanation* du Dieu bon, est un être stupide et orgueilleux.

(1) Amédée Thierry. *Histoire d'Attila*, p. 289.

(2) *Les Yézidis*, par Ménant Leroux, 28, rue Bonaparte.

(3) V. Cantu. *Hist. univ.*, XL, 161 : *Satanisme chez les Frisons au XIe siècle.*

Cet article n'est qu'une analyse de l'ouvrage orthodoxe de M. Amélincan : *Essai sur le gnosticisme égyptien,* publié dans les *Annales du Musée Guimet* par l'éditeur Leroux, en 1887.

Louis GAYET.

*
* *

Confirmation d'un récit du Dr Bataille

Lyon, 27 avril 1896.

Monsieur le Rédacteur,

Dans *le Diable au XIXe Siècle,* le docteur Bataille parle d'une apparente résurrection de Philéas Walder.

Le démon a-t-il pris simplement l'apparence du défunt, ou a-t-il ranimé son cadavre par un prestige?

On peut appuyer d'un précédent la seconde explication.

Dans le *Recueil des dissertations sur les Apparitions*, etc., de Lenglet-Dufresnoy, tome 1, 2me partie, l'auteur rapporte un fait, que nous donnons en résumé, la décence nous interdisant d'entrer dans les détails.

Il s'agit d'un gentilhomme qui, rentrant chez lui, trouva à sa porte une jeune dame de bonne tournure qui semblait toute inquiète. La nuit était venue, il pleuvait, et le carrosse qu'elle attendait n'arrivait pas. Après quelques propos polis, le gentilhomme lui offrit l'hospitalité — et le carrosse n'arriva pas.

Le lendemain, le gentilhomme sortit de bonne heure. De retour chez lui, il se rendit à la chambre de la dame, qui était au lit. Elle était morte.

« Alors on fit venir la justice et les médecins, lesquels tout d'un accord dirent que c'était le corps d'une femme, laquelle depuis quelque temps avait été pendue, et que c'était un diable, qui s'était revêtu de son corps, pour décevoir ce pauvre gentilhomme.

« Ils n'eurent pas proféré ces paroles, qu'à la vue de tous, il s'élève une grosse et obscure fumée dans le lit, qui dura environ l'espace d'un *Pater*, et avec une puanteur extrême ; elle leur offusqua les sens de telle sorte, qu'ils perdirent de vue, sans savoir comment elle était échappée, celle qui était dans le lit. »

Un abonné.

*
* *

L'Angleterre en Algérie

Roma, via Melazzo, 13.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec intérêt et émotion l'article de votre Revue, intitulé : *Le mystère de la Franc-açonnerie.* L'auteur a traité la question de main de maître, je n'ai donc rien à ajouter à ce qu'il a écrit. Je veux seulement confirmer ce qu'il a dit des sourdes menées de l'hypocrite Angleterre contre notre action colonisatrice en Algérie.

Un prêtre de mes amis du diocèse de Versailles est allé en Angleterre pendant le mois de juillet de l'année 1894. A son retour, il aperçut sur le bateau un groupe de personnes qui s'adonnaient publiquement à des manifestations religieuses. Il reconnut promptement en eux, une secte fanatique protestante désignée communément sous le nom « d'Armée du Salut ». Intrigué par leur présence sur le bateau, il voulut connaître le but de leur voyage. Il pria un ouvrier français très intelligent, avec lequel il s'entretenait, de lier conversation avec une personne de ce groupe. Ce dernier s'adressa à une femme qui lui dit être originaire de Bordeaux. Ils parlèrent de religion, puis l'ouvrier français lui demanda ouvertement où elle allait.

« Nous allons en Algérie » — Qu'allez-vous y faire? — « Nous allons enseigner nos doctrines ». « Ah ! Mais les frais du voyage, est-ce vous qui les payez? Ils doivent être très élevés, car vous voyagez en première classe. Est-ce la caisse de votre secte qui les couvre ? »

« Oh ! Mais non, répondit-elle ; nous ne déboursons pas un seul sou. Ce sont les gouvernements anglais et allemand qui payent notre voyage, car nous sommes envoyés par eux pour combattre l'influence française en Algérie. Nous ne sommes pas les seuls qui doivent y aller; d'autres bandes partiront après nous. »

Deux mois plus tard, les journaux français constataient l'arrivée en nombre dans l'Algérie, de protestants appartenant à l'Armée du Salut. Ils voyaient là-dedans un fait de propagande religieuse et soupçonnaient un dessous politique. Le témoignage que je viens de vous apporter, et qui est certain et authentique, ne permet plus d'en douter.

C. M.

*
* *

Rectification touchant le Dr baron Antoine Despine

Nous nous empressons d'insérer la rectification suivante au sujet d'un homme, dont nous avions rapproché trop formellement le nom de ceux de Mesmer et de Cahagnet; nous remercions son petit-fils, M. Antoine Despine, des détails intéressants qu'il a bien voulu ajouter à sa rectification.

Monsieur le Rédacteur,

On lit dans la Revue *Le Diable au XIXe siècle,* n° de mai 1894, page 152, sous le titre *Le Somnambulisme nécromancien* (*Cahagnet*), les lignes suivantes :

« La nécromancie spirite, vaguement ébau-
« chée jusque-là par quelques disciples avancés
« de Mesmer, Puységur, Despine, Billot,
« l'abbé Loubert, Delaage, etc., avait trouvé

« dans Cabagnet son premier initiateur popu-
« laire. »

L'effet de ces lignes est d'assimiler à Mesmer et à Cabagnet les personnages que notre collaborateur cite de l'un à l'autre.

Petit-fils de l'un d'eux, feu le Docteur baron Antoine Despine, permettez-moi de réclamer en ce qui le concerne et au nom de notre famille, contre ce que cette assimilation aurait d'excessif, je veux dire en étant comprise au point de vue de la nécromancie spirite, soit de la faiblesse d'esprit ou de l'impiété que celle-ci comporte généralement, ou encore du charlatanisme dont Mesmer a pu user.

Si en effet, comme Mesmer et Cabagnet, le baron Antoine Despine étudia et pratiqua le *magnétisme animal* devenu l'*hypnotisme* depuis son entrée ultérieure dans la science officielle, ce fut en dehors de tout charlatanisme et sans être le moins du monde impie ni faible d'esprit, puisqu'au contraire, Despine fit du magnétisme exclusivement dans l'intérêt de ses malades et de la science. Ces malades furent principalement ceux confiés à ses soins comme Inspecteur-Directeur de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains, qu'entre son père Joseph, médecin du Roi, et son fils feu le baron Constant, qui remplirent aussi les mêmes fonctions, il créa et amena à sa perfection et à sa vogue actuelles. Dans la science, Antoine Despine s'est illustré notamment par ses travaux mêmes sur le magnétisme, effectués bien antérieurement à son acceptation officielle, et par la priorité de l'idée-mère de deux découvertes reprises récemment, savoir : 1° la métallothérapie (lettre de M. Burq dans la *Gazette médicale* du 29 septembre 1877, rappelant le n° du 30 juin), et 2° le rapport des maxima de l'électricité terrestre avec les grandes perturbations du globe telles que les tremblements de terre (Revue scientifique du 2 juillet 1887, et plus complètement dans Revue Savoisienne, à Annecy, octobre même année). Ces deux découvertes sont consignées dans le seul ouvrage que Despine ait publié à part, ses *Observations de médecine pratique*, Annecy, Burdet, 1838, la métallothérapie, dès page 124, et l'autre découverte page 296, note 16 annoncée, mais dont il n'a publié que le sommaire.

Cet ouvrage sera par conséquent aussi le seul sur lequel nous établirons la présente rectification, sans rechercher les nombreux articles que notre auteur a dû publier dans les divers journaux de magnétisme, ni sans recourir à ses travaux restés manuscrits, dont l'appréciation et même l'analyse dépasseraient notre compétence.

*
* *

Sur la réalité scientifique du magnétisme ou hypnotisme, vous-même, Monsieur, poursuivant l'atténuation que déjà le Dr Bataille dans son ouvrage apportait à ses négations premières, vous semblez tout au moins reconnaître suffisamment l'importance des faits qu'on rapporte à cet agent en annonçant avec appréciations compétentes des ouvrages tels que ceux de MM. les abbés Schnéider (l'Hypnotisme, dans vos nos de décembre 1893) et Gombault (l'Avenir de l'Hypnose, de septembre 1894).

Mais, en admettant le magnétisme comme naturel quoique anormal, il reste certain que les états qui le constituent sont les plus commodes à Satan pour se servir des sujets (1) comme médiums. Que l'hypnotisme confine au spiritisme, c'est, sinon l'opinion qui doit prévaloir, du moins celle de nombre de bons esprits, et même des hypnotistes. Seulement, ce que ceux-ci ne peuvent accorder, c'est que l'hypnotisme ne soit pas, en lui-même, distinct du spiritisme.

Or, en ce qui concerne mon grand-père, est-il exact, qu'en faisant du magnétisme il soit allé jusqu'au spiritisme ?

D'abord, et à supposer qu'il ait fait du spiritisme effectivement, il résulte de son livre même qu'il n'a cru, ni à plus forte raison qu'il n'a jamais voulu en faire, puisqu'il nie absolument que le magnétisme ait rien de diabolique (page 208 et 209), et que cependant, il l'a assez étudié à ce point de vue pour rédiger une note (sommaire n° 24, page 297) sur les opinions des ecclésiastiques, relativement à cette matière, note dont la conclusion semble celle-ci que « entre l'exagération pour ou contre, la vérité est au juste-milieu. » De plus, son ouvrage, outre qu'il porte le visa du censeur ecclésiastique (page 299), témoigne en maints passages de sa qualité d'excellent catholique, qui du reste, après 50 ans, pourrait encore s'établir par la notoriété publique.

Mais, par contre, serait-il arrivé à Despine de faire du spiritisme sans le vouloir ni le savoir? — Alors qu'il arrive au plus grand saint, sans merveilleux, de rencontrer dans la tentation le Damné 7 fois par jour, il peut bien arriver de le rencontrer à ceux qui, par devoir professionnel, fréquentent ces mystérieux confins de l'âme et du corps, qui, dans le monde entier livré à l'action de Satan, constituent pour moitié le champ de ses manœuvres. — Qu'en a-t-il été pour Despine ? On ne pourra s'en rendre compte qu'en lisant son ouvrage. Voici toutefois, Monsieur le Rédacteur, pour contribuer, s'il y a lieu, à votre œuvre si utile, les faits les plus intéressants qui m'ont paru devoir être relevés à ce point de vue dans le livre de mon grand-père. Je les diviserai en 2 catégories : 1° les faits *principaux*, c'est-à-dire qui paraissent présenter

(1) Le *sujet* est la personne observée.

es éléments suffisants pour que l'Eglise pût déterminer s'ils sont naturels ou non ; et 2° des faits *accessoires* ne semblant pas présenter par eux-mêmes ces éléments, et dont par conséquent la détermination, comme surnaturels ou non, est liée à celle des premiers, faite sujet par sujet. Je ferai suivre chacun de ces faits accessoires de la signification spirite qu'ils paraissent pouvoir présenter, à supposer qu'ils fussent reconnus spirites.

I. FAITS PRINCIPAUX

1° Dans des cas de Despine, sur une vingtaine qui ont présenté les phénomènes les plus merveilleux du magnétisme, tels que la transposition des sens, et tous chez des femmes (page 277), la lucidité des magnétisés (qui s'étend parfois jusqu'à la pensée, à la distance et à l'avenir, mais qui plus ordinairement se restreint au traitement du sujet lui-même), s'exerce par l'intermédiaire de *génies tutélaires* qui sont, suivant les sujets, des anges à la forme féminine (pages 35 et 104 et suivantes), une amie morte (page 238), et Azael (p. 254).

2° Cette lucidité s'exerce aussi quelquefois par l'apparition de *signes emblématiques* tantôt faciles à interpréter, et tantôt qui ne peuvent l'être que par le génie et à une deuxième séance. — Despine paraît rapporter aussi à ces signes un langage particulier, qu'il a observé entre magnétisés. (Page 299), sommaire note 29 ; pages 232 et 238).

II. FAITS ACCESSOIRES

1° Le sujet d'Azael prend le nom d'Azaela (page 261). — Aujourd'hui, chaque démon donne son nom à la grande maîtresse luciférienne qu'il adopte. — Il serait intéressant de savoir s'il y a un ange ou un diable du nom d'Azael, et quel est ce diable.

2° La magnétisée Estelle, qui a pour génies des anges, et qui exerçait sa lucicité pour son traitement, tantôt par ces génies, tantôt directement elle-même lors de leur absence ou de leur silence, explique, bien qu'un peu confusément, que dans ce dernier cas elle est conduite par l'impression que lui causent quelques *places vides dans l'apparition d'un grand festin* (pages 162). — Y aurait-il là un essai d'invitation par Satan à la contrefaçon du ciel sous laquelle il voile l'enfer?

Si vous jugiez bon, Monsieur le Rédacteur, de citer ces faits à vos lecteurs, nous n'y voyons, pour la mémoire de mon grand-père, non-seulement aucun inconvénient, mais encore un avantage : aucun inconvénient au cas où ces faits seraient reconnus spirites puisque, comme nous le disions, le plus grand saint rencontre le diable sept fois par jour ; et l'avantage, quelle que soit la nature des faits, de bien montrer que, par la présente réclamation, loin de finir la discussion, nous n'avons pas craint de l'aborder. — Mais que du moins on veuille bien conclure, d'ores et déjà, sur les preuves que nous venons de donner, que le baron Antoine Despine, bien différent en cela de Mesmer et de Cahagnet, ne voulut ni ne crut avoir affaire au Diable, étant pour cela trop bon catholique et trop exclusivement passionné comme savant. C'est sur quoi nous vous serons bien reconnaissants, Monsieur le Rédacteur, de dissiper la possibilité même de toute équivoque.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma considération très respectueuse.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESPINE Antoine.

Annecy, août 1896.

Le Vaudoux et le Bocor à Haïti

(*Suite*)

Voici encore quelques faits signalés par la *Croix du Cap Haïtien* au sujet du fétichisme exploité par les Bocors.

Il y a quelque six mois, le brigand Dérose, condamné à mort, était exécuté dans les environs de Dessalines, sur le théâtre même de ses forfaits. Aujourd'hui, c'est le fameux Bombazine, *bocor* émérite, qui paraît sur la scène. Il a été dénoncé par une enfant de douze ans. Cette enfant, passant devant la porte du citoyen en question (près du *Gros Morne de Saint Marc*) se vit tout à coup arrêtée par deux femmes et un homme qui la traînèrent dans *l'antre du bocor*, malgré ses cris. Le *bocor* l'interrogea sur sa famille, et ayant appris le nom de son père, il se hâta de la mettre en liberté.

Le fait est bientôt parvenu au chef du parquet, qui a fait interroger l'enfant. Sur les renseignements précis de celle-ci, M. le commissaire du Gouvernement a chargé immédiatement son Substitut, le Commandant de la Place avec un détachement de soldats, et le Juge de Paix de se rendre à la *Caverne* du dit *bocor*. Le *Grand* Bombazine est saisi ; des perquisitions ont fait découvrir, dans une chambrette de sa cour, une petite fosse où l'on a trouvé enfermé dans une caisse à savon un enfant qu'un homme et une femme habitant la cour ont dit être leur. La justice a saisi, dans une chambre affectée aux cérémonies macabres de ces misérables, leurs éléments et ustensiles de culte, elle a fait mettre sous cordes le vampire Bombazine et huit coréligionnaires, dont cinq femmes et trois hommes. Dans l'après-midi, on

a conduit cette meute de *Papas-bocors* au son aigu du clairon, au milieu d'une foule nombreuse, qui se serait ruée sur ces bandits sans l'intervention de la garde. Ils sont en prison, et le citoyen Bombazine est au cachot, en attendant que la justice le passe par les voies légales.

Uue roche qu'on adore

Il y a au pied du Morne Grammont, sur la rive gauche de la Quinte, un bloc de pierre qui semble avoir été détaché de la montagne par un éboulement. Cette pierre est une divinité pour les habitants de l'endroit, qui, à des époques déterminées, font en son honneur des sacrifices d'animaux qui servent ensuite à de monstrueux festins.

Ces cérémonies lucifériennes se terminent toujours par une danse de vaudoux.

Cette pierre, selon leur croyance, s'appelle *Pierre du Papa Legba*. Pauvre peuple, quand donc pourra-t-on vous civiliser?

Le Bocor en ville

On se tromperait grandement, et l'on ferait preuve d'une connaissance bien imparfaite de nos mœurs, si l'on s'imaginait que le *Bocor* travaille toujours *seul :* bien souvent, il est *l'associé du Médecin*. Le Médecin ne sait pas, bien entendu, qu'il a *un aide*. Je voudrais faire ressortir combien peu de loyauté montrent les pères de famille en appelant le magicien auprès de leurs malades en même temps que le médecin, et à l'insu de celui-ci, et en même temps à quel malheur ils s'exposent.

Pour le *Bocor*, est-il la peine de qualifier sa conduite? Dans le cas que j'examine, il est plus odieux, plus criminel, mais il l'est toujours à tel point que je ne vois pas l'utilité de rechercher chez lui le plus ni le moins. Du reste, ce n'est pas pour les *Bocors* que j'écris, c'est pour la société, que je voudrais mettre plus en garde contre ses pires ennemis.

I. Le chef de famille qui appelle ou laisse entrer auprès de ses parents malades le magicien après qu'il les a confiés à un médecin, ou qui appelle le médecin à les soigner alors qu'il continue à leur appliquer les remèdes du magicien, est digne de tout blâme. Son procédé manque de l'honnêteté la plus élémentaire.

En effet, il est clair qu'il n'avertit pas le Docteur qu'il lui adjoint le *Bocor;* celui-ci sait très bien qu'il vient un docteur, mais le docteur croit traiter seul, il croit que son traitement est appliqué consciencieusement. Or, très souvent, le malade ne prend rien des remèdes qu'il a prescrits. Le mal, qui devait céder aux premiers efforts, s'aggrave de jour en jour. Cependant, c'est un genre de maladie où le diagnostic peut à peine tromper; le remède prescrit est bien celui que prescrit l'art... et le mal augmente... force est au Docteur de croire à une maladie similaire, de recourir à d'autres remèdes, qui n'agissent pas davantage, parce que le patient ne les voit même pas !

Pendant ce temps, le *Bocor* lave le malade, le frotte de ses feuilles, fait sur lui ses évocations, jusqu'à ce qu'il expire, au grand désespoir du médecin.

Cependant, qui accusera-t-on? Le médecin? Il ne sait rien, c'est lui qui a tué le malade; le public en est informé; c'est inutile d'appeler les médecins : ils n'entendent rien aux maladies de notre pays; ce sont des blancs étrangers; ou, s'ils sont haïtiens, ils ont étudié les maladies des autres pays, dans des livres étrangers... Le Docteur envoie sa note. C'est un voleur ! On marchande... on ne le payera pas.

Je me sens secoué d'indignation en écrivant ces choses. Ai-je forcé les couleurs? Je le souhaite pour l'honneur de mon pays. Mais, hélas ! la peinture que je viens de faire n'est guère qu'une copie. Où est le mot pour qualifier les gens qui traitent de cette manière, ou d'une manière approchante, un honnête médecin qu'ils ont appelé eux-mêmes, et avec le dessein bien arrêté d'agir vis-à-vis de lui comme ils l'ont fait? Une seule chose n'était pas dans le programme, c'est la mort. C'est précisément ce qui eût été évité, si le traitement du médecin avait été suivi.

II. J'avoue que ce n'est pas toujours comme je viens de dire, alors même que *Bocor* et médecin sont appelés auprès du même malade : on n'exclut pas toujours entièrement les potions du Docteur. Hélas ! c'est encore pis. Dans ce cas, il peut arriver, et il arrive nécessairement quelquefois que l'on empoisonne les malades, en leur faisant prendre des substances dont le mélange constitue un poison. Voilà le malheur effroyable auquel un chef de famille expose ses parents, en pactisant avec nos vieilles superstitions ! Pour ne pas contrarier une vieille sorcière, esclave du fétichisme, on ferme les yeux, on laisse approcher son malade par des gens inconnus (ou trop fameux), on supporte (sans y croire évidemment) qu'ils fassent leurs simagrées, qu'ils fassent avaler leurs tisanes : quand on se noie, on s'accroche à toutes les branches... Le Docteur arrive : il trouve un moribond, quand quelques heures plus tôt il a laissé un malade en bon état : c'est un empoisonnement !

Dieu veuille que le Médecin n'en soit pas chargé !

Le coupable, ici, c'est le chef de famille. Puisque le *Bocor* rôde autour de nos corps presque à l'égal du diable autour de nos âmes,

faisons bonne garde. Arrière les sorcières et les commères des sorciers, parentes ou étrangères. Défendons nos malades; ne les confions qu'à des *gardes* sûres; veillons à ce que le traitement du docteur soit suivi, et seul suivi. C'est une question d'honneur et de conscience.

Et puis, travaillons à faire tomber le métier des *Bocors :* on le voit, notre honneur, notre sécurité, notre intérêt, tout nous le commande.

***

Le gouvernement Haïtien ne pouvait se désintéresser d'une question qui soulevait d'aussi justes réclamations. Aussi, le 29 mai dernier, le ministre de l'intérieur adressait aux commandants des arrondissements de la République la circulaire suivante :

Port-au-Prince, le 29 mai 1896, an 93e de l'Indépendance.

Général,

La danse de vaudoux, que nos divers Gouvernements, depuis le Concordat, se sont évertués à abolir, secondés dans cette œuvre de moralisation par l'action bienfaisante du clergé, a reparu avec une recrudescence inaccoutumée au milieu de nos centres ruraux, et même au sein de nos villes.

Cette réapparition est due, croyons-nous, aux derniers événements politiques dont l'effet a été, en tournant les esprits vers d'autres préoccupations, d'amener un certain relâchement dans l'exécution des mesures de répressions ordonnées à l'endroit de cette pratique réprouvée.

Le Gouvernement voulant réagir contre cette mauvaise tendance, qui porte atteinte à la morale publique et aux saines doctrines de la Religion, je vous invite, Général, à passer à vos subordonnés, tant dans les villes que dans les campagnes, les instructions les plus formelles, afin que les délinquants soient livrés à la justice et punis conformément à la loi.

Accusez-moi réception de la présente circulaire, et recevez, en même temps, Général, l'assurance de ma considération distinguée,

BUTEAU.

La *Croix du Cap Haïtien* faisait suivre le texte de cette circulaire des réflexions suivantes, qui laissent espérer que le gouvernement Haïtien est disposé à la faire respecter, et à abolir autant que possible les dernières traces de cet infâme diabolisme.

Nous n'avons pu que donner, dans notre dernier numéro le texte de la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur *aux Commandants des arrondissements de la République,* prescrivant une application sévère des lois contre le vaudoux.

Avec quelle anxiété était attendu cet acte de l'autorité supérieure ! Comme l'on a souffert dans son amour-propre d'Haïtiens ! Car, comme la circulaire ministérielle le dit bien, *le vaudoux a reparu avec une recrudescence inaccoutumée au milieu de nos centres ruraux, et même au sein de nos villes.*

Aussi quel soulagement on a éprouvé en lisant au *Moniteur officiel* la circulaire de M. Buteau ! Je m'exprime mal : ce n'est pas un Ministre qu'il faut voir : c'est le Gouvernement tout entier, et je ne doute pas que le Président n'ait eu une part principale dans la mesure arrêtée. Qui ne sait l'horreur que le général T. S. Sam a toujours professée pour le fétichisme ?

Les quelques lignes de M. Buteau disent tout ce qu'il fallait dire, et elles le disent bien. On est reconnaissant au Ministre d'avoir affirmé les efforts de *tous les Gouvernements, depuis le Concordat, pour abolir la danse du vaudoux ;* chacun exprime, en lisant, l'exception, et fait les restrictions voulues : mais on aime à voir un Gouvernement traiter ses prédécesseurs avec ménagements.

L'action bienfaisante du clergé est nettement reconnue : ce mot suffit ; nos prêtres ne sont pas exigeants ; ils sont vengés de certaines accusations dictées par la malveillance et la mauvaise foi ; c'est assez. La vérité est que le clergé a lutté seul bien souvent et bien longtemps, mais on le sait.

Le Gouvernement professe son souci *de la morale publique et des saines doctrines de la Religion.* Très bien ! Faire sonner les principes et le respect de la foi religieuse, c'est de la bonne politique. Les lecteurs de *La Croix* applaudiront à ce beau langage : ils n'en attendaient pas tant.

A l'appui de ces déclarations, il faut des actes : le Ministre les demande ; *il invite les Commandants d'arrondissements à passer à leurs subordonnés, tant dans les villes que dans les campagnes, les instructions les plus formelles, afin que les délinquants soient livrés à la justice, et punis conformément à la loi.*

Voilà ce que *La Croix* réclamait, avec tout le pays honnête et patriote.

Le Gouvernement sera-t-il obéi ?

On n'en saurait douter ; l'autorité supérieure saura se faire obéir. Du reste, des chefs militaires, qui ne se soumettraient pas aux ordres si formels que l'on vient de lire, montreraient à la face du pays, qu'ils ne sont pas à leur place.

Essaiera-t-on (on l'a déjà fait) de persuader au Gouvernement qu'il est nécessaire de procéder avec modération, qu'il ne faut pas heurter de front les tendances de la grande masse du peuple, que nos populations sont

attachées de cœur à leurs vieilles idoles et à leurs danses de vaudoux !...

Ceux qui tiendraient un pareil langage offenseraient gravement la vérité ; j'affirme que c'est le contraire qui est vrai. Je le prouve. J'ai causé tout dernièrement avec deux commandants de communes rurales, qui ont toujours fait respecter les lois contre le fétichisme. Comme je leur demandais, si le pays est bien attaché au vaudoux : non, m'ont-ils répondu l'un et l'autre, ceux qui tiennent aux orgies du vaudoux, ce sont *les Bocors*, qui en vivent et y trouvent quelque prestige, et une foule de *viveurs*, qui en profitent pour boire et manger sans travailler ; les *Bocors* mêmes ne croient pas à leurs farces.

Rien donc de plus facile que de supprimer les danses et toutes les pratiques du vaudoux. La preuve ? Elle est dans les faits, éclatante.

Au Cap, on dansait, au chef-lieu de l'arrondissement, on dansait ; — mais à Milot, une petite commune de l'arrondissement du Cap, on ne dansait pas.

A la Grande-Rivière, on dansait, pas autant qu'au Cap, mais beaucoup ; — tandis qu'au Dondon, petite commune de l'arrondissement de la Grande-Rivière, on ne dansait pas.

A Saint-Michel de l'Atalaye, où réside le commandant de l'arrondissement de la Marmelade, on dansait ; et à la Marmelade, où il n'y a qu'un simple commandant de commune, on ne dansait pas.

La conclusion est facile à tirer.

* * *

De toutes parts, on nous annonce que les commandants d'arrondissement ont transmis à leurs subalternes les ordres du Ministre de l'Intérieur, quelques-uns, comme celui de la Grande-Rivière, en les soulignant des menaces les plus sévères.

A la bonne heure !

On écrit de Plaisance le 15 juin.

« Hier, bénédiction de l'arsenal. — *36 bocors* prisonniers ont assisté au brûlement de leurs tambours, drapeaux, etc., etc. Le Général d'arrondissement a fait un discours ; puis, au commandement de mettre le feu, le curé a fait carillonner. — Grande fête. »

Honneur aux autorités de Plaisance !

Di Rudini portraituré par Crispi

Crispi, interrogé par un journaliste sur ce qu'il pensait de son successeur au gouvernement, a tracé de son adversaire politique le portrait suivant :

C'est le type le plus parfait du faux bonhomme. Faux en tout dans sa belle et patriotique indignation contre moi comme dans sa pitié pour moi. Faux dans son libéralisme qui a recours aux pires expédients, aux décrets royaux, pour créer de nouveaux impôts ou faire un vice-roi. Faux même dans ses rares moments de franchise, car c'est pour tromper mieux son monde. Ses larmes sur nos prisonniers d'Afrique, ses éloges du pape, ses caresses à l'extrême gauche, fausseté, comme sa politique africaine, comme sa politique intérieure. Il prend des airs de dévote, celui qui, un jour, parlait à la Chambre de cette chose qu'on appelle Dieu.

Il prend des allures pacifiques, l'homme qui ne veut pas de la paix qu'on lui offre. Il pose au libéral, celui qui a fait tuer à Parme et a permis à la police des excès que je n'ai pas tolérés dans les moments d'insurrection. Il devrait mettre dans ses armes une vague et un encensoir. La vague, parce qu'il est ondoyant et perfide comme elle ; l'encensoir, pour le casser sur le nez du Pape ou de Giordano Bruno.

Comme conclusion, Crispi ajoute :

— Tout est faux chez lui, même et surtout son vernis et son renom d'honnêteté.

Il arrive quelquefois au menteur de dire la vérité. Pour faire mentir Crispi dans ce portrait tracé par son ennemi, M. di Rudini n'a qu'un moyen, bien simple, à prendre : faire exécuter la loi italienne contre les sociétés secrètes et la Maçonnerie en particulier, et faire rendre à Serafino la justice méritée par ses forfaits.

ÇA ET LA
CHEZ
LES FRANCS-MAÇONS

La Philanthropie maçonnique

Voici quelques faits récents révélés par la *Rivista Antimassonica*, à ajouter à tous ceux qui prouvent que tout ce que racontent les organes maçonniques de la prétendue *philanthropie* de la secte n'est que pur mensonge et pure hypocrisie.

L'année 1885, à Turin, M. X. mourait en moins de vingt-quatre heures, laissant une pauvre femme avec six petits enfants, dont le plus âgé comptait à peine douze ans. Le lendemain de cette mort, le philanthrope Cav. A... a.. ∴ Luigi alla trouver la veuve, et lui dit de se procurer une feuille de papier timbré, sur laquelle elle écrirait une supplique qu'il se chargeait de présenter dans une certaine assemblée, pour en obtenir un secours. La veuve accueillit volontiers la proposition.

La supplique rédigée fut présentée et lue dans une réunion générale de la Société ∴ des ouvriers de Turin et, séance tenante, une quête fut faite en faveur de la suppliante, quête qui produisit 85 francs.

Par hasard, à cette réunion, assistait un oncle de la veuve, qui le lendemain jugea à propos d'aller

prévenir sa nièce de la généreuse offrande recueillie pour elle parmi les ouvriers.

Cependant quinze jours se passèrent, sans que la veuve reçût aucune nouvelle officielle de sa requête. Elle alla trouver M. A.. a.. i, qui fit la sourde oreille ; il s'excusa en disant que peut-être sa supplique avait été oubliée, et la renvoya au Sig. Giuseppe Podio, un autre philanthrope de sa trempe et franc-maçon comme lui. Le sieur Podio raconta à la veuve la même histoire, et la renvoya au Cav. Luigi Chapelle, un troisième philanthrope∴. Celui-ci la renvoya à son tour au Sig. Ghio Gabriele, qui répéta les mêmes excuses, lui dit qu'il interrogerait, qu'il verrait, etc., etc.

En attendant, les 85 francs extorqués aux pauvres ouvriers, ne lui sont pas encore arrivés ; elle attend depuis douze ans !

Et cependant la somme a été réellement payée par le Caissier de la Société philanthropique. En voici la preuve :

En 1886, on conseilla à la veuve de faire une autre supplique à la même société. Présentée par d'autres intermédiaires que ceux nommés plus haut, elle produisit une quête de 25 francs. Cette fois la veuve fut informée et toucha elle-même la somme. En lui donnant son argent, le trésorier dit :

« Vous devez être bien reconnaissante à notre Société de sa grande générosité à votre égard. L'année dernière vous avez déjà touché 85 francs.

— « 85 francs? dit la veuve, je ne les ai pas reçus.

— « Et cependant, répondit le trésorier, les voici enregistrés à votre nom, à telle date... »

La veuve, qui, entre parenthèses, avait deux de ses enfants à l'asile, dans la crainte de les voir chassés ou maltraités, si elle osait, en insistant, compromettre les *Philanthropes*, se tut par prudence, et empochant les 25 francs, se retira.

Des 85 francs, on n'a plus jamais rien su.

* * *

Autre fait encore à Turin. Une dame ayant son mari infirme, ne peut parvenir à payer la redevance mensuelle pour ses deux petites filles qu'elle envoie à l'asile de la Barrière de Milan, dirigé par les Frères∴. Les petites filles sont impitoyablement chassées. Et cependant l'asile reçoit 500 francs par an de la commune.

* * *

Nous avons du reste, au sujet de cette prétendue *Philanthropie*, des aveux bien précieux de la Maçonnerie elle-même. On sait quel bruit elle a essayé de faire autour de son fameux Orphelinat, de quelles apologies attendries l'éloquence maçonnique a étayé cette charitable fondation.

Une de ces apologies ayant paru récemment dans un journal maçonnique de Toulon, la *Croix du Var* n'eut, pour la répondre et mettre à néant ces prétentions philanthropiques, qu'à lui opposer un article du *Monde maçonnique*, l'organe le plus autorisé de la secte, où il est clairement démontré par les Francs-Maçons eux-mêmes que l'Orphelinat maçonnique n'existe que sur le papier, et que cette prétendue philanthropie n'est qu'un masque habile derrière lequel se cache leur action philosophique et politique.

« La Franc-Maçonnerie française n'est pas assez riche pour assurer, dans les conditions normales de prospérité et de développement, l'existence d'un orphelinat ; à l'encontre des Francs-Maçonneries anglo-saxonnes, nous sommes ESSENTIELLEMENT une Franc-Maçonnerie philosophique (*sic*). *La bienfaisance*, nous la pratiquons *individuellement* ; nous la préconisons dans nos lois et notre enseignement : *mais nous ne voyons en elle qu'un moyen* FORT INFÉRIEUR, FORT DOUTEUX d'arriver au *soulagement des souffrances et de la misère !* C'est en propageant des idées d'ordre, de prévoyance et de solidarité que nous exerçons une action sur les esprits et sur la situation morale et matérielle de notre temps. »

« Toutes les fois, ajoute le *Monde maçonnique*, que nous voulons entrer dans le domaine de la création d'établissements de bienfaisance et de secours, *nous échouons pitoyablement*. L'orphelinat maçonnique *en fournit une preuve de plus*.

« Si nos adversaires pouvaient mesurer *l'inanité de nos efforts* dans la voie de la *bienfaisance pratique*, ils trouveraient un beau thème à *nous couvrir de ridicule*. En comparant la situation du SEUL *établissement créé par nous, à la foule d'institutions* au moyen desquelles l'*Église distribue à un peuple de clients* les secours de toute nature, *nos ennemis pourraient véritablement nous prendre en pitié.* »

Se peut-il un plus complet aveu d'impuissance, et en même temps de dédain pour ces œuvres de la bienfaisance que d'autre part on fait sonner avec tant d'éclat ? La Maçonnerie a bien autre chose à faire qu'à nourrir des malheureux, à secourir les misères humaines ; c'est bon pour l'Eglise et la racaille des profanes. Quant à elle, devenue puissance d'état, elle a la mission de faire triompher dans le gouvernement de la France ses principes philosophiques et ses dogmes sataniques ! Avis au public !

Banquet maçonnique présidé par un ministre

Le dimanche, 6 septembre, a eu lieu, au Grand Orient, 16, rue Cadet, un banquet solennel de l'Union Compagnonnique de tous les corps et de tous les rites du Tour de France, dont le siège principal est à Lyon ; c'est la septième grande fête annuelle de cette Union. Le banquet, qui devait d'abord être présidé par M. Boucher, ministre du Commerce, l'a été par M. André Lebon, ministre des Colonies. On voit que nos ministres se disputent l'honneur, d'afficher, en toute occasion, leurs sentiments maçonniques.

Ce banquet, en l'honneur de l'Union Compagnonnique, mérite d'autant plus l'attention qu'il a été célébré au lendemain de la radiation de l'Union française des ouvriers peintres *catholiques* de la liste des admissibilités de la ville de Paris. Rien ne prouve mieux qu'aux yeux des Francs-Maçons les ouvriers catholiques n'ont pas le droit de vivre.

D'autre part, la question, aujourd'hui encore discutée dans nos colonnes, de savoir si réellement

le Compagnonnage n'est qu'une annexe de la Franc-Maçonnerie, se trouve ainsi nettement tranchée.

La Maçonnerie en Croatie.

La *Rivista antimassonica* donnait dernièrement sur l'état actuel de la Franc-Maçonnerie en Croatie les détails intéressants que l'on va lire :

Bien que la Croatie ait sa législation particulière, son parlement et pouvoir exécutif particuliers, liée qu'elle est par les liens de la fédération à la Hongrie, surtout sous son président actuel qui est une créature des Magyars, elle subit l'influence de Buda-Pesth, où fleurit la maçonnerie, protégée par les lois, qui compte beaucoup d'adeptes au parlement et dans le gouvernement, et qui a réussi naguère à introduire le mariage civil dans la loi, essayant d'effacer le caractère chrétien du Royaume de Saint-Etienne.

C'est sous cette influence que s'est ouverte, il y a quelques mois, une loge maçonnique à Zagabria, capitale de la Croatie, à la tête de laquelle est le professeur Brusina, dalmate d'origine, savant naturaliste. Une autre a été ouverte à Semlino, donnant la main à la loge serbe de Belgrade, dont Semlino n'est séparée que par un bras du fleuve. Une troisième loge existe, depuis 1872, à Sézek, ville commerçante à une heure et demie du chemin de fer de Zagabria. Là, comme partout ailleurs, la secte est la fidèle alliée du judaïsme et fait tous ses efforts pour s'introduire dans les charges publiques. Elle a déjà réussi à *expurger* l'Université de Zagabria de ses éléments catholiques, en mettant à la retraite, sans raison plausible aucune, les deux professeurs catholiques militants, An. Vojnovic et Dr de Brezcenski, honorés de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par S. S. Léon XIII.

C'est grâce au zèle de S. Em. Mgr. Strossmayer, vigoureux adversaire de la secte judaïco-maçonnique, si la secte n'a pas fait plus de progrès en Croatie. Il est secondé dans cette croisade par le Dr Alexandre de Brezcenski, auteur d'un remarquable opuscule anti-maçonnique intitulé : *Vogliamo farci framassoni ?* publié en articles dans le *Katoliki List*, journal anti-maçonnique de Zagabria.

Une nouvelle Grande Loge à Berlin.

La même Revue annonçait en même temps qu'il venait de se former récemment à Berlin un centre maçonnique indépendant de la Grande Loge de Prusse, qui a constitué une Grande Loge sous le titre : *La Fidélité sociale*, ou *Grande Loge Empereur Frédéric*. Cette Grande Loge se propose de devenir le centre de l'anticléricalisme allemand.

Action antimaçonnique

Congrès ecclésiastique de Reims et autres Congrès catholiques

Parmi les moyens les plus efficaces de maintenir dans le peuple de France la foi catholique, les six cents prêtres français, réunis dernièrement à Reims, sous le haut patronage du cardinal Langénieux, ne pouvaient oublier la lutte contre l'action toujours croissante de la Franc-Maçonnerie. Dès le début des séances, le chanoine Dehon, du diocèse de Soissons, développait cette parole du Sauveur : « *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur!* »

Il rappela avec une chaleureuse éloquence à quel prix Jésus-Christ a apporté au monde ce feu céleste de la charité, de quelles peines il châtie ceux qui laissent éteindre le feu qu'ils sont chargés d'entretenir ; quelles magnifiques récompenses, au contraire, sa miséricorde réserve à ceux qui l'aident à embraser le monde du feu de la charité divine. Il cita à l'appui les succès des catholiques allemands, qui ont forcé l'auteur du Kulturkampf à reculer ; ceux des catholiques belges, qui ont conquis et conservé le pouvoir dans dix scrutins nationaux et provinciaux ; ceux des catholiques italiens, qui, s'étant réveillés et réunis, ont enlevé de nombreuses municipalités, même dans les plus grandes villes, à leurs adversaires.

« De même, dit-il, en serait-il des catholiques français, s'ils étaient unis. Malheureusement, leurs divisions les laissent en proie au juif qui les ruine, au franc-maçon qui les asservit. N'est-il pas temps de secouer tous ces jougs ? C'est ce que nous venons apprendre à faire dans la cité de Clovis et de Jeanne d'Arc.

« Sans doute, ce n'est pas l'œuvre de trois jours. Mais il restait encore à faire au peuple franc converti après le baptême de Reims, pour expulser les Ariens du territoire ; il restait encore à faire à Charles VII, après qu'il avait été conduit à Reims par Jeanne d'Arc. Et Jeanne d'Arc devait payer de sa captivité et de sa mort la libération du sol français.

« Ainsi, nous ne devons pas nous imaginer que nous aurons sauvé la France en trois jours à Reims. Mais nous aurons accompli une grande œuvre, si nous en emportons la résolution de travailler avec persévérance dans le sacrifice et l'union, à rendre au Cœur sacré de Jésus-Christ, comme nous le lui avons promis par le Vœu national, une France pénitente et dévouée. »

Cet appel à l'action contre les ennemis jurés de l'Eglise a eu de nombreux échos dans les discours des divers orateurs qui ont pris la parole.

« Vous êtes un groupe de prêtres français, s'est écrié Mgr Péchenard, président du Congrès, représentant la foi du clergé français, son zèle, son labeur et plus encore ses espérances. Vous faites un pèlerinage au baptistère pour vous retremper dans la foi et la charité et rechercher les moyens de *sauver le peuple qui vous est confié*. Lorsque la France, répondant à l'appel du cardinal de Reims, vient au baptistère de Clovis, se renouveler dans

le souvenir de ses glorieuses traditions, il était juste, il était raisonnable que le sacerdoce français, considéré comme tel, vînt à son tour pour ranimer son zèle et donner un grand exemple. »

Citons encore, du discours de l'abbé Gibier, curé de Saint-Paterne, à Orléans, ces belles paroles, bien propres à repousser l'objection qu'on se fait ordinairement à soi-même pour se dispenser de toute initiative : « Pourquoi nous donner tant de mal ? Il n'y a rien à faire. »

« Parole décourageante, dit l'orateur, qui engendre et justifie toutes les lâchetés. »

Puis il rappela le mot de Montluc, disant à François Ier, au moment où son conseil lui conseillait la retraite, à la veille de la bataille de Cérisoles : « J'entends qu'on examine toutes les chances de la défaite, et ses conséquences fâcheuses, mais je ne vois personne qui examine les chances de la victoire et ses heureux résultats. » Nous de même :

« Avant d'oser dire : « Il n'y a rien à faire ! » il faudrait avoir tout tenté, premièrement, en employant les anciens moyens d'évangélisation à l'égard de tous, enfants, jeunes gens, malades, pauvres, etc., secondement, en essayant les formes nouvelles de l'apostolat, associations syndicales, œuvre de la presse, etc.

« Puis Dieu, après tout, ne nous demande pas de vaincre, mais de combattre.

« Mgr Péchenard disait tout à l'heure : *Laboremus !* »

Ce mot fait souvenir l'orateur orléanais de la devise inscrite sur la maison de la libératrice d'Orléans : « Vive labeur ! » et il nous laisse pour conclusion le mot si courageux et si chrétien de Jeanne d'Arc : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Les six cents prêtres du Congrès de Reims ont dû quitter la ville sainte en se disant qu'ils sont, eux aussi, « des hommes d'armes » appelés de Dieu pour *batailler* contre l'armée de l'enfer et chasser Satan du royaume de France, comme la Pucelle en chassa les Anglais.

*
* *

Parmi les Congrès catholiques qui de toutes parts témoignent de la vitalité de l'Église, il faut signaler le Congrès de Salzbourg (quatrième Congrès catholique autrichien), présidé par le prince de Clary, et qui vient de se terminer par un Salut solennel donné par les RR. PP. Jésuites au sanctuaire de Maria-Plain, célèbre pèlerinage, situé à une lieue de Salzbourg.

A la réunion plénière publique, Mgr Schindler a prononcé un discours sur la solution de la question sociale et le rôle que l'Église devait y jouer, et Mgr Panhelzer a parlé de l'école neutre et l'a démontrée comme étant un des principaux facteurs de la Loge maçonnique dans la déchristianisation des Etats.

*
* *

Le meilleur moyen de réagir contre l'enseignement maçonnique, qui tend de plus en plus à envahir toutes les écoles de l'Etat, c'est, à coup sûr, de propager et de fortifier l'enseignement dans les Universités et les écoles catholiques. C'est ce qu'a parfaitement compris le Congrès pédagogique, qui vient de se clore à Versailles, où deux cents représentants de nos maisons d'éducation chrétienne, venus de tous les points de la France, ont agité les principales questions pratiques qui intéressent l'avenir de l'instruction et de l'éducation catholiques. A la réunion plénière, Mgr d'Hulst s'est fait l'interprète de toutes les Facultés catholiques de France. Il a exposé, avec l'élévation de pensée et la distinction de parole qui lui sont habituelles, les services que l'enseignement secondaire libre pouvait rendre aux universités catholiques, spécialement au point de vue du recrutement, et ceux que les universités catholiques peuvent rendre à nos collèges secondaires, au point de vue de la formation des professeurs.

C'est là de l'utile et efficace besogne.

Le Congrès antimaçonnique béni par l'Archevêque d'Aix

Mgr l'Archevêque d'Aix vient d'adresser aux organisateurs du Congrès antimaçonnique de Trente une lettre chaleureuse, accompagnée de sa bénédiction ; en voici quelques fragments :

Ils sont vingt à vingt-cinq mille chez nous, et nous, catholiques et honnêtes gens, qui sommes trente-sept millions, nous sommes leur proie et leurs serviteurs. Ils nous oppriment, ils nous piétinent, et nous ne nous défendons pas. Si vous apprenez seulement aux braves gens à se compter et à oser, vous aurez rendu les plus éminents services à la cause de Dieu et à notre chère patrie, que la secte infernale conduit aux abîmes.

J'ai dit que les francs-maçons, chez nous, étaient au nombre de 20 à 25.000, j'entends *sur le papier ;* en réalité, ils sont quelques centaines qui envahissent les grosses places et les riches sinécures : ils n'en veulent qu'aux écus pour mener joyeuse vie, et si un roi leur assurait plus d'argent que la République, ils ne se feraient pas prier longtemps pour crier : *Vive le Roi!* Le reste, vrais moutons de Panurge, fait la courte échelle aux menteurs, aux exploiteurs, aux voleurs ; il faut appeler les choses par leur nom, sous peine de n'être pas compris.... ....

Vous attaquez l'ennemi social au cœur. Plus que jamais, nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie. Nos gouvernants ne se cachent plus pour le dire.

Pour ne parler que de notre France, la Franc-Maçonnerie est partout où il y a de l'argent à voler et du mal à faire. *Voilà l'ennemi*, répétez-le sur tous les toits.

Faites donc la lumière ; le diable, dont *ils sont les fils*, comme dit Jésus-Christ, ne craint que la lumière, il opère dans les ténèbres.

Toutes mes plus cordiales bénédictions aux vaillants congressistes.

† XAVIER, *archevêque d'Aix.*

BIBLIOGRAPHIE

La Restauration du Paganisme, par Miss DIANA VAUGHAN. (Paris, Librairie anti-maçonnique, 37, rue Etienne Marcel.)

Ce nouvel opuscule de l'infatigable ex-palladiste nous semble mériter toute l'attention de Messieurs les Ecclésiastiques, auxquels il est « exclusivement réservé ».

L'œil vigilamment ouvert sur tous les artifices que la secte diabolique peut inventer pour entraîner dans ses filets les pauvres âmes en quête d'un idéal autre que l'idéal divin que leur offre la religion du Christ, elle signale aujourd'hui aux pasteurs de l'Eglise une nouvelle menée des sectateurs du diable, qui viserait à préparer le culte définitif de Satan-Lucifer par celui des infâmes divinités, sous le nom desquelles il a si longtemps régné, en un mot, à instituer un NÉO-PAGANISME en rapport avec les tendances païennes modernes.

On sait que cette idée a été tout récemment lancée dans le public par un audacieux journal, dont miss Diana Vaughan, dans sa préface, cite des passages assez significatifs pour ne laisser aucun doute sur le caractère et le but de cette tentative. Mais cette tentative n'est pas isolée, et, ainsi que nous l'apprend l'auteur, elle se rattache étroitement au grand complot tramé par la Haute Maçonnerie. Elle ne serait que la mise en œuvre au sein de la Ville-Lumière de la transition décrétée par le *Sanctum Regnum* en vue de préparer l'établissement du culte public de Lucifer.

Cette transition fut inspirée à Albert Pike, le souverain pontife du Palladisme, par ses démêlés avec le Grand Orient de France, le jour où, celui-ci décrétant l'abolition du Grand Architecte de l'Univers, il jugea que le Grand Orient, en favorisant l'athéisme dans ses Loges, s'insurgeait contre le mot d'ordre suprême, « et ne préparait pas les voies au culte de Lucifer Dieu-Bon. »

Pendant que les Francs-Maçons de France ne songeaient qu'à multiplier les sociétés de libre pensée pour les tenir dans leur main en vue de ruiner la foi catholique, Albert Pike, qui savait bien que, pour en venir à cette fin, il fallait opposer religion à religion, culte à culte, imagina un moyen terme, que du reste le Grand Orient était tout prêt à accepter de sa main pour se réconcilier avec lui, et se relever de l'excommunication majeure dont il avait été frappé. Ce moyen terme, n'était autre chose que la restauration du Paganisme, l'antique religion du diable, dont il fallait répandre l'idée dans les masses, pendant que les Triangles continueraient à pratiquer le Luciférianisme dans toute sa pureté. C'était cet amour du Paganisme qui lui avait à lui-même ouvert les yeux, et préparé son âme à la pleine illumination du Palladisme. Dès lors, il n'avait cessé de caresser cette idée de Néo-Paganisme, et en vue de son institution il avait composé un Rituel et des Hymnes pour le nouveau culte.

Ce sont ces *Hymnes* que Miss Diana Vaughan donne aujourd'hui au public; elle en a accompagné le texte anglais d'une traduction scrupuleusement littérale, afin que le texte original perdît, pour le lecteur français, le moins possible de sa saveur primitive. Mais elle a eu bien soin de faire remarquer que ces hymnes « ne sont pas de simples poésies » inspirées par la pure fantaisie, mais que chacun d'eux contient un appel formel, pressant, au dieu ou à la déesse invoqués, une instante prière de se montrer, d'apparaître; qu'en réalité, chaque hymne est une évocation. »

Quant au Rituel, Albert Pike ne fit que l'ébaucher, nous dit Miss Diana; mais en revanche, elle nous en donne un autre, plus complet, composé sous la même inspiration et attribué par les Palladistes à deux Lucifériens français, dont les noms sont prononcés dans les Triangles parisiens : le député Douville-Maillefeu et l'ex-chanoine Junqua.

On remarquera, en parcourant ce Rituel, avec quelle insigne et criminelle perfidie les auteurs ont eu soin, en note, de faire sortir des plus infâmes mythes païens les points les plus vénérables de la foi catholique.

Du reste, comme l'indique Miss Diana Vaughan, en citant à l'appui des exemples frappants, le Néo-Paganisme n'aura, pour enrichir son Rituel, que l'embarras du choix entre les poésies inspirées par le Paganisme aux plus célèbres écrivains de notre temps.

Comme dans tous ses autres écrits, à côté de la sainte colère contre le mal et son éternel instigateur, Satan perce, en accents touchants, la tendre compassion de la fervente chrétienne pour les malheureuses victimes de l'erreur diabolique :

« Voilà, dit-elle, après avoir cité quelques passages du poète satanique, Swinburne, ce que l'on entendra dans les temples que nos nouveaux païens se proposent d'élever à Bacchus, à Jupiter, à Vénus; digne prologue des saturnales impures que présidera l'ange des ténèbres à la face du ciel.

« O Dieu, retiens ton bras prêt à frapper; n'accorde pas à ces malheureux la faveur qu'ils invoquent, de brûler éternellement des mêmes flammes qui consument de leur vivant leurs os et leur chair! Que le sang qui a découlé de tes pieds sacrés tombe sur eux pour les guérir, les purifier, et éteindre la soif éternelle qui les dévore!

« Ouvre leurs yeux, comme tu as ouvert ceux de Saint Justin, comme tu as ouvert les miens. Que la lumière de ton Verbe refoule

encore dans les ténèbres de l'enfer ces hideux spectres évoqués par Satan, comme les ombres de la nuit se dissipent au premier rayon du soleil! »

⁂

Le Tiers-Ordre de Saint-François et la Franc-Maçonnerie, par un Frère Mineur Capucin (1).

Sous ce titre, vient de paraître une brochure, spécialement destinée aux Tertiaires, mais qui s'adresse aussi bien à tous les fidèles désireux de combattre le grand ennemi de l'Eglise et du Christ, puisqu'elle indique les moyens principaux à employer pour triompher dans cette lutte, c'est-à-dire : l'action, la prière, la réparation. Cette brochure ne fait que répondre au vœu exprimé par le Congrès franciscain de Limoges, en 1895, et en même temps à un des désirs les plus ardents de S. S. Léon XIII, qui, dans plusieurs de ses encycliques et en particulier dans son Encyclique *Humanum genus*, oppose directement le Tiers-Ordre à la Franc-Maçonnerie :

« Nous profitons à dessein, dit-il dans cette dernière, de la nouvelle occasion qui Nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous, en faveur du Tiers-Ordre, à la discipline duquel Nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel, en effet, qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. *Il peut donc rendre de grands services pour aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables.* Que cette sainte association fasse, tous les jours, de nouveaux progrès. Elle est une véritable école de liberté, de fraternité et d'égalité, non de l'absurde façon dont les francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain, et que saint François les a mises en pratique. »

Rien, en effet, de plus opposé à la Franc-Maçonnerie que le Tiers-Ordre franciscain, « qui a toujours montré autant de piété que de courage à défendre la religion catholique » (1). — « Le Tiers-Ordre, dit très bien Mgr de Ségur, est à l'Eglise ce que la Franc-Maçonnerie est à la Révolution. La Révolution propage, tant qu'elle peut, son *Tiers-Ordre* impie et ténébreux. Que la Sainte Eglise ait la joie de voir sa belle et pure *Franc-Maçonnerie* se propager de toute part, et ranimer partout la foi, le zèle et la charité. »

Voici sur quels points surtout, d'après l'auteur de la brochure, doit porter l'action antimaçonnique; aussi bien pour les catholiques en général que pour les Tertiaires en particulier :

« Tout d'abord, aussi souvent que l'occasion s'en présente, ils doivent se montrer les adversaires résolus de la Franc-Maçonnerie; combattre par la parole et, s'ils le peuvent, par la plume, ses principes qui tendent à détruire l'ordre religieux et social; combattre, par conséquent, les institutions qui sont patronnées par elle, telles que le militarisme des clercs, la laïcisation à tous ses degrés, et même certaines sociétés secondaires de bienfaisance (???), d'art ou de plaisir, qui sont autant de machines de guerre dirigées contre la religion chrétienne et son influence salutaire.

« Par dessus tout, les Tertiaires doivent combattre de tout leur pouvoir la presse maçonnique et antireligieuse. Non seulement, ils ne doivent pas permettre à un seul mauvais journal de franchir le seuil de leur maison, mais c'est encore un devoir pour eux de propager les bons journaux et de les substituer aux mauvais.

« Ici, nous ne saurions mieux faire que de citer l'exemple de M. Bertrand, Tertiaire à Angers, et ancien Zouave pontifical. Ce digne fils de Saint-François, par une propagande intelligente et active, a trouvé le moyen de faire remplacer *La Lanterne* et autres journaux maçonniques et impies, par 12.000 numéros de bons journaux.

« Les Tertiaires, principalement les plus instruits, feraient bien aussi de s'abonner à quelque revue antimaçonnique, pour se mettre au courant des agissements de la secte, et mieux connaître les moyens à prendre pour la combattre. Nous recommandons spécialement : *La Franc-Maçonnerie démasquée*; *La Revue Mensuelle*, faisant suite au Diable au XIX[e] siècle. L'*Anti-Maçon*, revue spéciale du mouvement antimaçonnique. Les Sœurs du Tiers-Ordre qui sont instruites peuvent très utilement s'abonner à cette revue qui est aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Elles se verront d'ailleurs en bonne compagnie avec les *Sœurs de Jeanne d'Arc*.

Nous recommandons encore, d'une manière spéciale, aux Tertiaires, les *Mémoires d'une ex-Palladiste*, de Diana Vaughan, la grande Luciférienne convertie. Cet ouvrage qui est de la plus haute importance, et dont l'auteur a reçu les félicitations du Cardinal-Vicaire, fait connaître la Franc-Maçonnerie jusque dans ses bas-fonds les plus ténébreux.

« Si, malheureusement, la Franc-Maçonnerie n'est pas assez combattue par les catholiques, en général, et par les Tertiaires, en particulier, c'est qu'elle n'est pas assez connue.

« Un autre devoir des Tertiaires, (comme de

(1) Imprimerie des Orphelins, 70, quai de l'Est, à Calais (Pas-de-Calais).

(1) Paroles de Léon XIII dans son encyclique *Auspicato*.

tous les catholiques) trop peu compris et trop négligé, c'est d'entrer en lutte ouverte contre les francs-maçons ou leurs protégés, sur le théâtre des élections. Le Souverain Pontife Léon XIII l'a demandé expressément à tous les vrais catholiques. Les Tertiaires, en fils soumis du Père commun des fidèles, doivent être les premiers à donner l'exemple. Qu'ils ne craignent donc pas d'entrer en lice, non seulement pour combattre, par tous les moyens légitimes, les candidatures maçonniques, mais encore pour se mettre eux-mêmes sur les rangs, si l'occasion favorable se présente. C'est grâce à la timidité et à l'inertie des bons, que les francs-maçons, pourtant les moins nombreux, tiennent la tête et nous gouvernent, ou pour mieux dire, nous mènent à l'abîme. Pourquoi donc les Tertiaires, qui sont les ennemis-nés de la Franc-Maçonnerie, ne se trouveraient-ils pas partout où il y a des combats à livrer? La France serait sauvée si les catholiques, si les Tertiaires en particulier étaient ce qu'ils doivent être : les défenseurs intrépides de l'Eglise et de la Société.

« Les Tertiaires remarqueront avec satisfaction que saint François d'Assise, précisément parce qu'il est le fondateur du Tiers-Ordre, a été choisi avec saint Michel, comme un des patrons de l'*Union antimaçonnique*. Ceux qui le peuvent se feront donc un devoir d'assister au prochain et premier *Congrès antimaçonnique international*, qui doit se tenir à Trente, à la fin de septembre, ainsi qu'aux autres Congrès du même genre, qui auront lieu dans la suite ; l'intérêt du Tiers-Ordre lui-même le demande. »

*
* *

Une nouvelle Revue catholique

Il vient de se fonder à Rio de Janeiro (Brésil) une Revue bi-mensuelle, intitulée *Revista Catholica*, (1) uniquement consacrée aux intérêts du catholicisme dans ce pays. Nous avons sous les yeux les quatre premiers fascicules, dont le premier est daté du 1er juillet 1896. Il va sans dire qu'en fait de dogme et de foi, cette Revue très orthodoxe professe la plus entière obéissance au Chef suprême et aux pasteurs de l'Eglise.

C'est une nouvelle recrue pour la lutte contre la Franc-Maçonnerie; dès le premier fascicule, le combat est engagé, et la valeureuse Revue rompt une lance contre le F.·. Macedo Soares, grand maître de la maçonnerie brésilienne. Dans chacun des trois autres fascicules, la maçonnerie et le satanisme ont leur part; voici les titres des articles écrits sur ce sujet :

A propos du divorce. — Conversion de S. Zola. — Maçonnisme et Satanisme. — Le surnaturel. — Une infamie de Bovio. — La ligue du Laborum. — La circulaire du nouveau Grand Maître de la Maçonnerie italienne.

Nous souhaitons de tout cœur la bienvenue à ce nouveau champion de la sainte cause.

(1) Toute correspondance doit être adressée au Dr José Agostinho dos Reis : Rua da Alfandega, n° 278, Rio de Janeiro.

APHORISMES MAÇONNIQUES

La République est dans la Maçonnerie.

CRÉMIEUX.

Membre du gouvernement provisoire de 1848.
Réponse à l'allocution d'une délégation du Grand-Orient de France, chargée d'exprimer sa satisfaction, à ce franc-maçon, de la Proclamation de la République.

—

Socialisme, communisme, républicanisme sont synonymes.

GARIBALDI.

—

La République a les deux pouvoirs, les deux glaives. Le Peuple est Souverain spirituel, comme il est Souverain temporel. Plus de Tiare ni de couronne : le peuple est Pape comme il est Roi.

FÉLIX PYAT.

—

Ce qui est vrai, c'est que les hommes importants de la démocratie française ont fait en majorité leur éducation dans les Loges.

Ce qui est vrai encore, c'est que c'est nous qui avons combattu à travers les siècles la « *Superstition* » — la religion catholique — et le « *Despotisme* » — la monarchie chrétienne — c'est que c'est nous *qui avons FAIT la Révolution française.*

Monde maçonnique, avril 1883.

—

« Nous voulons, nous, maçons français, *après avoir donné à notre pays le régime républicain et démocratique,* en faire un instrument supérieur qui puisse nous permettre de réaliser le progrès que nous poursuivons.

FÉLIX FAURE.

Député. Le 31 octobre 1885.

—

« Ce projet est contraire à la liberté absolue ; mais nous, francs-maçons, sommes-nous des libertaires?... Non, nous sommes des sectaires,
« mais des sectaires qui veulent avant tout le
« salut de la République ; quels que soient les
« moyens que nous emploierons pour la sauver,
« cette République, nous les trouverons bons. »

Petite correspondance

Au Directeur de la Revue internationale *La Juventud*, à Barcelone. — Nous n'avons pas d'autres documents à vous donner, sur la question que vous nous adressez, que ceux qui ont paru dans le *Diable au XIXe siècle*, et dans le n° 29 de la *Revue Mensuelle* (mai 1896.)

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE

(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

TROISIÈME PARTIE

—o—

Conseil de l'Ordre

(Suite)

1868

GRAND MAÎTRE : — Le général Mellinet, comme les années précédentes (1865-1867).

GRAND MAÎTRE ADJOINT : — Blanche (Alfred), comme les années précédentes (1864-1867).

GRANDS DIGNITAIRES DE L'ORDRE : — Doumet, de Saulcy, comme les années précédentes (1865-1867). — Razy, comme en 1867.

OFFICIERS D'HONNEUR : Boubée, Branicki, Bugnot, Marnier, comme les années précédentes (1865-1867).

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE : — De Saint-Jean, comme les années précédentes (1864-1867).

VICE-PRÉSIDENT : — Drouet, comme les années précédentes (1864-1867).

CHEF DU SECRÉTARIAT : — Thévenot.

MEMBRES DU CONSEIL : — Aronssohn, propriétaire, 37, rue Saint-Roch; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1866.)

Babaud-Laribière, avocat, propriétaire, à Villechaise (Charente); Maître. (Elu en 1868.)

Battaille, ✠, professeur au Conservatoire impérial de Musique, 23, rue d'Hauteville; Trente-Troisième. (Réélu en 1866.)

Bécourt, ✻, docteur-médecin, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires; Chevalier Kadosch. (Elu en 1868.)

Béringer, comptable, 11, boulevard Bonne-Nouvelle; Maître. (Réélu en 1866.)

Blanche Alfred, conseiller d'Etat, secrétaire général de la préfecture de la Seine, 75, boulevard Malesherbes; Trente-Troisième. (Réélu en 1867,)

Blanlœuil, notaire, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Barbezieux, à Baignes (Charente); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1868.)

Brémond, avocat, 5, rue de l'Official, à Aix (Bouches-du-Rhône); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Cammas ✠, homme de lettres, propriétaire, 86, rue Saint-Lazare; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Cauchois, avocat, 183, rue Saint-Antoine; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

De Saint-Jean, ✻, docteur-médecin, 22, rue de la Banque; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1866.)

Drouet, propriétaire, adjoint au maire de Meudon, 4, avenue du Château, à Bellevue (Seine-et-Oise); Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Galibert père, ✻, négociant, 323, rue Saint-Martin, Trente-Troisième. (Réélu en 1866.)

Gautier-Lamotte, ancien avoué, 20, rue Chaligny; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Garrisson Gustave, propriétaire, à Montauban; Rose-Croix. (Elu en 1867.)

Grain, administrateur de la Caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 10, rue Gabrielle, à Charenton (Seine); Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Hermitte, avocat près la Cour impériale, 66, cours de Tourny, à Bordeaux; Trente-Troisième. (Réélu en 1867.)

Josias, ✻, docteur-médecin, 37, rue de Paris, à Charenton (Seine); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Jouaust, avocat à la Cour impériale, 3, rue d'Orléans, à Rennes; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Lézeret de Lamaurinie, ✻, ✠, avocat, propriétaire, 10, rue Monsieur-le-Prince; Trente-Troisième (Réélu en 1867.)

Lostanges (de), ancien commandant de cavalerie, 7, rue du Regard; Chevalier Kadosch. (Elu en 1868, pour un an.)

Marchal, docteur-médecin, 23, rue Saint-Michel, à Nancy; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière ; Maître. (Réélu en 1868.)

Oppert, professeur à la bibliothèque impériale, grand lauréat de l'Institut, 65, rue de Grenelle, Saint-Germain ; Rose-Croix. (Réélu en 1867.)

Pernot, rentier, 2, rue Mairet, à Besançon ; Rose-Croix. (Réélu en 1866.)

Portallier, négociant, 3, rue de la Source, Auteuil ; Trente-Troisième. (Réélu en 1866.)

Poulle, avoué à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1866.)

Ratier, avocat à Lorient ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Renaud, entrepreneur, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1866.)

Roche, pharmacien, 17, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente) ; Rose-Croix. (Réélu en 1867.)

Saint-Ange Laplanche, architecte, 36, rue Legendre ; Trente-Troisième. (Réélu en 1866.)

Tordeux, ✻, capitaine d'état-major, 18, rue du Champ-de-Mars ; Trente-Troisième. (Elu en 1867.)

Viénot, avocat agréé, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868).

1869

Grand-Maître : — Le général Mellinet, comme les années précédentes (1865-1868).

Grand-Maître adjoint : — Blanche (Alfred), comme les années précédentes (1864-1868).

Grands Dignitaires de l'Ordre : — de Saulcy, comme les années précédentes (1865-1868). — Razy, comme en 1867 et 1868.

Officiers d'honneur : — Boubée, Branicki, Bugnot, Marnier, comme les années précédentes (1865-1868).

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, comme les années précédentes (1864-1868).

Vice-président : — Drouet comme les années précédentes (1864-1868).

Chef du Secrétariat : — Thévenot.

Membres du Conseil : — Aronssohn, propriétaire, 40, rue Paradis-Poissonnière ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Babaud-Laribière, avocat, propriétaire, à Villechaise (Charente) ; Maître. (Elu en 1868).

Battaille, ✠, professeur au Conservatoire impérial de musique, 23, rue d'Hautefeuille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869).

Bécourt, ✻, docteur-médecin, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1868.)

Blanche Alfred, ✻, ✠, conseiller d'Etat, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, 75, boulevard Malhesherbes ; Trente-Troisième. (Réélu en 1867.)

Blanlœil, notaire, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Barbezieux, à Baignes (Charente) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1868.)

Brémond, avocat, 5, rue de l'Official, à Aix (Bouches-du-Rhône) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire, 74, rue Saint-Lazare ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868).

Caubet, rédacteur gérant du journal *la Morale indépendante,* 58, rue Tiquetonne ; Maître. (Elu en 1869.)

Cauchois, avocat, 183, rue Saint-Antoine ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Colfavru, avocat, 5, rue Christine ; Maître. (Elu en 1869.)

De Saint-Jean, ✻, docteur-médecin, 22, rue de la Banque ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Drouet, propriétaire, adjoint au maire de Meudon, 4, avenue du Château, à Bellevue (Seine-et-Oise); Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Galibert père, ✻, négociant, 322, rue Saint-Martin ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Garrisson (Gustave), propriétaire à Montauban ; Rose-Croix. (Elu en 1867.)

Grain, administrateur de la caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 10 rue Gabrielle à Charenton (Seine) ; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Guépin, docteur-médecin, conseiller municipal, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes ; Maître. (Elu en 1869.)

Hermitte, avocat près la Cour impériale, 66, cours de Tourny, à Bordeaux; Trente-Troisième. (Réélu en 1867.)

Josias, ✻, docteur-médecin, 37, rue de Paris, à Charenton (Seine) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1867.)

Jouaust, avoué à Saint-Malo ; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Lézeret de Lamaurinie, ✻, ✠, propriétaire, 60, rue Monsieur-le-Prince ; Trente-Troisième. (Réélu en 1867).

Marchal, docteur-médecin, 23, rue Saint-Michel, à Nancy ; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière : Maître. (Réélu en 1868.)

Meyer, ✻ docteur-médecin, 17, boulevard de la Madeleine ; Rose-Croix. (Elu en 1869.)

Oppert, ✻, ✠, professeur à la Bibliothèque impériale, grand lauréat de l'Institut, 65, rue de Grenelle-Saint-Germain ; Rose-Croix. (Réélu en 1867.)

Pernot, rentier, 2, rue Mairet, à Besançon ; Rose-Croix. (Réélu en 1869.)

Portallier, négociant, 3, rue de la Source (Auteuil) ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869 pour un an.)

Poulle, avoué, à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Rattier, avocat à Lorient ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Renaud, entrepreneur, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente) : Rose-Croix. (Réélu en 1867.)

Tordeux, ✻, capitaine d'état-major, 34, avenue Bosquet ; Trente-Troisième. (Elu en 1867.)

Viénot, avocat agréé, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

1870

Grand-maître : — Babaud-Laribière, avocat, ancien représentant du peuple, rédacteur en chef des *Lettres Charentaises*, à Villechaise, par Confolens (Charente) ; Maître.

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, comme les années précédentes (1864-1869).

Vice-Président : — Drouet, comme les années précédentes (1864-1869).

Chef du Secrétariat : — Thevenot.

Membres du Conseil de l'ordre : — Aronssohn, propriétaire, 40, rue Paradis-Poissonnière ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Battaille, ✠, professeur au Conservatoire impérial de Musique, 23, rue d'Hauteville ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Bécourt, ✻, docteur-médecin, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1868.)

Blanche Alfred, ✻, ✠, conseiller d'Etat, secrétaire général de la préfecture de la Seine, 75, rue Malesherbes ; Trente-Troisième. (Réélu en 1870.)

Blanlœuil, notaire, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Barbezieux, à Baignes (Charente) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1868.)

Brémond, avocat, 5, rue de l'Official, à Aix (Bouches-du-Rhône) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1870.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire, 59, rue Caumartin ; Trente-Troisième, (Réélu en 1868.)

Caubet, rédacteur gérant du journal *la Morale Indépendante*, 58, rue Tiquetonne ; Maître. (Réélu en 1869.)

Cauchois, avocat, 183, rue Saint-Antoine ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1870.)

De Saint-Jean, ✻, docteur-médecin, 22, rue de la Banque ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Drouet, propriétaire, adjoint au maire de Meudon, 4, avenue du Château, à Bellevue (Seine-et-Oise) ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Galibert, père, ✻, propriétaire, 50, rue Turbigo ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Garrisson Gustave, propriétaire, 19, rue des Augustins, à Montauban ; Rose-Croix. (Réélu en 1870.

Grain, administrateur de la Caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Gabrielle, à Charenton (Seine) ; Rose-Croix. (Réélu en 1868).

Guépin, docteur-médecin, conseiller municipal, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, à Nantes ; Maître. (Elu en 1869.)

Hermitte, avocat près la Cour impériale, 66, cours de Tourny, à Bordeaux ; Trente-Troisième. (Réélu en 1870.)

Josias, ✻, docteur-médecin, 37, rue de Paris, à Charenton (Seine) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1870.)

Jouaust, avoué, à Saint-Malo ; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Lagache, avocat, 42, rue Siblequin, à Boulogne-sur-Mer ; Maître. (Elu en 1870, pour un an.)

Marchal, docteur-médecin, 23, rue Saint-Michel, à Nancy ; Rose-Croix. (Réélu en 1868.)

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière ; Maître. (Réélu en 1868.)

Meyer, ✻, docteur-médecin, 17, boulevard de la Madeleine ; Rose-Croix. (Elu en 1869.)

Montanier, docteur-médecin, 83, rue Saint-Honoré ; Maître. (Elu en 1870.)

Oppert, ✻, ✠, professeur près le collège de France, grand lauréat impérial de l'Institut, 19, rue Mazarine ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1870.)

Pernot, rentier, 2, rue Mairet, à Besançon ; Rose-Croix. (Réélu en 1869.)

Portallier, négociant, 3, rue de la Source, Auteuil ; Trente-Troisième. (Réélu en 1870.)

Poulle, avoué, à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1869.)

Ratier, avocat, à Lorient ; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

Renaud, entrepreneur, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1869.)

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1870.)

Rolland, homme de lettres, 16, rue Dauphine; Chevalier Kadosch. (Elu en 1870 pour deux ans).

Tordeux, ✻, capitaine d'état-major, 6, avenue Lamothe-Piquet; Trente-Troisième. (Réélu en 1870.)

Viénot, avocat agréé, 37, rue de la Vicomté, à Rouen; Trente-Troisième. (Réélu en 1868.)

1871

L'assemblée générale du Grand Orient de France, dans sa séance du 6 septembre 1871, a supprimé les fonctions de la Grande Maîtrise dont les pouvoirs ont passé au Conseil de l'Ordre.

Président du Conseil de l'Ordre : — Babaud-Laribière, ancien Grand-Maître de l'Ordre, avocat, ancien représentant du peuple, ancien préfet de la Charente, à Villechaise, par Confolens (Charente); Maître.

Vice-présidents : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque; Chevalier Kadosch.

Battaille, ✻, ancien sous-préfet, professeur au Conservatoire national de Musique, 23, rue d'Hauteville; Trente-Troisième.

Chef du Secrétariat : Thévenot.

Membres du Conseil de l'Ordre : Babaud-Laribière (élu en 1871), comme ci-dessus.

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine; Maître. (Elu en 1871.)

Battaille, comme ci-dessus. (Réélu en 1871.)

Bécourt, ✻, docteur-médecin, 2, rue de Rocroy; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Blanlœuil, notaire, ancien président des notaires de l'arrondissement de Barbezieux, à Baignes (Charente); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871).

Breittmayer, ingénieur civil à Malhouse (Alsace); Rose-Croix.

Brémond, avocat, 5, rue de l'Official à Aix (Bouches-du-Rhône); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Cammas, ✠, homme de lettres, maire de Maisons-Laffite (Seine-et-Oise); Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Caubet, homme de lettres, 33, rue de Buci; Maître. (Réélu en 1871.)

Colfavru, ✻, avocat, ancien juge de paix du XVIIe arrondissement, 53, quai des Grands-Augustins; Maître. (Elu en 1871.)

Décembre-Alonnier, homme de lettres, 3, rue Thiboumery; Maître. (Elu en 1871.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1871.)

Ducarre, manufacturier, député, 11, quai d'Orléans, à Lyon; Trente-Troisième. (Elu en 1871.)

Du Hamel, avocat à la Cour de Paris, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs; Chevalier Kadosch. (Elu en 1871.)

Ferdeuil, avocat, ancien sous-préfet, 35, rue Godot-de-Mauroy; Chevalier Kadosch. (Elu en 1871.)

Galibert père, ✻, propriétaire, 29, rue Réaumur; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Garrisson (Gustave), propriétaire, 19, rue des Augustins, à Montauban; Rose-Croix. (Réélu en 1871.)

Grain, ✠, administrateur de la caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Gabrielle, à Charenton, Seine; Rose-Croix. (Réélu en 1871.)

Guépin, docteur-médecin, ex-professeur à l'Ecole de Médecine, et ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Nantes, conseiller municipal, conseiller général de la Loire-Inférieure, ancien préfet; Maître. (Réélu en 1871.)

Hérisson, avocat à la Cour de cassation, 34, rue de Madame; Maître. (Elu en 1871.)

Herpin, docteur en médecine, à Metz (Lorraine); Maître. (Elu en 1871.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-mer; Maître. (Réélu en 1871.)

Le Chevalier, avocat à la Cour d'appel, ancien préfet, 7, rue de Valois; Maître. (Elu en 1871.)

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière; Maître. (Réélu en 1871.)

Montanier, docteur-médecin, ancien préfet, 83, rue Saint-Honoré; Maître. (Réélu en 1871.)

Moreaux, propriétaire, ancien maire, conseiller municipal à Saint-Denis, Seine, 8, rue Guimenard; Maître. (Elu en 1871.)

Poulle, avoué, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Ratier, avocat, ancien préfet, à Lorient; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1871.)

Rousselle André, avocat, 1, rue Hautefeuille; Maître. (Elu en 1871.)

Thiault, avocat à Belfort, Haut-Rhin; Rose-Croix. (Elu en 1871.)

Viénot, avocat agréé, 37, rue de la Vicomté, à Rouen; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

1872

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE : De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque ; Trente-Troisième.

VICE-PRÉSIDENTS : — Galibert père, ✻, propriétaire, 29, rue Réaumur ; Trente-Troisième.

Viénot, avocat agréé, près le tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième.

CHEF DU SECRÉTARIAT : Thévenot.

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE : — Babaud-Laribière, ancien Grand-Maître de l'Ordre, avocat, ancien représentant du peuple, préfet des Pyrenees-Orientales, à Perpignan ; Maître. (Elu en 1871.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. (Elu en 1871.)

Bécourt, ✻, docteur en médecine, 2, rue de Rocroy : Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Blanlœuil, notaire, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Barbézieux, à Baignes, Charente ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Breittmayer, ingénieur civil à l'usine à gaz de Mulhouse (Alsace) ; Rose-Croix. (Elu en 1871.)

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, 5, place de la Bourse, à Marseille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Cammas, ✻, homme de lettres, maire de Maisons-sur-Seine ; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Caubet, secrétaire du Conseil de l'Ordre, homme de lettres, 16, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1871.)

Colfavru, ✻, avocat, 53, quai des Grands-Augustins ; Maître.

Coulon, négociant en vins, directeur d'assurances, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux ; Rose-Croix. (Elu en 1872, pour deux ans.)

Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque ; Maître. (Élu en 1872, pour deux ans).

Décembre-Alonnier, homme de lettres, 2, rue Thiboumery ; Maître. (Réélu en 1872).

De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque ; Trente-Troisième. (Réélu en 1871).

Doué, ✻, médecin-major de la marine, maison Suchet, à Toulon ; aucun titre dans l'Annuaire. (Élu en 1872.)

Ducarre, manufacturier, député, 11, quai d'Orléans, à Lyon ; Trente-Troisième. (Élu en 1871).

Du Hamel, avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, 44, rue des Martyrs ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Ferdeuil, avocat, ancien sous-préfet, 35, rue Godot-de-Mauroy ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1872).

Galibert père, comme ci-dessus.

Garrisson (Gustave), propriétaire, 19, rue des Augustins, à Montauban ; Rose-Croix. (Réélu en 1871).

Grain, ✠, administrateur de la caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Cabrielle, à Charenton (Seine) : Rose-Croix. (Réélu en 1872).

Herpin, docteur en médecine, 3, rue Neuve-Saint-Bénigne, à Dijon ; Maître. (Élu en 1871).

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-mer ; Maître. (Réélu en 1872).

Le Chevalier, avocat à la Cour d'appel, ancien préfet, 7, rue de Valois ; Maître. (Élu en 1871).

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière ; Maître. (Réélu en 1871).

Moreaux, propriétaire, ancien maire, conseiller municipal à Saint-Denis, Seine, 8, rue Guiménard ; Maître. (Réélu en 1872 pour deux ans).

Poulle, avoué, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Puthod, avocat, 53, rue de Rivoli ; Maître. (Élu en 1872).

Ratier, avocat, ancien préfet, conseiller général du Morbihan, 12, rue de l'Hôpital, à Lorient ; Trente-Troisième. (Réélu en 1871).

Renaud, entrepreneur, adjoint au maire, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871).

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente) ; Rose-Croix. (Réélu en 1872).

Rousselle (André), avocat, 1, rue Hautefeuille ; Maître. (Elu en 1871).

Thiault, avocat à Belfort (Haut-Rhin) ; Rose-Croix. (Elu en 1871).

Viénot, avocat agréé près le tribunal de commerce, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième. (Réélu en 1871).

(A suivre)

Les Amis de l'Allemagne

G∴ O∴ de France

Toutes les Loges maçonniques françaises, à l'exception de six, ont approuvé, il y a quelques années, le vote émis par la Loge de Vincennes, portant que « dans l'intérêt de la Maçonnerie, l'Alsace-Lorraine doit rester allemande ».

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES
MUSULMANES
DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE V.
Les Tidjanya.
(*Suite*)

« Elle forme avec son mari le contraste le plus curieux ; lui est très grand, très gros, presque noir (sa mère était une négresse), fortement marqué par la petite vérole : il porte le costume arabe dans toute sa splendeur drapé dans ses burnous blancs ; il a la tête ceinte d'une immense corde en poil de chameau qui en fait des centaines de fois le tour, retenant son haïk et formant un énorme turban composé des losanges les plus réguliers ; assis dans un grand fauteuil et le chapelet à la main, il a bien la physionomie voulue. Sa femme est toute mignonne, vêtue en toilette de bal, couverte de bijoux : elle porte généralement sur la tête une sorte de diadème : elle a pris sur son mari un très grand empire : elle est fort aimée de tous les serviteurs et de tous les clients qui composent la maison du Marabout ; elle la dirige complètement, elle sait commander et elle commande. Seule, elle prend soin d'un fils que son mari avait d'une de ses femmes, et cet enfant ne veut plus quitter *la Dame*. »

Son frère Sidel-Béchir était avec lui. Les deux frères étaient en ce moment réunis ; successivement ils ont habité Laghouat et Aïn-Madhi. Ils n'ont laissé passer aucune occasion d'affirmer leur origine et de faire croire à l'autorité que grâce à leur nom ils exercent sur leurs affiliés. Ainsi, en 1881, l'aîné écrivit une lettre aux révoltés pour les faire rentrer dans l'obéissance ; mais il n'avait pu dissiper encore les préventions que le gouvernement français avait conçues contre lui, et le gouverneur général Albert Grévy le fit garder à vue à Alger.

Jusqu'ici, nous n'avons entretenu nos lecteurs que d'Aïn-Madhi, et nous ne leur avons dit que peu de choses de Temacinn. Actuellement, Temacinn est le centre de direction de l'ordre, depuis que le successeur de Mohammed Sr'ir s'y retira pour laisser à Aïn-Madhi Ryan et les fils du grand maître décédé : nous voudrions maintenant faire connaître à nos lecteurs Temacinn et ceux qui l'habitent, comme nous l'avons fait pour Aïn-Madhi. Voici la description que nous fait Brosselard de la zaouïa de Tamelhalt ; car, ainsi que nous l'avons dit, le chef-lieu de l'ordre n'est pas à Temacinn même, mais à la zaouia située à quelques kilomètres sud de la ville.

« Si-Maammar nous invite à visiter avec lui la Kouba principale de Temacinn, où repose le corps de son père, le vénéré fondateur de la secte des Tidjani (1).

Nous entrons à sa suite dans le sanctuaire. Respectueux observateurs des usages orientaux, le colonel, qui nous précédait, s'était mis en devoir d'ôter ses bottes, mais Si-Maammar le remerçia de sa bonne volonté, et nous dispensa de nous conformer à cette règle, peu gênante pour l'Arabe, qui vient à la Mosquée traînant aux pieds des sandales, mais assez bésagréable pour qui se présente chaussé de dottes fortes.

« La grande Kouba de Temacinn est une construction d'une réelle élégance. La forme quadrangulaire, surmontée d'un dôme léger, a une hauteur de septante-huit mètres, elle n'a rien à l'extérieur qui la distingue des autres Koubas du voisinage, si ce n'est des proportions plus vastes, mais à l'intérieur elle est d'une richesse incomparable. Les verres de couleurs vives, disposés au sommet de la coupole, éclairent d'un jour mystérieux le sépulcre du Marabout, qui se dresse au centre du monument ; tout autour, les murs disparaissent sous les ciselures et les arabesques, qui font ressembler la pierre à une véritable dentelle multicolore ; aux parois, sont suspendus des trophées de tout genre, étendards des prophètes, *ex-voto* de toute provenance, tentures merveilleuses que nous sommes surpris de rencontrer là.

« Notre visite terminée, Si-Maammar nous reconduit dans sa demeure et nous introduit dans la salle du banquet. Cette salle, située au premier étage de la maison, est de dimensions majestueuses et surmontée d'un toit en forme de dôme. Le long du mur, à hauteur d'homme, règne une corniche, où sont conservés pieusement, depuis les temps les plus reculés, les présents dont les voyageurs ont récompensé l'hospitalité des chefs de la zaouia. Parmi tous les bibelots bizarres qui composent la collection de Si-Maammar, on remarque une curieuse série de pendules, horloges et coucous de tous les

(1) Il y a ici évidemment une erreur. Le père de Si-Maamar et du grand-maître de cette époque était Mohammed-el-Aïd, fils de Hadj-Ali, le même qui avait été chargé par le fondateur de l'ordre de diriger les affaires et de veiller à l'éducation des deux fils : Mohammed-el-Kebir, et Mohammed S'rir que nous avons vu défendre sa ville contre l'émir et accepter notre domination.

âges et de tous les modèles, des vases de toutes formes et de tous usages, objets de l'admiration et du respect de leur propriétaire. » (*Voyage de la mission Flatter's*, page 20-21.)

En suivant pas à pas leur histoire, nous avons vu les chefs Tidjanya se mêler aussi aux affaires publiques et prendre part aux insurrections, soit en notre faveur, soit contre nous. Nous n'avons pas eu souvent à nous plaindre d'eux, et si nous nous contentions des faits, nous pourrions croire que nous avons dans cet ordre un allié fidèle : nous croyons que nous devons les redouter autant que n'importe quel ordre; le lecteur lui-même jugera quand nous lui auront fait connaître les doctrines et l'esprit de cet ordre.

Nous n'avons rien à ajouter, à ce que nous avons dit sur l'initiation, de particulier à cet ordre. Quiconque veut être initié va trouver le Moqaddem de l'endroit qui l'admet avec les cérémonies décrites plus haut. Nous avons déjà dit que Tidjani était plutôt un éclectique qu'un véritable fondateur d'ordre tirant tout de lui-même.

Leur diker est relativement court. Comme dans l'ordre des Aïssaoua, il y a deux diker, l'un petit et l'autre grand; ce dernier, que doivent réciter les lettrés, se compose ainsi qu'il suit :

100 fois, la formule : O Dieu clément.

100 fois : Que Dieu me pardonne.

100 fois : Il n'y a de divinité que Allah.

100 fois : O Dieu, répands tes nombreuses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était fermé, qui a fermé la liste des prophètes qui ont précédé, et fait triompher la vérité par la vérité ; répands aussi tes bénédictions sur sa famille suivant son mérite et la mesure immense qui lui est due.

12 fois : « O Dieu, répands tes grâces et donne le salut : à la source de miséricorde divine, brillante comme le diamant, certaine dans sa vérité, environnant le centre des intelligences et des pensées; — à la lumière des existences qui a formé l'homme ; à celui qui possède la vérité divine ; à l'éclair immense traversant les nuages précurseurs de la pluie bienfaisante des miséricordes divines et qui illumine le cœur de tous ceux dont la science a la profondeur de la mer et recherche l'union de Dieu, à la lumière brillante remplissant ton Être qui renferme tous les lieux. O Dieu, répands tes grâces et accorde le salut : à la source de la vérité qui pénètre les tabernacles des réalités; à la source des connaissances ; au plus droit, au plus complet, au seul véritable des sentiers. O Dieu, répands tes grâces et accorde le salut : à la connaissance de la vérité par la vérité ; au trésor le plus sublime; la largesse provient de toi et retourne à toi; au cercle de la lumière sans couleur ; que Dieu répande ses grâces sur lui et sur sa famille, grâces par lesquelles, ô Dieu, tu nous les feras connaître. » Nous donnons la traduction de Rinn, page 442. Le lecteur a compris que toute cette longue énumération de titres se rapporte au prophète, à Mohammed.

C'est là le grand diker : mais les illettrés, au lieu de réciter cette longue prière, peuvent se contenter de répéter douze fois le verset suivant du Coran :

« Dieu est unique et éternel, il n'a pas enfanté et n'a pas été enfanté; il n'a pas eu d'égal en quoi que ce soit. »

Trois fois par jour : au lever de l'aurore, vers trois ou quatre heures du soir, au moment appelé par les Arabes aceur et, enfin, au coucher du soleil, l'affilié doit réciter ces prières. Il nous semble que vraiment leur nombre et leur longueur sont bien modérées, comparées à celles ordonnées par Ben-Aïssa. Ces prières donnent à peu près la valeur de deux mille lignes : en supposant trente lignes à la page, on a un total de soixante à soixante-dix pages. C'est cependant encore un peu plus long que le bréviaire. En le récitant, il faut prononcer distinctement les paroles *de manière à s'entendre*, sans que toutefois il soit nécessaire de prononcer à haute voix. C'est une nouvelle fatigue, nos prêtres ne sont pas, en effet, obligés de s'entendre, bien qu'ils doivent prononcer tous les mots.

Dans une des nombreuses apparitions dont Tidjani fut favorisé de la part du Prophète pendant son séjour à Fez, il lui fut ordonné une fois de mettre par écrit et ses révélations et les explications que, dans sa science, il faisait du livre du Prophète. Le titre Min Koul Nach, dont on a fait Koussache, signifie le meilleur de tout ce qu'on a pu prendre. Nach signifie en arabe prendre, saisir. Ce fut, nous l'avons dit, sur un ordre du Prophète qu'il abandonna les voies qu'il avait suivies jusque-là, et par cette vision il vit confirmer ce que lui avait dit le Moqaddem du Caire. Ce fut encore sur l'ordre du Prophète qu'il écrivit ce livre. Nous insistons à dessein sur cela pour bien faire comprendre que réellement Satan ou un de ses subalternes apparaît quelquefois à ces hommes plus intelligents et plus instruits que le commun des Musulmans, afin que, par leur intermédiaire, il puisse perdre encore plus facilement un plus grand nombre d'âmes.

Ce livre est divisé en six chapitres ou parties, excepté la préface, consacrée tout entière à

l'étude du soufisme; il n'y est question tout le temps que du grand Tidjani : on y vante son caractère, ses vertus, sa science incomparable; enfin, dans un dernier chapitre, ses nombreux miracles. Nous n'en citerons que quelques passages relatifs à l'ordre, en les abrégeant le plus que nous pourrons.

Il faut que le Cheikh permette de donner le diker, c'est-à-dire de donner l'initiation. C'est là une première particularité relative à cet ordre. Nous avons vu, en effet, que, d'une manière générale, ce sont les Khouan qui choisissent et élisent leur Moqaddem dont ils demandent la confirmation au Cheikh qui ne refuse jamais. Chez les Tidjanya, au contraire, ce sont les Cheikh qui élisent et nomment les Moqaddem et les imposent aux affiliés.

A cette particularité, nous devons en ajouter une autre non moins caractéristique, qui est tout à fait l'opposé des Snoussya; on ne peut être que Tidjani; on ne peut pas à la fois être Tidjani et Qadry: tout Moqaddem qui initierait à la pratique de l'ouerd un Qadry qui auparavant n'aurait pas renoncé à la congrégation dont il faisait partie, serait aussitôt destitué. C'est là la règle à laquelle le fondateur ne veut pas qu'on renonce; quelle en est la raison? Personne ne le sait, pas plus le fondateur qu'un autre, et à notre avis c'est une grande faute dans laquelle ne tombera pas Snoussi.

Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Ce n'est pas, en effet, dit le fondateur, que notre ordre soit plus saint qu'un autre, que notre diker produise des effets meilleurs que le diker d'un autre ordre; non, tous les ordres, toutes les diverses congrégations conduisent au salut, mais c'est là le règlement que j'ai établi, et je veux qu'on s'y conforme. — Mais, lui dirons-nous, si celui qui embrasse une règle autre que la vôtre peut se sauver, celui qui vous abandonne pour entrer dans un autre ordre le pourra-t-il? — Oui, nous répondra-t-il. Le Habib (1) qui abandonne mon ordre n'a rien à craindre ni de son ancien Cheikh, ni du Prophète, ni de Dieu.

La vraie raison de cette règle qui fait de cet ordre un ordre tout à fait à part, c'est la volonté du Cheikh. Nous le répétons, c'est une faute. Snoussi, loin de prêcher un ordre exclusif, comprendra mieux son but, en réunissant sous une même règle les affiliés des divers ordres, tout en leur permettant de rester dans leur ordre; ainsi un Qadry pourra être Snoussy sans quitter l'ordre d'Abd-el-Kader-el-Djilani, tandis qu'on ne peut pas en même temps être Snoussy et Tidjani.

Quant au supérieur général, nous avons vu comment on procédait à son élection, nous avons vu combien furent déçus dans leurs espérances Si Ahmed et Si-El-Bachir, quand ils virent un descendant de Hadj-Ali occuper encore la grande maîtrise. A notre avis, ce fut un bonheur pour l'ordre, et par ce fait nous pouvons juger déjà comment les Mogaddem savent préférer les intérêts de la congrégation à ceux d'une famille : avant tout, ils veillent à sauvegarder ceux de l'ordre, et ils écartent avec soin tout personnage qui pourrait porter préjudice à l'ordre. Sid Ahmed ne se tint pas pour battu, et, s'installant à Aïn-Madhi, il y dirigea plus ou moins bien une partie de la congrégation. Nous citerons bientôt une lettre de lui où il se fait passer pour grand-maître, ou tout au moins en usurpe les droits. Il est certain qu'actuellement la division règne dans l'ordre, et si de droit il n'y a qu'un seul Cheikh, de fait il y en a deux : l'un à Tamelhalt, l'autre à Aïn-Madhi.

Nous ne savons à qui nous pourrions comparer l'autocrate grand-maître des Tidjani. Nous ne croyons pas qu'il y ait sur la terre un homme aussi puissant que lui, exerçant une telle autorité sur ses confrères, excepté le souverain grand-maître de la franc-maçonnerie universelle, le grand-maître des sociétés chinoises ou celui des Snoussya. Nos lecteurs croiront-ils ce que nous allons leur dire? C'est cependant un témoin oculaire, qui certes n'avait aucun intérêt à nous tromper : c'est Brosselard, dans son récit de la mission Flatters:

« La secte des Tidjani est une des plus puissantes de ces vastes associations religieuses qui se partagent la population arabe, véritables francs-maçonneries qu'un fanatisme aveuglé peut à l'occasion rendre redoutables. Les Tidjani se distinguent comme les plus nombreux et les plus envahissants de ces sectaires : les règles de l'ordre inspirent à ses adeptes des sentiments de superstition et un esprit d'abnégation qui les amènent à *se dépouiller de tous leurs biens* au PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ représentée par ses Marabouts, et *à faire au besoin sans efforts et sans regrets le sacrifice de leur vie*. Aussi cette secte a-t-elle poussé dans tout le Sahara algérien des ramifications nombreuses; récemment dans une des oasis les plus reculées du Sud-Oranais, j'ai été moi-même surpris de trouver toute-puissante l'influence des Tidjani. Là, tout leur a été abandonné, tout leur appartient, l'eau, le sol, les mai-

(1) Le mot Habib signifie mot à mot ami, compagnon : les Tidjanya préfèrent ce mot à celui de Khouan, il dérive de la racine sourde hebb, aimer.

sons, les palmiers, les oiseaux eux-mêmes. Je voulus un jour y tuer des pigeons, mais j'en fus empêché par les habitants de l'oasis, qui me représentèrent que ces heureux volatiles, appartenant aux Tidjani, étaient inviolables et sacrés, et que, les tuer, c'était attirer sur moi la colère céleste. Il fallut bien me rendre à ces irréfutables considérations. » (Page 25)

Voilà donc jusqu'à quel point va s'exercer leur toute-puissance: tout leur appartient, et les pauvres Khouan ont dû entre leurs mains céder tous leurs droits de propriété. Remarquons bien que ceci est pour les Khouan habitant loin de tout centre, loin de toute zaouia. Que sera-ce de ceux qui habitent avec le grand-maître. C'est avec peine que nous nous résolvons à l'écrire, mais nous le ferons pour demander si vraiment nos indifférents à ces questions, qui nous accusent de voir le diable partout, diront que c'est là l'œuvre de Dieu. Eh bien, les femmes elles-mêmes sont la propriété du grand-maître ; c'est lui qui doit les fournir aux affiliés qui vivent à côté de lui. Peut-on pousser plus loin l'omnipotence, ou plutôt ne faudrait-il y voir qu'une imitation de ce qui se passe dans les divertissements entre frères et sœurs dans la franc-maçonnerie ?

Nous ne nous arrêterons pas à faire connaître leur doctrine contenue dans le Kounache ; nous avons dit que Tidjani n'était qu'un philosophe éclectique, sa philosophie s'en ressent : le panthéisme indien s'y trouve mêlé à la théorie de l'unité absolue de Dieu, principe du bien et du mal, comme nous l'avons exposé plus haut, ou plutôt, par une inconséquence que nous ne pouvons comprendre, le mal n'existerait pas au dire de Tidjani. « Chaque atome des êtres est une émanation du Très-Saint, lequel est absolument pur... Admettre une souillure dans un atome, serait supposer l'existence d'une impureté dans les attributs divins, qui sont parfaits et purs de toute imperfection ; ce serait détruire la divinité qui comprend tous les atomes. En effet, la divinité est ce degré de Dieu qui embrasse tous les êtres. Rien n'existe qui ne soit soumis à la divinité et tenu de lui rendre hommage par l'abaissement, l'humiliation, l'adoration, la proclamation de ses louanges, la prosternation. Si l'atome était souillé, il ne lui serait pas permis d'adorer Dieu, de se prosterner devant lui, de le prier. L'atome est donc pur, puisqu'il est entouré par la divinité, qu'il est une émanation de son nom très saint. » (Trad. de M. l'interprète Arnaud, cité par RINN, page 147.)

Ce passage est clair et précis, du moins cela nous semble ainsi. C'est une doctrine monstrueuse, c'est le panthéisme le plus pur. Comment sur un tel dogme bâtir un système de morale ? puisqu'il n'y a pas de mal dans l'atome, toutes nos actions sont bonnes, toutes sont dignes de Dieu. Nous ferons remarquer que, dans cet ouvrage, Tidjani parle beaucoup des rapports de la créature avec la divinité ; il n'a pas compris la théorie des idées en Dieu, et a appliqué à l'être concrétisé les qualités qui lui conviennent seulement dans l'intelligence divine. Quelquefois, au milieu de telles monstruosités, on rencontre des passages vraiment beaux et touchants. Tel est le récit de la mort de Karoun.

Karoun s'était révolté contre Moïse, qui demanda à Dieu de le châtier : « J'ai mis la terre sous ta puissance, répondit Allah, fais-y ce que tu voudras. » Moïse, dans sa colère, ordonna à la terre d'engloutir le révolté. Assis sur son trône d'or, Karoun sentit la terre s'écrouler sous ses pieds. Soixante-dix fois le malheureux pria Moïse de lui pardonner, et soixante-dix fois Moïse ordonna à la terre de l'engloutir. Quand le malheureux fut descendu dans le sein de la terre : « Comment, dit Allah, Karoun t'a appelé soixante-dix fois à son aide, et tu n'as pas eu pitié de lui ! S'il m'avait, moi, invoqué une seule fois, je l'eusse secouru. Sais-tu, ajouta Dieu, pourquoi tu n'as pas eu pitié de lui ? Parce que tu ne l'as pas créé, car si tu l'avais créé, tu aurais eu de la compassion pour lui. Je le jure par ma puissance et ma grandeur, jamais après toi il ne m'arrivera de confier à quelqu'un le commandement de la terre. »

Que peut-on reprocher à ces dernières lignes ? Elle est belle cette réponse de Dieu à Moïse. Et ces paroles : tu n'a pas eu pitié de lui, parce que tu ne l'a pas créé ? Pourquoi faut-il que de telles paroles se trouvent dans un tel fumier ?

Notre but n'est pas d'analyser les doctrines philosophiques de ces fondateurs d'ordre ; nous n'en parlons que pour faire connaître davantage l'ordre et faire sentir les ressemblances qu'il y a entre ces doctrines et celles de la franc-maçonnerie. Il n'y a pas, à notre avis du moins, une différence sensible quant au fond : Ce Dieu, unique cause du bien et du mal, cet Allah, seule cause et du bien et du mal, sous l'autocratie duquel toutes les autres créatures ne sont que des automates irresponsables, pareils à un bâton avec lequel j'assomme mon voisin, ce Dieu unique, souverainement bon et souverainement méchant, diffère-t-il beaucoup du Lucifer du Palladisme ?

(A suivre.) **Ad. Ricoux.**

Saint-Etienne imp. R. NEYRET Le Gérant : J. CLARET